

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LIBÉRALISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN EXAMEN DE LEUR COMPATIBILITÉ  
PHILOSOPHIQUE.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

FRANÇOIS OLIVIER DANSEREAU-LABERGE

DÉCEMBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier les quelques personnes qui ont rendu ce mémoire possible.

Nancy Turgeon, collègue de maîtrise, sans tes corrections et tes commentaires je n'aurais probablement pas remis ce mémoire. Tu as surmonté tes réticences face au libéralisme pour me donner un très bon coup de main. Mille mercis pour ce bon travail.

Jérôme Bélanger-Champagne, autre bon collègue, sans notre "Rédacton" d'Ulverton 2010 je n'aurais pas repris le rythme aussi facilement. Cette semaine de rédaction en isolement complet m'a permis de tracer la voie vers la finalisation de ce travail.

À mon directeur Jean-Guy Prévost, je souligne que vos commentaires ont été efficaces. Votre patience a été très appréciée. Mon implication et ma militance m'ont quelques fois éloigné de ma tâche. Vous avez su me garder sur la bonne voie en plus de me donner le support nécessaire pour que je termine mon travail. Pour tout cela, je vous remercie sincèrement.

Dans un même ordre d'idées, je remercie l'adjointe administrative du deuxième cycle en science politique, Laurence Viens. Elle m'a toujours épaulé dans mes différentes tâches administratives notamment face au registrariat. Laurence, grâce à vous le département de science politique est d'une humanité exceptionnelle.

À Marlène, ma compagne qui m'a donné quelques coups de main de relecture et a enduré mes élans sur des sujets qui ne sont pas toujours accessibles. Merci, ça m'a beaucoup aidé.

Finalement, à mes parents qui ont cru en moi. Malgré des retards dans mes travaux et le fait que mon parcours professionnel ne soit pas un tracé classique menant à un travail générique, mais sécuritaire. Je vous remercie de me faire confiance et de me supporter.

## TABLE DES MATIÈRES

<i>Résumé</i> .....	<i>v</i>
<i>Introduction</i> .....	<i>1</i>
<i>Chapitre I</i> .....	<i>8</i>
<i>De la liberté en Amérique du Nord</i> .....	<i>8</i>
<b>1.1 Conceptions de la liberté</b> .....	<b>9</b>
1.1.1 La liberté négative .....	9
1.1.2 La liberté positive .....	11
1.1.3 Le rapport entre les deux notions.....	12
1.1.4 Le champ du concept en Amérique du Nord .....	13
<b>1.2 Le néo-libéralisme</b> .....	<b>14</b>
1.2.1 L'universalisme des règles.....	14
1.2.2 Ordre spontané, condition essentielle à la liberté .....	16
1.2.3 Halte à l'ingénierie sociale .....	17
1.2.4 La finalité humaine .....	18
1.2.5 De la propriété de soi.....	20
1.2.6 Retour sur le néolibéralisme .....	22
<b>1.3 Le libéralisme égalitaire</b> .....	<b>23</b>
1.3.1 Argumenter sa différence.....	26
1.3.2 La politique du moins pire .....	29
1.3.3 Les libéraux égalitaires et Berlin .....	31
<i>Chapitre II</i> .....	<i>34</i>
<i>Environnementalisme et libéralisme</i> .....	<i>34</i>
<b>2.1 Le rapport Brundtland</b> .....	<b>38</b>
2.1.1 Société, économie et environnement .....	39
2.1.2 Un nouveau modèle de développement .....	40
2.1.3 Brundtland l'anthropocentrique .....	41
<b>2.2 Les effets normatifs du développement durable</b> .....	<b>43</b>

2.2.1	Responsabilités communes...mais différenciées .....	43
2.2.2	L'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle .....	44
2.2.3	Le principe de participation .....	46
<b>2.3</b>	<b>La face libérale de <i>Notre avenir à tous</i> .....</b>	<b>48</b>
2.3.1	Tout commence par le bien-être .....	48
2.3.2	Du bien-être à la croissance .....	55
<b>Chapitre III .....</b>		<b>58</b>
<b><i>Tension et détente : le défi environnemental à travers Brundtland.....</i></b>		<b>58</b>
<b>3.1</b>	<b>Brundtland, néo-libéral ou libéral égalitaire? .....</b>	<b>58</b>
3.1.1	Le champ néo-libéral .....	58
3.1.2	La justice libérale égalitaire .....	64
3.1.3	Brundtland l'égalitaire .....	70
<b>3.2</b>	<b>Brundtland réellement vert?.....</b>	<b>74</b>
3.2.1	Le développement durable.....	75
3.2.2	Participation.....	83
3.2.3	La coopération internationale .....	87
<b>3.3</b>	<b>La neutralité et l'idéal de la liberté négative.....</b>	<b>90</b>
3.3.1	Entre idéal et neutralité.....	93
3.3.2	L'idéal de la liberté négative .....	98
<b><i>Conclusion.....</i></b>		<b>104</b>
<b><i>Bibliographie.....</i></b>		<b>107</b>

## RÉSUMÉ

Ce mémoire s'intéresse aux développements du libéralisme en Amérique du Nord. Le libéralisme subit des pressions qui le façonnent. Historiquement, les deux principales sont les revendications des droits civiques et les dénonciations des inégalités sociales et économiques. Un nouveau courant critique se développe présentement. Ce courant est celui de l'environnementalisme. Le but de ce mémoire est de tenter d'évaluer quelles relations ce nouveau champ entretient avec le libéralisme. Son champ étant très large, nous avons choisi de l'évaluer à travers le développement durable. Le choix du développement durable est motivé par sa proximité avec le libéralisme et la pertinence du concept dans la vie politique actuelle. Nous faisons l'hypothèse que le libéralisme ne pourra intégrer que partiellement les changements imposés par le développement durable. Ces changements consolideront un mouvement du libéralisme qui l'éloigne de la tradition fondée sur une interprétation stricte de la liberté négative. Un respect assez strict de la conception négative de la liberté est une caractéristique propre du libéralisme nord-américain. On peut d'ailleurs diviser en deux les écoles libérales en Amérique du Nord. La première est néo-libérale. Elle fait une interprétation très stricte de la liberté négative. Le second groupe, les libéraux égalitaires, préfère tempérer ce concept de liberté négative par une considération égale des libertés. Or, nous verrons que le développement durable vient consolider un mouvement s'éloignant d'une interprétation stricte de la liberté négative. Pour bien comprendre les différents aspects de ce mouvement, nous explorerons le rapport Brundtland, document qui donna naissance au concept du développement durable. Nous verrons que ce rapport est né de tensions entre plusieurs intérêts. Pour bien comprendre ces intérêts, nous analyserons les caractéristiques proprement écologistes et libérales du rapport. Nous arrivons à la conclusion que le principe de développement durable découle assez directement des préoccupations de justice chères aux libéraux égalitaires. Les néo-libéraux étant marginalisés tant par une non-correspondance de leurs idées concernant le rapport intergénérationnelle et intragénérationnelle avec celle défendue par le rapport Brundtland. Nous soulignons ensuite les limites qu'impose le libéralisme aux besoins environnementaux. Cette évaluation se fait principalement autour de la discussion concernant la tension entre idéal et neutralité chez les libéraux. Les libéraux recherchent une neutralité qui est problématique lorsqu'elle devient un idéal qui s'oppose à d'autres idéaux, notamment ceux des environnementalistes, comme c'est le cas de la liberté négative défendue par les néo-libéraux.

**Mots clefs:** Libéralisme, environnementalisme, écologisme, liberté négative, neutralité, anthropocentrisme, écocentrisme, Brundtland, développement durable, justice, néo-libéralisme, libéralisme égalitaire.

## INTRODUCTION

Le libéralisme est une philosophie politique d'un âge respectable. Elle est devenue au cours du temps la doctrine dominante de l'organisation des sociétés occidentales. Clairement, en Amérique du Nord, son autorité morale est omniprésente. Mais le pouvoir des idées portées par l'humanité est un rapport de force entre innovation et tradition. Ainsi, le libéralisme connaît des pressions lui imposant des changements. Deux grands enjeux ont monopolisé l'attention dans l'histoire contemporaine du libéralisme.

Le premier mouvement social d'importance à marquer cette doctrine est celui des droits civils. Ce mouvement plus que centenaire connut plusieurs aspects. Trois générations de revendications sont généralement retenues. La première date du 19<sup>e</sup> siècle et concerne la reconnaissance d'un statut juridique et politique égal pour tous. Ouvert par les mouvements de démocratisation octroyant le vote aux non-propriétaires et mis de l'avant par les suffragettes anglaises qui revendiquaient ce même droit, ce mouvement revendiquait principalement les droits de considération égale par le vote, le traitement juridique (*due process*) et la capacité contractuelle (Altman 2007).

Plus tard, durant les années suivant la crise de 1929, vinrent les revendications de seconde génération concernant les droits sociaux. Ces droits ne connurent pas un développement égal à travers l'Amérique du Nord. Les principales revendications des droits de seconde génération sont par exemple les droits à la santé, à l'assurance-chômage à l'éducation, etc. On peut voir que présentement, avec la loi sur la santé du gouvernement américain ou avec les questions sur l'avortement au Canada, cette question est toujours d'actualité (Altman 2007).

Finalement, plus récemment, durant les années 1980-90, se développèrent les droits d'appartenance à un groupe culturel particulier. Cette question rejoint plusieurs enjeux, mais elle s'est principalement développée autour de la question des nouveaux arrivants et des autochtones. Nous pouvons souligner le débat sur les accommodements raisonnables qui marque toujours notre actualité comme une démonstration de la vivacité de cet enjeu (Altman

2007).

L'objectif du mouvement des droits civiques ne relève pas principalement d'une question économique, mais plus directement d'une recherche de reconnaissance de son identité à travers l'égalité de statut. Que ce soit par le droit de travail pour les femmes ou encore par l'accès aux grandes écoles pour les Américains noirs et la reconnaissance du mariage homosexuel; ces débats furent à l'époque, et sont encore aujourd'hui, très riches en défis pour le libéralisme. Ces groupes aux théories qualifiées de féministes et de communautaristes portèrent la critique sur de nouveaux champs durant les années 80-90. Ils s'intéressèrent au sujet libéral. Ce sujet souvent sous-entendu comme universel et asexué était maintenant qualifié d'absurde et de désincarné. Il est sans genre et sans communauté. Nous ne faisons que souligner au passage un point important de ce débat qui est très fertile encore aujourd'hui, où les droits des femmes, homosexuels et minorités ethniques sont toujours très revendiqués.

À la même époque que le développement des droits sociaux, guidé par les socialistes, s'est développé le combat pour une plus grande équité économique. À la sortie de la Deuxième Guerre mondiale, les critiques se polarisent entre une plus grande ou une moins grande intervention de l'État sur la société. La question est de savoir quelle égalité la société capitaliste est prête à accepter. Ici, l'on ne parle plus d'égalité en droit, mais beaucoup plus d'égalité en ressources et même d'égalité en général. L'on recherche le développement de classes sociales plus égales. Considérant que de trop grandes inégalités mènent à de graves crises économiques, les penseurs sociaux de l'époque cherchèrent des solutions afin de limiter ces crises. De plus, la guerre a montré la possibilité de systèmes alternatifs au capitalisme. Plus encore, le communisme connut ses années de gloire. Il faut se positionner face à cette doctrine croissante. Ainsi, de grands débats entre les tenants de l'économie d'avant-guerre, comme Friedrich Von Hayek, et ceux favorisant une plus grande stabilité et équité, comme John Maynard Keynes, représentent bien cette époque.

Dépassant la question proprement économique, ce grand débat mit les bases des considérations d'équité en philosophie politique pour la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Deux écoles se distinguèrent principalement dans ce débat. La première est appelée libertarienne, elle défend une intervention minimale de l'État comme fondement d'un rapport équitable.

Représentés par Nozick initialement, les libertariens défendent l'idée que le marché soit le mode de distribution garantissant la justice. L'école libertarienne représente bien, en philosophie, les valeurs de l'école classique économique. Le deuxième groupe est dit welfariste, car il recherche le bien-être de l'individu à travers la défense des droits sociaux minimaux garantis par l'État. Les principaux représentants de cette école sont les défenseurs de l'égalité en ressources et en responsabilités, tels que Dworkin et Rawls, et l'approche par capacité qui provient des critiques d'Amartya Sen (Gosepath 2007). Ces critiques se retrouvent surtout autour des considérations du rôle de l'individu. Les libertariens croient en l'individu comme seule unité pertinente de la société. Ils défendent le marché comme vecteur de liberté, alors que leurs opposants favorisent une vision plus globale où les institutions jouent un rôle important sur la société et se doivent d'être maintenues au-delà des simples individus et cela au prix d'interventions dans le marché et ailleurs en société.

À chaque fois que ces critiques furent lancées, le libéralisme a dû s'adapter à travers des gens comme Robert Nozick, cherchant à valoriser l'individu face à des systèmes socialisants ou encore à travers John Rawls, proposant les bases pour une société favorisant les moins nantis. Par contre, rien n'est joué et plusieurs tensions existent toujours entre ces idées nées de problèmes concrets. Nous partirons d'Isaiah Berlin qui sut bien résumer les fondements de la nature de ces revendications ainsi que du rôle de la liberté. Son texte très important de « Two Concepts of Liberty » (Berlin 1969) donne un guide puissant favorisant certaines réponses à donner à ces questions et utilisant comme référent le principe de liberté négative. Cette question de liberté regroupe bien l'essentiel des motivations des deux critiques précédentes en plus de faire le pont avec la dernière critique qui sera sujet de ce travail. Bien que ce dernier soit britannique, ces travaux sont à la base de théorie qui domine le paysage nord américain.

Effectivement, aujourd'hui nous sommes face à une troisième philosophie critique du libéralisme croissant en importance mondialement. Ce troisième groupe est né des problèmes environnementaux et de la prise de conscience des limites des ressources planétaires. Ces écologistes nés durant les années 1960-70 du militantisme antinucléaire et d'écrit tel *Silent Spring* (Carson 1962) et du traité de Rome (Meadows et al. 1972) gagnent en considération au fur et à mesure que se réduisent nos ressources, que change le climat et que disparaissent

les espèces. En Amérique l'on souligne traditionnellement la genèse de la réflexion éthique en environnement avec *Silent Spring*, texte dénonçant l'impact des insecticides sur les écosystèmes et la santé publique (Brennan et Lo 2008).

Philosophiquement, la question environnementale tire sa source du débat sur l'instrumentalisation de la nature. L'objectif ici est de considérer si la nature est importante en soi ou pour soi. La question de l'importance pour soi est purement instrumentale, elle se fonde sur le fait qu'un objet de la nature, peu importe sa forme, tire sa raison d'être de ce qu'il nous apporte, nous les humains. Ainsi, les besoins de se nourrir, de se loger, de se divertir, etc. sont tous des fondements qui nous poussent à considérer la nature comme un parc de ressources utiles pour assouvir nos besoins. La position essentialiste soit de la nature en soi est fondée sur un rapport où l'on considère qu'elle a une valeur indépendamment de notre existence. Cette valeur est fondée sur la capacité d'occuper une place autonome dans un écosystème. Ainsi, la valeur non instrumentale de la nature nous pousse à des considérations beaucoup plus approfondies de l'importance de nos actions face à elle. Ainsi, toute la biodiversité devient importante indépendamment de nos besoins. La nature devient importante en essence, nous nous devons de la respecter de manière à la protéger ou du moins empêcher que tout dommage lui soit porté. Ces considérations ont d'importantes implications juridiques et surtout remettent directement en question l'interprétation traditionnelle de la liberté (Brennan et Lo 2008).

Ce débat mène à une division entre les groupes dits anthropocentriques et écocentriques. Les premiers dominant la tradition occidentale et se fondent sur une interprétation de l'environnement centrée sur l'humain comme seul élément ayant une valeur intrinsèque. Ainsi, la seule raison de défendre l'environnement est dans le but de défendre et consolider la situation de l'humanité. En rapportant la position de Kant, l'on voit bien ce biais pro-humain. Celui-ci suggère que la cruauté envers les non-humains<sup>1</sup>, par exemple un chien, peut encourager chez l'homme un comportement le désensibilisant face à la cruauté envers ses

---

<sup>1</sup> Le terme non-humain inclut tous les organismes vivants de la biodiversité sauf l'humain. Ainsi, ce terme englobe tant les animaux que les insectes et les plantes. Il est important de souligner que les considérations entre les non-humains peuvent varier selon des questions de degré évolutif ou encore de capacité de souffrance selon les différentes théories écologistes. Dans le cas de ce travail, nous n'irons pas plus loin dans nos précisions du concept.

pairs. Ainsi pour une raison du risque que l'humain soit cruel envers un pair la cruauté envers les animaux est condamnée (Kant 1956). Pour des raisons similaires, l'anthropocentrisme peut condamner des actions faites par des humains sur l'environnement dans la mesure où ceux-ci nuisent au développement des humains vivants ou qui vivront. Mais avec l'émergence de l'éthique environnementale durant les années 1970, l'on vit apparaître des positions remettant en question ce rapport anthropocentrique à la nature. En premier lieu, l'on questionna la position défendant la supériorité humaine sur les non-humains de la terre. En second lieu, l'on explora des arguments pour voir où nous mène la possibilité d'assigner une valeur intrinsèque aux non humains. Ces personnes furent pour la plupart nommées écocentristes, soit intéressées à la valeur écologique de la biodiversité, humains inclus (Brennan et Lo 2008).

Le mouvement environnementaliste n'est pas indépendant des premières critiques. Par exemple, il s'inscrit dans le mouvement des Civil Rights avec des combats en justice environnementale. Ces combats, visant à faire reconnaître les problèmes de vivre dans certaines conditions environnementales, comme près des zones polluées, rejoignent les revendications de deuxième génération du mouvement d'action civique. De plus, à travers les considérations des limites des ressources et de l'importance de la biodiversité se développe une critique du système consumériste capitaliste. En réaction avec les idées des libertariens et en développant les positions welfaristes, le mouvement environnementaliste développe des théories visant des objectifs d'une meilleure harmonisation avec la Terre, jusqu'à former un groupe théorique propre nommé écologiste. Mais nous verrons ces incidences plus en profondeur au fil de ce travail.

Ce mémoire vise, plus précisément, à voir en quoi le libéralisme américain est défié par cette idéologie naissante. Afin de maintenir une certaine proximité théorique et de bien restreindre le champ de ce travail, la question environnementale est évaluée à travers le principe de développement durable. Ce principe est retenu principalement pour deux raisons. Premièrement, il est assez répandu pour être politiquement pertinent. Le concept est omniprésent dans la société d'aujourd'hui. Deuxièmement, il a été développé principalement par des libéraux. Bien que la position libérale soit présente dans le développement du principe de développement durable, il est aussi vrai que la création du principe fut déclenchée

par les pressions des groupes environnementalistes et de la nécessité d'une plus grande inclusion des pays en développement. Effectivement, le principe de développement durable découle du rapport *Notre avenir à tous*. Ce rapport, rédigé à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU, est le résultat de plusieurs compromis. Ces compromis, face aux pays en voie de développement et aux groupes écologistes, peuvent être en contradiction avec le libéralisme. Ce sont justement ces compromis, ou plutôt les champs normatifs qu'ils traduisent, qui constitueront les assises d'un possible changement des pratiques libérales.

En fait, ce travail vise à comparer le principe de liberté fondamentale cher aux libéraux actuels avec les caractéristiques normatives du projet de *Notre avenir à tous*. Le but d'un tel exercice est de répondre à deux questions. Premièrement, le libéralisme pourra-t-il intégrer ces défis normatifs, considérant les structures de la théorie actuelle? Deuxièmement, advenant une intégration, pourrions-nous toujours parler de libéralisme? Nous faisons l'hypothèse que le libéralisme ne pourra intégrer que partiellement les changements imposés par le développement durable. Ces changements consolideront un mouvement du libéralisme l'éloignant de la tradition fondée sur une interprétation stricte de la liberté négative.

Pour vérifier cette hypothèse, nous devons dans un premier temps déterminer ce qu'est le libéralisme, aujourd'hui, en Amérique du Nord. Pour identifier ce courant, nous considérons le principe de liberté même au centre de cette théorie. Nous isolons deux aspects principaux au libéralisme soit le libéralisme économique et le libéralisme politique. Le premier groupe est celui des néo-libéraux qui ont consolidé leur emprise sur le système économique international durant la multiplication des échanges qui mena à la période dite de mondialisation, et qui ont influencé les politiques internes des pays par une politique de laissez-faire et de minimisation du rôle de l'État. Le deuxième groupe aussi appelé libéral égalitaire se fonde sur la reconnaissance de besoins essentiels et de libertés en conflits les unes avec les autres. Ce rapport au social mène ce dernier groupe vers une plus grande intervention de l'État et vers la volonté de légiférer à l'international afin d'assurer la protection des besoins et des libertés fondamentales. Cette question sera traitée au chapitre un. Le but de dresser ce portrait entre les deux principaux visages du libéralisme anglo-saxon dominant en Amérique du Nord est de poser les bases de comparaison afin de situer Brundtland dans sa philosophie. Notre hypothèse parle de mouvement du libéralisme vers

une conception moins stricte du concept de liberté négative. Or, nous croyons que ce mouvement s'opère déjà entre ces deux libéralismes et que la question environnementale ne fait que consolider ce fait. Nous verrons à approfondir cette question au troisième chapitre.

Une fois le champ du libéralisme déterminé, nous verrons au chapitre suivant qu'est-ce que le développement durable à travers le rapport *Notre avenir à tous* de 1987, aussi connu sous le nom de rapport Brundtland. Ce rapport est l'origine du concept de développement durable qui aujourd'hui est omniprésent en Occident. Or, bien que la signification du concept change beaucoup en observant les applications actuelles, son origine donne de bonnes bases pour comprendre ce développement diversifié en plus de nous donner un document précis et fondateur pour faire notre analyse. Ensuite, nous verrons où s'inscrit ce rapport dans le mouvement environnementaliste. Le mouvement environnementaliste n'est pas monolithique, loin de là. Il se divise au moins entre les groupes anthropocentriques et écocentriques. Comment faire la différence entre ces différents groupes revêt une importance toute particulière pour bien situer le rapport Brundtland à l'intérieur de l'environnementalisme. Ensuite nous verrons pourquoi il est taxé de libéralisme environnemental selon les écologistes. Il est important de bien comprendre les liens entre le libéralisme et Brundtland afin de bien en saisir à la fois la proximité et la différence. Vers la fin du deuxième chapitre, nous verrons précisément les sources normatives de ce rapport sur lesquelles nous nous fonderons pour critiquer l'effectivité environnementaliste de ce rapport face à la critique des écologistes.

Finalement, le troisième chapitre fera ressortir les tensions et accords entre la théorie libérale et Brundtland. Préalablement, il sera aussi important de souligner les origines des différentes parties du rapport pour bien comprendre en quoi les questions telles que la démocratie, la coopération internationale, et la justice inter et intragénérationnelle, se confrontent aux critiques écocentriques tout en répondant à des impératifs actuels. L'importance de voir que certaines critiques écologiques contre Brundtland sont fondées sur des critiques du libéralisme en général est centrale à ce travail. Finalement, nous verrons ainsi comment le principe de liberté négative cher aux libéraux américains se positionne dans Brundtland et face aux défis écologiques.

## CHAPITRE I

## DE LA LIBERTÉ EN AMÉRIQUE DU NORD

*[...] les Britanniques qui ont d'abord peuplé les côtes de l'Amérique du Nord étaient, pour la plupart, imbus des principes du libéralisme qui avaient pris naissance en Angleterre. Le courant libéral avait propagé une conception de la liberté axée essentiellement sur l'individu dégagé de toute attache ou contrainte sociale naturelle (Fortmann 2008, p.12-13)*

Le choix de fonder ce travail sur le concept de liberté n'est pas fortuit. L'objectif du système libéral est d'assurer à la société la plus grande liberté possible. D'ailleurs, Maurice Cranston allait jusqu'à dire qu'un libéral est simplement un homme qui croit en la liberté (Cranston 1967). La société de droit traditionnelle se fonde sur une reconnaissance des libertés égales pour tous; pour la majorité des théoriciens, ce type de société est indissociable du système libéral. Par contre, l'interprétation de ce qu'est la liberté a fourni de grands débats qui jalonnent l'histoire du libéralisme, que ce soit ses sources qui puisent à des conceptions aussi différentes que celles de Locke, Hobbes et Kant, ou à travers les grands débats face au socialisme et au fascisme.

Ces dilemmes identitaires nous amènent à une seconde motivation. La liberté est un concept phare des sociétés actuelles. Ce concept est probablement le plus porteur de la philosophie politique occidentale. Certains philosophes argueront que l'égalité possède une importance au moins équivalente, mais notre but ici n'est pas de faire la distinction entre ces deux concepts qui, à travers leur histoire, se trouvent liés. L'enjeu de la conception de la liberté est fondamental. Il est porteur de la légitimité du système de droit et du système d'échanges entre les individus et collectivités de nos sociétés. C'est l'idéal à défendre. Par contre, le libéralisme n'a pas la propriété exclusive du concept de liberté, bien qu'il l'occupe de manière centrale et fait la plus grande utilisation et réflexion en la matière. Il n'est pas moins vrai que toute théorie politique entretient à divers niveaux une conception de la liberté. Personne n'aime les fers, pour parler comme Rousseau. À chaque fois que des groupes revendiquent une forme de liberté, il y a une certaine remise en question du détenteur de la

définition dominante, l'objectif étant généralement d'être le plus à même de garantir le bien-être de l'humanité. Bref, la liberté est le concept que tous veulent vivre et que personne ne rejette absolument.

## 1.1 Conceptions de la liberté

L'Amérique du Nord britannique et ensuite américaine s'est développée autour du mythe de la « terre de liberté ». Dès son origine, avec ce besoin d'affranchissement des religions du vieux continent, combiné à la réalité de la grande autonomie nécessaire au premier colon américain le titre de « terre de liberté » est tout à fait à propos. Les facteurs identitaires et fondateurs de l'Amérique furent sa constitution en « land of opportunity » pour l'immigration, son émancipation révolutionnaire, la responsabilité citoyenne de sa démocratie, le « Go west, young man! » d'une terre longtemps sans limites et l'abondance des ressources du territoire sont tous des facteurs déterminants soutenant la conception individualiste du libéralisme américain. Plus récemment, la guerre froide reposa la question d'identité libérale des États-Unis, ces champions américains du libéralisme face au socialisme de l'Est. Un auteur a su matérialiser cette identité de la liberté américaine actuelle; il s'agit d'Isaiah Berlin, ironiquement, britannique d'origine lettone, qui ancre cette position dans son article « Two Concepts of Liberty. » (Berlin 1969, p.120)

La puissance de cet article ne réside pas explicitement dans sa puissance théorique, mais plutôt dans sa synthèse du débat dominant de la guerre froide au sujet de la liberté. La victoire de Berlin n'est pas tant théorique que pratique. Son article sut marquer l'imaginaire de son temps, au point où aujourd'hui les divisions qu'il traduit restent bien tangibles.

Cette oeuvre s'insère dans un débat très vif sur les origines et la définition de la liberté. L'objectif est de clarifier la signification de ce concept. L'époque est très tendue, nous sommes en 1958. Le libéralisme est contesté par le communisme et doit affirmer ses valeurs. Pour ce faire, Isaiah Berlin affirme qu'il existe deux conceptions concurrentes de la liberté, une négative et l'autre positive. La liberté négative est celle du libéralisme.

### 1.1.1 La liberté négative

I am normally said to be free to the degree to which no man or body of men

interferes with my activity. Political liberty in this sense is simply the area within which a man can act unobstructed by others. If I am prevented by others from doing what I could otherwise do, I am to that degree unfree; and if this area is contracted by other men beyond a certain minimum, I can be described as being coerced, or, it may be, enslaved (Berlin 1969, p.122).

En ces mots, Isaiah Berlin décrit ce qu'est la liberté négative. Cette liberté, il la décrit de manière syntaxique comme « freedom from » (Berlin 1969, p.131). Cette conception est intéressante, car elle est limitative et explicite sur son champ.

Premièrement, elle est négative, car elle est non substantielle. L'on ne décrit pas en quoi, ni comment, l'humain est libre. On constitue la condition qui prive de liberté, soit quand quelqu'un se dresse sur le chemin d'un autre individu. Il peut y avoir des milliards de façons et de situations différentes de non-liberté, mais cela se résume par cette condition.

Deuxièmement, nous devons souligner la notion de degré. Le sujet peut être plus ou moins libre. La liberté se quantifie. Cette affirmation laisse entendre une source utilitariste à cette définition. D'ailleurs, cette position prend tout son sens avec l'affirmation « beyond a certain minimum ». Cette évaluation d'un minimum de la responsabilité de l'humain limitant le sujet souligne le débat de l'acte volontaire ou involontaire. Cette nuance laisse un flou important sur l'implication de la limite que pose l'humain à l'humain et s'expose au débat qualitatif et quantitatif.

Troisièmement, tu es libre dans la mesure où aucun autre humain ou association d'humains ne fait obstacle à tes activités. Ce jalon de la définition de Berlin pose une importante limite à la définition. Elle en fait une définition anthropocentriste. Ainsi, la liberté ou l'absence de liberté est dépendante de la responsabilité d'un ou plusieurs autres individus. Le rapport aux pairs se fonde sur l'acte volontaire le plus souvent considéré, un acte de coercition. Par exemple, une personne qui naît pauvre est libre, elle peut ne pas avoir assez de richesse pour manger, mais cela n'est pas un problème de liberté. Personne ne lui inflige ce statut. Ou encore, un ouragan qui fait rage à l'extérieur ne te rend pas moins libre. On ne peut pas sortir. On est prisonnier de sa demeure, pris en otage par la nature. Par contre, celle-ci n'a pas de volonté, elle ne peut donc pas exercer un pouvoir de coercition sur toi. Bref, les libéraux laissent de côté l'interrogation de structures en priorisant les agents à la base des

associations.

Finalement, cette définition répond à deux limites du statut humain : être sous coercition ou pire, devenir esclave. Ces limites sont importantes, car elles décrivent bien ce à quoi la liberté négative de Berlin veut répondre... la soumission involontaire à la volonté de l'autre. Nous croyons d'ailleurs que la tâche première du travail de Berlin est de résoudre le conflit des volontés. L'objectif de cette définition n'est pas de souligner le caractère absolu d'agir sans contrainte, mais vise à agir indépendamment de volontés contraignantes. On peut définir la coercition comme l'action de forcer quelqu'un à agir ou à s'abstenir selon notre volonté ou celle d'un groupe. Seul l'homme a le pouvoir d'agir de manière coercitive. Il est absurde de considérer la nature ou les caprices du hasard comme étant une forme de limite à la liberté. L'importance de la question de la coercition se doit d'être soulignée, car elle est à la source des critiques de l'État, détenteur du monopole de la coercition, et des systèmes lui faisant trop de place, tel le socialisme en URSS.

Voyons maintenant comment se définit la liberté positive pour ainsi mieux comprendre la dualité de ces deux définitions.

### *1.1.2 La liberté positive*

The 'positive' sense of the word 'liberty' derives from the wish on the part of the individual to be his own master. I wish my life and decisions to depend on myself, not on external forces of whatever kind. I wish to be the instrument of my own, not of other men's, acts of will. I wish to be a subject, not an object; to be moved by reasons, by conscious purposes, which are my own, not by causes which affect me, as it were, from outside.(Berlin 1969, p.131)

M. Berlin résume cette définition en la mettant en relation avec la première : cette liberté n'est pas celle du « freedom from », mais du « freedom to » (Berlin 1969, p.131). À l'opposé de la liberté négative, cette conception de la liberté est constitutive. Elle dérive de l'idéal de ce qu'est un sujet libre. Voyons plus en détail les incidences de cette définition.

Premièrement, la liberté ici est une notion d'autonomie de la personne. Ainsi, l'objectif est que l'individu soit capable de surmonter l'ensemble des contraintes qu'il peut rencontrer. Cette interprétation de la liberté est beaucoup plus large et générale que la première, en ce qu'elle permet l'inclusion d'un nombre important de facteurs limitatifs.

Ainsi, une mauvaise éducation, la pauvreté, la maladie, l'inaptitude biologique ou encore les désastres naturels sont tous des limites potentielles à la liberté de l'individu. Celui-ci doit s'en affranchir en développant les comportements adéquats pour garantir sa liberté indépendamment des fléaux qui le frappent. Ici l'important n'est pas d'évaluer si l'individu est limité par quelqu'un, mais s'il est capable d'atteindre son objectif (Berlin 1969, p.133).

Deuxièmement, cette liberté repose sur un idéal. L'idéal ici est compris comme un objectif à atteindre pour la personne. Cet idéal naît de la conception qu'une personne se fait de la liberté. Cette notion pose problème à Berlin et à la plupart des libéraux qui l'ont suivi pour deux raisons. La première est que l'individu peut être considéré libre même si, dans les faits, il est la personne la moins libre de la planète. L'importance ici est qu'il le croit, qu'il en constitue son idéal. Ainsi, l'on mesure sa liberté non pas par une valeur objective (extérieure), mais subjective (intérieure). Plus la personne se croit libre, plus elle l'est (Berlin 1969, p.131). Isaiah Berlin développe ce dilemme en détail dans la section intitulée « The retreat to the inner citadel » (Berlin 1969, p.135). En second lieu, le problème de l'idéal est dans le rapport que celui-ci peut avoir lorsqu'il n'est plus appliqué sur soi, mais sur l'autre. Il devient ainsi un poids social incarné par une définition de la liberté préférée sur l'infinité des autres définitions possibles. L'idéal que peut devenir cette conception devient un handicap à la liberté de l'individu. Ici, Berlin voit les germes du totalitarisme. Résumée simplement, la volonté de tous de faire d'un sujet « X » un homme libre selon leur idéal commun le contraint à devenir « libre » indépendamment de sa volonté d'adopter cet idéal. Ce qui peut se résumer par un pouvoir coercitif agissant pour ton bien supérieur. C'est ce que les libéraux appellent le paradoxe du concept de liberté positive. Le fait de définir la liberté sur la capacité de faire ce que tu veux peut potentiellement conduire à l'échelle de la société à contraindre l'autre pour qu'il puisse être plus libre selon l'idéal dominant du moment. Le problème ici selon Berlin n'est pas tant le fait d'agir de manière coercitive sur l'autre, mais d'appeler cela de la liberté (Berlin 1969, p.134)!

### *1.1.3 Le rapport entre les deux notions*

L'on peut maintenant comprendre comment Berlin entendait les définitions de la liberté par cette dualité conceptuelle. Par contre, l'auteur va plus loin que ces définitions et pousse la critique de manière à réduire la conception de ce qu'est la liberté à la liberté

négative.

La raison de cette démarche est principalement le fait que les deux conceptions possèdent des champs superposables. Cette possibilité naît de la faisabilité de raisonner des deux manières face au même problème et d'arriver à des réponses similaires dans ces cas. Pour Berlin, cette superposition est entendue comme une concurrence entre les deux notions où l'une doit triompher. Cette dualité est en partie ce qui permet à « Two Concepts of Liberty » de devenir une œuvre très importante pour le libéralisme nord-américain, car elle reprend de manière philosophique la grande division entre une conception libérale face à une conception socialiste et servira de référence à plusieurs auteurs libéraux américains. Les contemporains viendront ainsi préférer la notion négative en affirmant qu'elle est la seule qui ne permet pas le totalitarisme. La raison est simple : une conception négative ne permet pas à aucun sujet de s'imposer sur un autre. Elle constitue une limite explicite à la coercition et, pour cette raison, garantit une liberté constante au sujet. La liberté positive ne garantit pas que l'humain n'intervienne pas contre ses aspirations, bien qu'elle ne garantisse pas le contraire non plus. Berlin fait le choix de défendre une définition assez étroite de la liberté pour éviter toute ambiguïté socialisante. Le champ de la liberté négative garantit une définition de la liberté où les sujets peuvent facilement être considérés comme libres ou non libres, selon le cas où il est capable d'exercer sa volonté sans que personne ne l'empêche. La question de la liberté positive ne garantit pas une évaluation aussi tranchante. Il y a toujours un risque qualitatif de dérapage. Bref, avec la définition négative de la liberté, l'on obtient du blanc ou du noir, peu de gris (Cherniss et Hardy 2008).

#### *1.1.4 Le champ du concept en Amérique du Nord*

De cette fondation du libéralisme en la conception négative de la liberté, on obtient deux écoles de pensée dominantes en Amérique du Nord. La première est la plus orthodoxe dans son respect de la négativité du concept de liberté. Elle est l'école dite néo-libérale. Cette école fonde sa conception de la liberté sur une complète autonomie du sujet et une évaluation du bien-fondé d'un système sur l'initiative individuelle (Larner 2000). Pour cette école, la défense de l'intérêt individuel est sacrée. La propriété étant, selon les théoriciens de cette école, le mode de reproduction sociale par excellence, ce concept jouit d'une attention particulière. À l'opposé viennent les libéraux égalitaires, qui fondent le rapport de liberté sur

un consensus social. La liberté ici est à l'initiative des individus de la société, car pour les libéraux égalitaires, il existe des libertés qui s'entrechoquent. Ces conflits exigent un arbitrage institutionnel entre les libertés afin d'assurer qu'elles soient maximisées. Les auteurs politiques libéraux se partagent ainsi entre ces deux courants, que l'on pourrait désigner comme droite néo-libérale et gauche libérale égalitaire. Voyons comment se motivent ces articulations variées de la liberté négative.

## 1.2 Le néo-libéralisme

Le néo-libéralisme est ici défini comme le regroupement du libéralisme classique, dominant le début du vingtième siècle, et du libertarianisme, construction théorique reprenant de manière radicale les notions de propriété privée et d'individualisme méthodologique. Nous croyons leur union pertinente due à leurs relations effectives avec une théorie de la liberté centrée sur le marché visant à limiter au maximum les possibilités de coercition. Les premiers considèrent les règles abstraites qui régissent un marché libre, fondé sur l'auto-régulation, comme la garantie pour la liberté de chacun. Pour les seconds, c'est le principe d'appropriation jumelé à la propriété de soi dont toute personne bénéficie qui permet de garantir la liberté. Le marché est le résultat des échanges de propriété entre individus. Cette conception de la liberté est celle qui a dominé l'ère Thatcher et Reagan, afin de justifier le démantèlement de l'État-Providence qui débuta en Amérique du Nord durant les années 1980.

### 1.2.1 *L'universalisme des règles*

La conception de la liberté des néo-libéraux classique tire sa source la plus complète chez Friedrich Von Hayek. L'école classique ne déroge pas de la définition négative de la liberté. En voici un énoncé très clair :

The thesis of this book is that a condition of liberty in which all are allowed to use their knowledge for their purposes, restrained only by rules of just conduct of universal application, is likely to produce for them the best conditions for achieving their aims; and that such a system is likely to be achieved and maintained only if all authority, including that of the majority of the people, is limited in the exercise of coercive power by general principles to which the community has committed itself (Hayek 1973, p.55).

Cette affirmation de son idéal de liberté souligne les points suivants :

1. Les conditions de la liberté sont non substantielles. L'on ne parle pas de ce qu'est la liberté, mais d'un moyen de limiter les actions qui lui nuisent.
2. Le moyen d'obtenir la liberté se fait par des règles générales et universelles. L'objectif ici est qu'en évitant la spécificité, les individus ne se retrouvent pas ciblés par les mesures d'autres individus ou groupe d'individus.
3. La nécessité de limiter le pouvoir coercitif de la majorité aux règles générales et abstraites auxquelles la société s'est engagée. Ce point vient affirmer la primauté du droit sur le politique afin de souligner la nécessité de faire respecter les droits individuels face à la majorité souvent favorisée par la démocratie.

Mais voyons comment se fonde la nécessité de cette forme de liberté.

Tout débute avec des règles abstraites insaisissables visant à former un ordre spontané; ainsi, on cherche à retenir un système général d'application des règles du tissu social. Pour eux, aucune règle ne doit cacher un intérêt ou un but précis. Comme Hayek le dit si bien : « Freedom can be preserved only by following principles and is destroyed by following expediency. » (Hayek 1973, p.56) Les lois acceptables sont donc celles qui, en fait, sont des principes telle l'interdiction de tuer, de voler ou de polluer, l'accès à l'information, etc. Ces règles sont générales et s'appliquent universellement sans viser un groupe particulier. Elles découlent de raisonnements sur les problèmes que représentent l'insécurité ou l'insalubrité. Les objectifs de ces lois doivent être généraux, sinon la liberté s'effondre. Ce raisonnement appliqué au marché vient éliminer la possibilité d'intervention dans des domaines particuliers, telles l'aide économique à un secteur ou encore des pénalités à un groupe spécifique. Elle limite aussi beaucoup l'imposition et les taxes qui, pour être acceptables, devraient être indifférenciées à tous les niveaux et redistribuées également à tous sans regard à leur richesse initiale. Ainsi, les seuls objectifs de ces taxations se limitent au financement de l'entretien du marché, par exemple la vérification financière, des régimes d'assurances contre des phénomènes catastrophiques, ou à la sécurité des personnes et des biens.

### 1.2.2 *Ordre spontané, condition essentielle à la liberté*

Le concept moteur de la liberté chez ce courant est le principe d'ordre spontané. Ce principe est défini de manière graduelle. Le concept d'ordre est d'abord défini :

Order describes a state of affairs in which a multiplicity of elements of various kinds are so related to each other that we may learn from our acquaintance with some spatial or temporal part of the whole to form correct expectations concerning the rest, or at least expectations which have good chance of proving correct. (Hayek 1973, p.36)

L'ordre est essentiel pour qu'il puisse exister de la liberté. Mais il ne la garantit pas seul. L'ordre qui garantit la liberté est celui qui est spontané. L'adjectif spontané est opposé à un ordre qui serait prémédité. Un ordre prémédité est celui d'un plan ou d'une théorie, bref il est lié à une intention d'un groupe pour l'obtention d'objectifs spécifiques. Par contre, les caractéristiques d'un ordre spontané sont les suivantes.

L'ordre spontané est un ordre pas nécessairement complexe, mais ayant un potentiel infini de complexité. Son existence est souvent difficilement perceptible et se fonde sur des éléments abstraits que l'esprit peut sentir, mais qui sont impossibles à reproduire fidèlement. Il est intuitif et non empirique. On définit le caractère abstrait de ce concept dans les termes suivant : « The significance of the abstract character of such orders rests on the fact that they may persist while all the particular elements they comprise, and even the number of such elements, change » (Hayek 1973, p.39). De ce fait, l'ordre spontané est un type d'ordre qui ne se définit pas par ses composantes, mais par le type de relation que celles-ci entretiennent les unes avec les autres. Ces types de relation sont ce que Hayek comprend comme une règle abstraite. Finalement, ce type d'ordre ne peut être lié à un objectif précis, mais permet un ensemble de possibilités de résultats. Il se doit de ne pas avoir de but précis, sinon il ne pourra respecter son caractère abstrait. Un exemple admis d'ordre spontané souvent complexe est le marché. Cet ordre spontané encadre des individus qui sont mis en relation selon une multitude de règles abstraites et informelles. Prenons par exemple la règle de l'offre et la demande, cette règle générale ne produit pas un rapport direct de cause à effet. La prévision exacte du prix est presque impossible, car cette règle est sensible à des facteurs conjoncturels telles la rareté, la disponibilité de l'information, la présence ou l'absence d'infrastructure, etc. Nous savons que généralement le prix se situe là, mais le prix d'achat

sera un résultat conjoncturel et variant. De cette observation des ordres spontanés, les néolibéraux disciples d'Hayek observent que les règles abstraites sont garantes de notre liberté, et ainsi, développent un idéal de liberté dépendant de ces règles universelles et générales.

### 1.2.3 *Halte à l'ingénierie sociale*

En conclusion, le raisonnement, initié par Hayek, est qu'étant confronté à une société infiniment complexe, le seul moyen de préserver la liberté est de respecter les principes de l'ordre spontané. Cet ordre naît des rapports sociaux de tous les jours et permet, à travers des principes généraux, de maximiser les possibilités de liberté. De plus, il rend impossible que les individus puissent légitimement se dominer entre eux, en assurant un cadre législatif qui n'avantage aucun groupe de la société, mais qui la régit avec des valeurs universelles et dépourvues d'objectif particulier.

Une résistance claire au rationalisme des sciences sociales est véhiculée dans cette conception de la liberté. Pour Hayek, l'être humain est foncièrement limité. Il déclare maintes fois que le cerveau d'un seul être ou ceux d'une organisation donnée ne pourront jamais contenir assez de savoir et d'expériences pour connaître le Bien de l'ensemble de la société. Le savoir et les règles qui dictent le fonctionnement de l'entièreté de la société sont incommensurables. Toute tentative de prévoir ou de réguler le fonctionnement de la société échouera et portera atteinte aux libertés de plusieurs individus. Cette affirmation rejoint directement la critique de la liberté positive. Une théorie scientifique est un idéal et, comme tout idéal, son application se fera en brimant les idéaux d'un ou plusieurs groupes de la population. Ainsi, on souligne que les sciences dites sociales sont pour la plupart un danger pour la liberté des sociétés. Seules certaines grandes règles pourront être dégagées efficacement par celles-ci. Les classiques accusent fondamentalement certains des praticiens de ces disciplines d'enfermer l'humanité dans un carcan de déterminisme. Pour eux, l'intervention macrosociale des scientifiques dans le fonctionnement des sociétés est inévitablement un pas vers le totalitarisme (Hayek 1973, p.8-31).

Ils défendent la conception que la société est le fruit de milliers d'années de développement. Les traditions qui persistent aujourd'hui sont là parce qu'elles ont permis à la

culture d'aujourd'hui de dominer les autres dans l'Histoire. Une institution sociale se développe durant des centaines d'années pour se perfectionner et se mouler aux exigences des défis et besoins des populations. Ce développement n'est pas un acte réfléchi d'une partie de la population, mais une réponse pratique à des défis concrets posés aux individus de la population. Pour Hayek, les institutions persistantes ont permis aux populations de mieux subsister que les autres. Avec la survie des populations, elles se sont perpétuées à travers la pratique de ces individus. Cet évolutionnisme institutionnel ou encore traditionnel est ce qu'il oppose au positivisme rationaliste que son école critique sévèrement (Hayek 1991, p.11-23). Pour ce courant, il est aussi absurde d'intervenir directement sur les constructions sociales que, pour des environnementalistes, de voir une industrie comme Monsanto tenter de manipuler le code génétique de produits naturels (Robin 2008). L'intervention créera et maintiendra des mutants que les règles du marché auraient tôt fait d'éliminer autrement.

Cette position contre l'ingénierie sociale rejoint directement le scepticisme du courant libertarien du néo-libéralisme face à l'État. Les deux courants rejettent en bloc le rôle interventionniste de l'État. Le premier parce que cette intervention créera nécessairement des injustices avec des règles avantageuses pour certains et limitatives pour d'autres. Alors que chez les libertariens, c'est directement la liberté des individus qui se retrouve bafouée.

#### *1.2.4 La finalité humaine*

La position libertarienne est un vibrant plaidoyer pour la liberté individuelle. Pour ce faire, on rejoint la conception de la liberté kantienne opposée à l'utilitarisme. Nozick est l'auteur qui sut articuler rigoureusement cette théorie. Pour lui, l'humain n'est pas un moyen pour les autres, mais doit être une fin en soi. Il reprend la position essentialiste de Kant : « Agis de telle sorte que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans la personne d'autrui, toujours en même temps comme une fin, jamais simplement comme moyen. » (Kant 1988, p.158). Ainsi, pour ces néo-libéraux, les humains ont des droits et « on ne peut les sacrifier ou les utiliser pour réaliser d'autres fins sans leur consentement [des humains] » (Nozick 1974, p.30-31). Ces droits inaliénables sont la clôture qui limite l'exploitation des humains entre eux.

L'État minimal nous traite comme des individus inviolés, qui ne peuvent pas être

utilisés de certaines façons par d'autres, comme moyens, outils, instruments ou ressources; il nous traite comme des personnes ayant des droits individuels avec la dignité que cela suppose. Nous traitant avec respect et respectant nos droits, il nous permet, individuellement ou avec ceux que nous choisissons, de choisir notre vie et de réaliser nos desseins et notre conception de nous-mêmes, dans la mesure où nous pouvons le faire, aidés par la coopération volontaire d'autres individus possédant la même dignité. (Nozick 2003, p.405)

Cet idéal respecte les visions générales des libéraux sur une société de droit respectant la liberté, non pas pour les résultats qu'elle produit, mais pour la fin qu'elle représente. Une distinction importante est à souligner, par contre, dans le fait de l'insistance sur la coopération entre individus, là où généralement est affirmée la suprématie de l'État. Comme nous le verrons plus loin, les libertariens ne réservent pas de grands rôles à cette institution. L'intérêt de ce courant est de donner toute la place au rapport entre les individus. Pour ce faire, il crée une théorie où le marché et les rapports contractuels régulent l'essentiel de la société. De cet idéal se fonde rapidement une théorie de la propriété ayant les caractéristiques suivantes :

1. Une personne qui acquiert une possession en accord avec le principe de justice concernant l'acquisition est habilitée à cette possession.
2. Une personne qui acquiert une possession en accord avec le principe de justice gouvernant les transferts, de la part de quelqu'un d'autre habilité à cette possession, est habilitée à cette possession.
3. Nul n'est habilité à une possession si ce n'est par application (répétée) des deux premières propositions. (Nozick 2003, p.189)

Ces bases évacueront toute possibilité d'intervention extérieure légitime. Cet énoncé limite tout rapport social de propriété à une acceptation tacite des individus impliqués. L'État ne représentant pas d'intérêt individuel, il est limité à ce qui fait consensus dans la société<sup>2</sup>. Voyons les implications de ces trois points.

En premier lieu, il est question d'acquisition personnelle. Seule une personne peut posséder, selon un principe d'acquisition juste défini dans la partie qui suit. Ce principe de propriété juste se décompose en deux parties. La première, kantienne, consiste en la propriété de soi. La seconde, lockéenne, défend la capacité de transfert de cette propriété de soi

---

<sup>2</sup> Les libertariens ne s'entendent pas directement sur le rôle de l'État, allant de son élimination pure et simple à un maintien du régime de sécurité nationale et à une régularisation des ententes.

résultant en une appropriation dite juste. Ces deux notions sont les fondements de toute la théorie.

En second lieu, on statue sur la possibilité de recevoir une propriété justement acquise par transfert pour, finalement, limiter les possibilités d'appropriation à l'acquisition juste et au transfert. Ce rapport limite ainsi les échanges à la négociation entre individus, car ceux-ci sont les seuls capables d'échanger leur propriété ou de s'approprier un objet. Pour cette raison, la théorie libertarienne est comprise comme une valorisation du marché, seul lieu légitime d'échange, car celui-ci repose exclusivement sur la volonté des partenaires d'échanger. Voyons comment les libertariens fondent cette théorie philosophiquement.

#### 1.2.5 *De la propriété de soi*

Tout commence avec la propriété de soi. Cela signifie simplement que tout être est propriétaire de ses aptitudes. Personne d'autre ne peut jouir de ses capacités sans son consentement. Ainsi, se fondent des droits qui sont rattachés à la personne, comme ceux d'exercer sa religion, de s'exprimer, etc. Contrairement aux vues des libéraux égalitaires que nous verrons plus loin, cette propriété doit être absolue. Personne n'a de droit sur le sujet ou sur ses aptitudes. Will Kymlicka, dans *Les théories de la justice*, résume la propriété de soi nozickienne de la manière suivante :

1. La redistribution (comprise comme toute interférence coercitive de l'État dans les échanges marchands) est incompatible avec la reconnaissance du principe de propriété de soi. Seul un capitalisme sans entrave reconnaît ce principe.
2. Il est primordial de reconnaître que les individus sont propriétaires de leur propre personne si l'on veut les traiter en égaux. (Nozick 2003, p.122)

Ainsi, on renvoie au caractère inaliénable de la personne comme une fin en soi. Toute intervention non consentie privant l'individu de sa propriété pleine et entière constitue une atteinte directe à celui-ci et ne peut être acceptée en aucun cas sans brimer la clause de la propriété de soi, le statut même de ce qu'est une personne. Ainsi, le seul moyen d'accéder au service ou à la propriété de l'autre est par contrat. Le contrat traduit l'acte volontaire d'échange de propriété entre deux individus. L'imposition et toutes autres taxes sont une atteinte à la personne, car elles privent celle-ci de l'entièreté de ses aptitudes. C'est cette

dernière affirmation qui donne un caractère absolu à cette propriété. La personne est si totalement en propriété d'elle-même qu'on ne peut pas lui enlever quoi que se soi sans son consentement explicite.

Considérant que l'entièreté de cette théorie est basée sur la propriété, nous devons nous poser la question de ce qu'est l'appropriation. Et comment est-elle légitime? Pour ce faire, intervient John Locke. Pour les néo-libéraux comme pour Locke, l'appropriation est un acte de transfert par le travail. C'est en travaillant que l'on s'approprie un bien. On s'approprie l'objet en usant de nos aptitudes. Cette appropriation peut être considérée comme une extension de la propriété de soi à l'objet.

Ils acceptent aussi la limite que Locke impose, l'appropriation est légitime, si celle-ci ne prive pas les autres en qualité et en quantité de l'objet approprié. Cette règle, Locke la comprend comme une mesure qui garantit que, dans l'ensemble, l'individu non-proprétaire ne se retrouve pas dans une pire situation après l'appropriation, qu'avant cette appropriation. Tant que la quantité et la qualité de l'objet restent aussi ou plus disponibles à l'ensemble de la population, cette appropriation est légitime même, si elle est exclusive. Cette affirmation s'appelle la clause lockéenne : Un processus qui donne normalement naissance à un droit permanent et transmissible à la propriété sur une chose antérieurement non possédée est inacceptable si la position des autres qui ne sont plus libres d'utiliser cette chose n'est pas là même ou meilleur qu'avant l'appropriation (Nozick 2003, p.223). Ainsi, l'on peut comprendre que toute appropriation faite dans l'objectif d'obtenir une plus grande production est acceptable dans la mesure que les gens brimés se retrouveront matériellement compensés de manière à ne pas être dans une pire situation qu'avant cette appropriation. Une nouvelle manière de formuler l'idéal du « Trickle Down » cher au capitalisme. Si, dans l'absolu, l'objet approprié est aussi disponible après son appropriation, alors le fait de s'approprier cet objet est acceptable. L'exemple général donné de ce phénomène est celui de l'appropriation d'un objet duquel Mathilde et Hector subsistaient ensemble. Mathilde décide de s'approprier la majorité de l'objet de telle manière qu'Hector n'en a pu assez pour vivre lui-même et doit vendre sa force de travail à Mathilde. L'appropriation sera alors acceptable si Hector obtient au moins autant de son travail à l'objet, maintenant à Mathilde, que lorsque l'objet n'appartenait à personne, mais que Mathilde et Hector en subsistaient (Nozick 1974, p.174-

178). Il faut noter que la propriété de soi d'Hector est complètement respectée par Mathilde, car l'objet ne lui appartenait pas lorsque Mathilde l'a réclamé. Ce facteur d'appropriation semble se fonder sur le premier arrivé premier servi, car la seule chose qui sépare Mathilde comme propriétaire face à Hector est que celle-ci a réclamé l'objet avant Hector et qu'elle respecte la clause lockéenne.

En conclusion, ce courant du néo-libéralisme limite la liberté au caractère fondamental de la personne et sa propriété de soi ainsi qu'à la capacité d'échange des propriétés acquises. Cette conception respecte très bien la vision négative de la liberté. Un individu se doit d'être respecté et sa propriété honorée et toute entrave par un autre individu ou ensemble social sont inacceptables.

Dans cette théorie, il y a impossibilité de coercition, car tout rapport est fondé sur une acceptation contractuelle entre les individus. La clause lockéenne, de plus, garantit une protection devant le plus gros risque d'abus qu'est l'appropriation par le domaine public. Ainsi, on ne défend pas d'idéal de ce qu'est que la liberté, mais plutôt une technique pour rester libre. Ceci rejoint directement le caractère non substantif de la liberté. Finalement, Nozick ne fait pas de place à l'État, autre que pour les besoins strictement nécessaires qui font consensus dans la collectivité. Ce rapport met fin à la capacité de coercition de l'État, car pour qu'un consensus puisse exister, toutes les personnes impliquées doivent être d'accord.

#### *1.2.6 Retour sur le néolibéralisme*

En conclusion, il a été présenté les deux courants représentant les bases philosophiques des groupes néolibéraux. Ils empruntent des chemins différents pour parvenir à une même conclusion : le marché est garant des libertés individuelles. Les classiques le font en défendant que les règles abstraites soient seules garantes de la liberté des individus en société. Ces règles abstraites émanent des interactions entre individus, elles trouvent leur expression la plus efficace dans le marché. Autrement, les règles proviennent nécessairement d'agendas de groupes particuliers transcendants qui mettront à risque la liberté de certains en intervenant sur le social. D'un autre côté, les libertariens partent de l'individu et du caractère inaliénable de sa liberté pour limiter la légitimité des actions sociales aux contrats entre individus. Or, le champ contractuel trouve sa meilleure expression dans le marché qui traduit

les échanges de services et de biens qui sont la majorité des accords d'importance pour les individus dans nos sociétés. D'ailleurs, le marché, par la liberté qu'il garantit au choix individuel, semble la seule garantie de non-ingérence de groupes sociaux dans la vie des individus. Or, de ces constats, il est clair que ces deux approches sont directement associées à la liberté négative. Ils respectent toutes ses principales exigences, soit de limiter au maximum les possibilités de coercition et de supporter une conception non substantielle de la liberté. Le seul problème réel d'une perspective favorisant la liberté négative est qu'elle semble privilégier le marché, et le droit de propriété qu'il implique, sur les autres libertés. Qu'en est-il des libertés politiques, du droit de se regrouper, du pouvoir de pratiquer une religion, etc.? Rien ne semble les garantir; elles sont considérées comme une responsabilité individuelle, la collectivité n'a aucune obligation à les maintenir. Les libéraux égalitaires, ou simplement « liberals » aux États-Unis, tentent de répondre à ce problème. Voyons leurs positions.

### 1.3 Le libéralisme égalitaire

Les libéraux égalitaires ont joué un rôle central dans la discussion de l'identité du libéralisme. On les nomme libéraux égalitaires pour la simple et bonne raison qu'ils font intervenir l'égalité dans les rapports entre les libertés. Pour eux, chaque liberté est de valeur égale. La notion de vivre ensemble se définit avant tout par un rapport de justice. Ainsi, chacune des libertés reconnues par une société doit jouir d'une considération égale. Il est impensable de croire en une liberté sans l'égalité pour tous. Nous tenterons de voir pourquoi ces auteurs libéraux s'intéressent tant à l'égalité et comment ce débat est lié à celui de la liberté.

John Rawls, avec son livre *Théorie de la justice*, est au centre de ce courant du libéralisme. Il essuya les critiques tant de la droite libertarienne que des groupes communautariens naissants. Sa théorie, comme nous le verrons, est une construction très structurée de l'idéal libéral moderne. Il théorise une société où la justice règne en maîtresse absolue. Il est supporté par plusieurs auteurs qui reprennent son œuvre comme base à une philosophie pour un libéralisme égalitaire.

Ils fondent leur théorie, tout comme les libertariens, dans la considération kantienne de la liberté. Pour eux, tout individu a accès à la liberté et à tous les droits qui en découlent

simplement parce qu'il est. Contrairement aux libertariens, pour les libéraux égalitaires, cette liberté n'est pas absolue. Elle est dépendante de la liberté des autres et de son respect. Pour cette raison, ce libéralisme se nomme libéralisme égalitaire. Leur interprétation de Kant est fondée sur un modèle dynamique où les libertés individuelles sont mises en relation avec les rapports sociaux. Elles ne sont pas considérées comme indépendantes les unes des autres, comme c'est le cas chez les néo-libéraux.

La logique derrière la théorie libérale égalitaire est en deux temps. Ces libéraux ne reprennent pas exactement les préceptes de Kant, mais en font leur propre interprétation. Ils veulent en faire ressortir un système de justice qui répond aux aspirations intuitives ainsi qu'aux problèmes de l'utilitarisme.

La justice chez les disciples de Rawls est ce qui garantit la liberté. Celui-ci l'article de la manière suivante.

Premier principe : toute personne a un droit égal à l'ensemble le plus étendu de libertés fondamentales égales pour tous qui soit compatible avec le même ensemble de libertés pour tous (J. Rawls 1998, p.287).

Cette formulation possède deux caractéristiques sur les considérations de la liberté que nous devons souligner. Premièrement, le principe de libertés fondamentales est assez large bien que classique. Il est défini comme tel :

Parmi elles les plus importantes sont les libertés politiques (droit de vote et d'occuper un emploi public), la liberté d'expression, de réunion, la liberté de pensée et de conscience; la liberté de la personne qui comporte la protection à l'égard de l'oppression psychologique et de l'agression physique (intégrité de la personne); le droit de propriété personnel et la protection à l'égard de l'arrestation et l'emprisonnement arbitraire, tels qu'ils sont définis par le concept de l'État de droit (J. Rawls 1998, p.92).

De ce fait, nous avons affaire incontestablement à une théorie libérale qui reconnaît à l'individu tout le droit négatif des sociétés libérales traditionnelles. Deuxièmement, cette articulation est faite dans l'objectif de maximiser les droits sans brimer directement les gens. Ainsi pour cette école :

Toutes les valeurs sociales – liberté et possibilités offertes à l'individu, revenu et

richesse ainsi que les bases sociales du respect de soi-même – doivent être réparties également à moins qu'une répartition inégale de l'une ou toutes ces valeurs soient à l'avantage de chacun (J. Rawls 1998, p.93).

L'on reconnaît là la nécessité, de maximiser les droits de chacun et cela, indépendamment de l'égalité de la répartition de fait. Ici c'est le mode de répartition qui est ciblé comme pouvant influencer l'objectif de maximisation des droits. Nous verrons plus loin plus en détail ce mode de répartition. Cette réflexion sur l'application des valeurs, telle la liberté, pousse vers la nécessité de développer comment ces libertés peuvent être appliquées pour garantir une société juste.

Pour expliquer sa position de distribution inégale pour droit égal, Rawls développe le second principe qu'il nomme « principe de différence » :

Deuxième principe : les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à :

fonctionner au plus grand bénéfice des plus défavorisés;

être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous dans des conditions de juste égalité des chances.

Première règle de priorité (la priorité de la liberté) : les principes de justice obéissent à un ordre lexicographique en vertu duquel la liberté ne peut être limitée qu'au nom de la liberté.

Deuxième règle de priorité (la priorité de la justice sur l'efficacité et le bien-être) : le deuxième principe de justice est lexicographiquement prioritaire par rapport au principe d'efficacité et à celui de maximisation de la somme des avantages et la juste égalité des chances est prioritaire par rapport au principe de différence (J. Rawls 1998, p.341).

Ce principe est le fondement d'une scission avec l'orthodoxie de la liberté négative telle qu'énoncée par Berlin. Le principe de différence vient pousser la question là où « Two Concepts of liberty » n'est pas allé : que faire quand deux êtres libres entrent en conflit sur la base de leur liberté? Chez les néo-libéraux, la solution passe par une priorisation de certaines libertés sur d'autres. Pour les libéraux égalitaires, les libertés individuelles sont confrontées entre elles quotidiennement. Il est nécessaire de développer une technique qui rend ces situations acceptables. Commençons par interpréter ce qui est développé dans ce deuxième

principe. Le meilleur moyen est de faire un exemple de distribution de ressources dans une société X.

Table 1 : Exemples de distribution économique (Wenar 2008).

Economie	Groupes les moins avantagés	Groupe moyennement avantagés	Groupes les plus avantagés
A	10 000	10 000	10 000
B	12 000	15 000	20 000
C	20 000	30 000	50 000
D	17 000	50 000	100 000

Dans cet exemple, le choix qui respecte celui du principe de différence est le choix « C ». Car il respecte les deux clauses, soit que le groupe le plus désavantagé est dans la meilleure situation possible et, ensuite, il choisit la situation qui maximise le bien-être général advenant une situation où il existe plusieurs options avec le même résultat pour les groupes défavorisés, ce qui n'est pas le cas ici. Il est important de noter que l'option D possède une moyenne bien supérieure de gain. Par contre, ce gain ne respecte pas le principe de différence, car il ne maximise pas la situation des plus pauvres. De plus, on respecte totalement la deuxième règle de priorité en priorisant le principe de différence sur la maximisation utilitariste simple, tout en respectant la juste égalité des chances qui est prioritaire au principe de différence.

Mais le théoricien de Théorie de la Justice comprend que son principe doit être défendu ardemment, car plusieurs critiques sont possibles à ce stade. Pour bien comprendre ce principe, il faut exposer ses deux principaux arguments, soit la question d'égalité des chances et le voile de l'ignorance qui fondent la réflexion sur le principe de différence.

### 1.3.1 Argumenter sa différence

Le fondement de la différence de la conception de la liberté de chacun se situe dans son interprétation de la conception intuitive de l'égalité des chances. Pour les libéraux égalitaires, la conception libérale traditionnelle de l'égalité des chances ne passe pas le test de l'évaluation morale et ne respecte pas son objectif de récompenser les méritants.

D'abord, définissons ce qu'est le principe d'égalité des chances. Ce principe consiste simplement à offrir à la population un environnement où le sexe, la provenance sociale, la

religion et l'ethnie (pour nommer que les principaux) n'affecteront pas les capacités de l'individu tant positivement que négativement. Il en résulte des droits inhérents des individus qui découlent de ses libertés fondamentales. Ce principe est l'argument fort des sociétés libérales traditionnelles qui veut garantir que tous seront récompensés équitablement selon leur effort. Ainsi, dans une telle société, en principe, un homme blanc célibataire gagnant 120 000 dollars par année est légitimé de gagner ce salaire face à la femme noire monoparentale gagnant 15 000 dollars par année, parce que les deux évoluent dans un environnement où les facteurs sociaux discriminants sont compensés ou inexistantes. Les gens ont du mérite dû à leur effort et non grâce à d'autres facteurs facilitants.

Les libéraux égalitaires voient principalement deux problèmes avec cette conception intuitive de l'égalité des chances. Le premier réside dans son effectivité. Les combats sociaux sont une valse entre réglementation et déréglementation. Dans le cas des États-Unis par exemple, le débat entourant l'effet du racisme et la nécessité de faire de la discrimination positive compensatoire est très vif dans plusieurs États. Un nombre important d'actes directement racistes sont rapportés. Bref, pour ce cas seulement, la société américaine est encore loin d'une égalité pleine et entière. Nous pourrions citer d'autres exemples, tels le réseau universitaire privé difficilement accessible, le système de santé privé avec plusieurs millions d'exclus, etc. Ces exemples montrent que l'effectivité des droits fondamentaux à l'extérieur de la théorie est encore un combat urgent. Mais les libéraux de cette école ne voient pas cette situation comme un argument final contre l'égalité des chances traditionnelle. Ils voient là simplement un besoin de plus grand effort pour une meilleure correspondance entre l'intuition libérale et la réalité sociale.

Le second problème est celui qui fait le plus mal. Pour cette école, la société ne devrait pas accepter les inégalités d'aptitude. Ce que les libéraux égalitaires ciblent ici est les capacités innées des individus. Une personne ne doit pas gagner plus simplement parce qu'elle est plus intelligente ou plus forte physiquement. Ainsi, les personnes handicapées ne devraient pas souffrir doublement de leur handicap en premier lieu et ensuite de leur inaptitude au travail. N'est-il pas aussi injuste de naître avec une mémoire infallible que de naître dans une famille de millionnaires ou encore trisomique 21? Cet argument est fort, car il est en fait une application radicale de ce que doit être le principe d'égalité des chances.

Effectivement, la justice d'un gain mérité ne peut exister si ce gain découle en fait d'un avantage social ou physique. Ainsi, il est justifié d'appliquer le « principe de différence » (Nozick 2003, p.67-70). Mais l'on ne s'arrête pas ici.

Le second argument de Rawls en faveur de son deuxième principe est un argument fondé sur le contrat social. Cet argument est nommé la position originelle. Il est une inspiration directe de l'universalisme kantien. Ainsi, il cherche comment des individus intrinsèquement libres et égaux peuvent procéder pour que socialement cette liberté soit maintenue. Pour ce faire, il fait appel à un contrat social hypothétique qu'est la position originelle.

En premier lieu, cette position est caractérisée par le fait que toutes les personnes s'y soumettant se retrouvent dans un environnement complètement dépourvu de toute considération sociale. Dans cette forme d'état de nature, les participants n'ont aucun avantage social disponible. Nous devons souligner que cette position est anhistorique. Elle ne cherche pas à réfléchir sur l'avant, au moment où tous étaient nus dans la nature comme ce fut le cas chez les Européens des lumières. Ce que Rawls recherche avant tout est de créer un lieu hypothétique imperméable aux avantages et désavantages sociaux des intervenants.

En second lieu, les contractants doivent se soumettre lors de leur négociation au voile de l'ignorance. Ce voile est un écran mental qui interdit au négociant de faire usage de certaines connaissances sur la société afin de garantir l'objectivité de ceux-ci. Voici ce qui est su et non su sous ce voile :

Parties do not know: The race, ethnicity, gender, age, income, wealth, natural endowments, comprehensive doctrine, etc. of any of the citizens in society, or to which generation in the history of the society these citizens belong. The political system of the society, its class structure, economic system, or level of economic development.

Parties do know: That citizens in the society have different comprehensive doctrines and plans of life; that all citizens have interests in more primary goods. That the society is under conditions of moderate scarcity: there is enough to go around, but not enough for everyone to get what they want; General facts about human social life; facts of common sense; general conclusions of science (including economics and psychology) that are uncontroversial (Wenar 2008).

Ainsi, les négociations sous le voile d'ignorance se font en ayant comme base que l'individu négociant peut se retrouver dans la situation la plus désavantageuse. Il ne sait pas ses chances d'être dans cette situation, donc ne peut raisonnablement risquer de sacrifier les moins avantagés.

En position originelle, Rawls et ceux qui le suivent croient que les gens contracteront en respectant parfaitement le principe de différence. Ne sachant pas quels rôles ils occupent dans la société et ne sachant les chances qu'ils occupent un rôle ou l'autre, les gens auront tendance à maximiser les positions les moins avantageuses de manière à ce que les personnes s'y retrouvant aient une vie intéressante.

En conclusion, le principe contractuel de la position originelle et l'intuition de l'égalité des chances sont deux arguments qui fonctionnent en synergie. Les deux viennent se renforcer l'un et l'autre. Ils sont même constitutifs de l'un et de l'autre. L'intuition de la nécessité d'égalité des chances doit être respectée. Pour ce faire, nous devons procéder par le principe de position originelle afin de garantir l'équité. Par contre, le voile d'ignorance donne quelquefois des résultats non parfaitement fidèles à nos intuitions égalitaires. Ainsi, rétroactivement nos intuitions doivent forger les résultats du voile d'ignorance de manière à respecter cette intuition avec fidélité. Ces deux arguments en faveur du principe de différence sont en fait complémentaires et conjoints. Une juste défense de la différenciation des traitements est argumentée en même temps par l'intuition que chacun a droit à des chances égales et par l'intervention objectivante que représente la position originelle.

Mais quelques problèmes restent entiers. En théorie, cette position semble très juste, mais en pratique dans un monde où les ressources sont rares, comment pouvons-nous l'appliquer? La plus grande critique des néo-libéraux porte justement sur l'impossibilité d'une distribution réelle des ressources respectant les droits de chacun. Mais les libéraux égalitaires répondent à ce problème.

### *1.3.2 La politique du moins pire*

La réponse au problème des inégalités naturelles se fonde sur la réflexion suivante. Nous considérons une distribution initiale et égale des ressources sous forme de coquillages.

Ces coquillages, au nombre de 100 dans l'exemple de Dworkin, représentent le pouvoir d'achat de chacun des individus. Avec ces coquillages, les individus participent à une grande enchère où ils font leurs offres pour acquérir les ressources qu'ils croient nécessaires à une vie bonne. L'enchère se termine au moment où tous se retrouvent satisfaits de leur acquisition. Pour Dworkin, l'enchère est bonne si elle respecte le test d'envie. Soit que l'entièreté des personnes impliquées est satisfaite de son achat et que les gens n'envient aucunement les acquisitions de leurs pairs (Dworkin 2000, p.65-71). Ce système est un exemple de l'application des prémisses de la théorie libérale égalitaire, sauf pour la compensation des désavantages moralement arbitraires. Il est vrai, à talents égaux, cette exigence est respectée. Le problème réside dans l'inégalité de fait de cette situation, bref les gens ne sont pas tous aussi talentueux et même plusieurs sont carrément handicapés.

Ce problème est simple à énoncer. Une personne qui est handicapée ne jouira pas autant de ses 100 coquillages qu'une personne en pleine forme. Bref, l'handicapé enviera la santé de la personne physiquement plus nantie. La même chose pour les talents manifestes. L'on pousse même la réflexion en incluant les caprices et goûts que les gens n'ont pas choisis.

La solution est en deux temps. Premièrement, nous devons assurer une distribution préalable qui vient compenser les inégalités naturelles entre les individus. Concrètement, on fait référence à un système d'assurances auquel tous cotisent. La cotisation provient de la banque de l'ensemble des coquillages. Ensuite, l'assurance dédommage les personnes naturellement moins pourvues en leur donnant plus de coquillages initialement. Malheureusement, cette solution ne prend pas en compte l'incommensurabilité de cette inégalité. Bref, la possibilité existe qu'après avoir compensé les inégalités naturelles, il ne reste plus rien pour acheter quoi que ce soit. Cette possibilité pousse les adeptes de Rawls à aller un peu plus loin dans leur réflexion.

Considérant que nous ne pouvons pas permettre que les ressources ne servent qu'à combattre les inégalités naturelles, car nous devons aussi avoir des ressources pour vivre, ils proposent l'utilisation du voile d'ignorance pour juger d'une part à réserver aux personnes moins nanties naturellement. Considérant que le risque initial d'être handicapé ou talentueux

est égal pour tous, les gens devront se mettre d'accord sur une quantité de ressources à allouer au dédommagement des handicaps, sachant qu'ils seront peut-être handicapés (Dworkin 2000, p.73-83).

La conséquence de ce système est d'offrir une politique du moins pire. L'on obtient un système où, par le marché, avec une entente initiale sur la part de compensations des problèmes naturels, toutes les aspirations seront considérées. Ce système n'est pas parfait, car chacun ne pourra pas jouir également de ses libertés, mais le principe tend vers une plus grande égalité.

En conclusion, les libéraux égalitaires défendent l'idée politique de Rawls sur la base que ce système est le moins imparfait. Il faut par contre souligner que le système d'enchère de Dworkin ne peut se réaliser dans les faits; il sert à exprimer concrètement les principes de Rawls. En fait, la démonstration vient légitimer la nécessité d'un filet social de taxe et d'une redistribution. Cette école développe bien cette application de la théorie rawlsienne, mais il n'en sera pas question ici, car elle repose essentiellement sur les mêmes prémisses.

### *1.3.3 Les libéraux égalitaires et Berlin*

La position de Berlin est respectée en principe par les libéraux égalitaires. On parle toujours de liberté négative, la différence est qu'ils poussent la réflexion plus loin à travers des considérations d'égalité entre les différentes libertés. Cette conception complique quelque peu les considérations en comparaison avec l'intégrisme des positions néo-libérales. Leur position vise à valoriser la nature même de ce qu'est la liberté.

Ainsi, la liberté des libéraux égalitaires est une liberté négative qui se définit comme la non-interférence d'humains ou groupe d'humains à l'activité du sujet. Mais la complexité des rapports humains fait que les libertés elles-mêmes viennent en conflit. Un conflit possible par exemple serait l'achat d'un terrain où se trouve un lieu de culte d'une communauté pour réaménagement complet (disons sportif) par un individu. Dans ce cas, le droit de propriété d'un individu se heurte au droit religieux d'une communauté. Les libéraux égalitaires tentent de répondre à ce problème afin d'assurer que la valeur de la liberté dans son ensemble soit considérée et qu'un maximum de libertés soit respecté. Ainsi s'il est possible d'avoir une

entente de transfert du lieu de culte incluse dans la vente ou encore des considérations de partage du lieu après la vente; c'est probablement ce qui sera préféré de manière à ce que les libertés de chacun soient considérées.

Cette position diffère grandement de celle des néo-libéraux, car elle vise un maintien de l'idéal de liberté là où les néo-libéraux verraient un rapport entre individus. Pour les libertariens, par exemple, la question de la communauté ne se pose pas. Les parties concernées sont celles mises en cause dans la vente du terrain. Ils sont les seuls capables de juger acceptables ou non leurs actions face à la communauté, mais si le vendeur accepte de vendre et que l'acheteur met fin au lieu de culte, tout cela respecte la liberté de chacun. Pour les classiques, les lois abstraites étant de nature égalitaire, le groupe religieux ne peut jouir d'un avantage sur les personnes impliquées dans la transaction. L'on ne peut accepter l'intervention intéressée de quelqu'un sur la base de préservation d'une religion ou encore de tout autre pratique en leur donnant un statut préférentiel. Ainsi, les groupes doivent agir dans les règles de l'ordre spontané que représente le marché et s'il arrive que leur lieu de culte soit menacé par une vente du terrain, il est de leur responsabilité de faire une contre offre. Mais, les libéraux égalitaires font intervenir la loi de manière à protéger toutes les libertés individuelles. De plus, par le principe de différence, ils font la promotion d'une action régulatrice de l'État. Une différence ici repose sur l'interprétation du rôle de la coercition. Chez les néo-libéraux, la coercition est évitée par l'utilisation du marché où les risques sont d'échouer économiquement et non pas de se faire imposer la volonté d'un humain. Chez les libéraux égalitaires, ce rôle coercitif n'est pas absolument évité, il intervient pour garantir les libertés de tous contre des abus possibles. Pour cette raison les néo-libéraux sont considérés comme plus près d'une interprétation intégrale du principe de liberté négative alors que les libéraux égalitaires en font une interprétation adaptée à la recherche de la liberté sous toutes ces formes.

En conclusion, le libéralisme américain est marqué par deux écoles inspirées du même concept de liberté négative. La première, néo-libérale, cherche avant tout à minimiser la possibilité de coercition et ainsi préfère le marché au politique afin de garantir les libertés de chacun. Ce choix amène à valoriser les rapports de propriété qui sont le vecteur des libertés sur cette institution d'échange. À l'intérieur de ce rapport de propriété et du système

d'ordre qui le régle, les néo-libéraux respectent de manière évidente la nature du texte d'Isaiah Berlin. À l'opposé, les libéraux égalitaires reconnaissent très bien la nécessité du marché et en font la promotion, mais cette institution ne peut garantir à elle seule les libertés fondamentales reconnues dans les sociétés libérales traditionnelles. Pris face à la nécessité de médier entre des libertés conflictuelles, ces libéraux font appel à un système politique afin de maximiser les opportunités de liberté ou encore de minimiser les abus aux libertés fondamentales des individus. Voyons maintenant comment se comprend la question environnementaliste.

## CHAPITRE II

## ENVIRONNEMENTALISME ET LIBÉRALISME

*The overriding message of Our Common Future is that the global complex of environment-and-development problems cannot be addressed in an integrated way without taking simultaneously into account the three core elements of physical sustainability, generational justice and global solidarity. (Langhelle 1999, p.147)*

La question de l'environnement telle qu'articulée aujourd'hui n'est pas une question proprement nouvelle. Bien que l'homme se soit inquiété de son avenir à travers l'échec à nourrir toute la population humaine comme l'articule Thomas Robert Malthus, aujourd'hui nous nous posons les questions de notre relation avec la nature et de ce qu'est que cet autre non-humain avec une profondeur nouvelle. Depuis Silent Spring de Rachel Carlson (Brennan et Lo 2008), les grands débats sur les limites des ressources de la Terre et sur les déchets nucléaires datant des années soixante-dix est née une approche proprement environnementaliste. Elle prend toutefois aujourd'hui une ampleur qu'elle n'a jamais connue. Les défis se suivent : chute importante de la biodiversité, contaminations de toutes sortes, organismes génétiquement modifiés, cruauté envers les non-humains, etc. La question première demeure néanmoins le réchauffement climatique. Nombre de scientifiques, militants, politiques et intellectuels prennent position sur ce débat où l'arrière-scène n'est rien de moins que la possible disparition de l'espèce humaine.

Ce mouvement s'organise de manière à former une constellation de plus en plus cohérente. Andrew Dobson affirme même que l'environnementalisme est maintenant une idéologie pleine et entière (Dobson 2007). Cette affirmation est intéressante, car elle traduit bien trois étapes critiques du libéralisme où se succèdent des idéologies le remettant en question : le socialisme et la critique de la justice sociale, le communautarisme et le féminisme liés aux critiques de l'intégration des femmes et minorités ethniques et sociales, et finalement, l'environnementalisme et la critique de la gestion du patrimoine de la planète

Terre ainsi que sa viabilité.

Mais qu'est-ce exactement que l'environnementalisme? Il n'existe pas, encore, de documents qui s'affirment en tant que socle de l'idéologie comme cela a pu être le cas pour les textes fondateurs du libéralisme, avec Locke et Kant, ou encore ceux du socialisme, avec Marx. Non, l'environnementalisme, du moins dans son aspect politique, se forge encore présentement à travers le militantisme où se développent des valeurs communes. Selon Eckersley, les caractéristiques définissant cette idéologie sont les suivantes :

1. Une préoccupation première pour les crises écologiques.
2. Une éthique de respect envers l'intégrité écologique de la Terre et des espèces vivantes.
3. Une ontologie joignant les besoins sociaux et écologiques dans un rapport d'interdépendance.
4. La reconnaissance de limites écologiques à la croissance.
5. Un support pour une société écologiquement durable respectant les limites de l'environnement.
6. Un militantisme politique pour un changement social, technologique et économique radical afin de réussir à créer une société écologiquement durable.
7. Une équité intergénérationnelle et intragénérationnelle.
8. Un engagement envers un système démocratique favorisant la participation et la décentralisation des pouvoirs jusqu'au plus bas échelon (Eckersley 2001, p.317).

Andrew Dobson précise que ces caractéristiques sont celles de l'écologisme et non celles de l'environnementalisme. Pour lui, le fondement de la différence réside dans la radicalité et l'étendue des actions que motivent ces positions (Eckersley 2001, p.325). Comme nous l'avons vu en introduction et le verrons plus tard, ce qui motive cette radicalité et qui explique la différence écologiste se retrouve dans la position écocentrique de celle-ci. La notion d'environnementalisme est anthropocentrique et ainsi de nature plus réformatrice, moins exigeante envers les institutions en place. Pour cette raison, l'environnementalisme dans ce travail fera référence aux théories proposées pour répondre aux défis

environnementaux en eux-mêmes et non à l'idéologie qui place ce défi au premier plan. Cette dernière sera traduite dans le concept d'écologisme. Ainsi, les branches des idéologies libérales, féministes et socialistes qui se penchent sur l'environnement, pour des considérations essentiellement pour l'humain, se situeront en environmentalisme. L'écologisme, lui, est le groupe critique qui rassemble les valeurs ci-haut en son cœur dans le but d'en faire une doctrine cohérente.

Voyons à quoi ces valeurs se rapportent afin de bien comprendre les fondements de la critique écologiste. Ce qui fonde la distinction de l'écologiste, selon Eckersley, « is the overriding proccupation with the ecological crisis and the quest to achieve an ecologically sustainable world » (Eckersley 2001, p.317). Il est important de mettre l'accent sur l'« overriding ». Cela signifie que l'économie et les préoccupations de développement sont bien secondaires à la nécessité de durabilité de nos rapports avec l'écosystème. Cela se concrétise dans les caractéristiques qui suivent (Eckersley 2001, p.325).

Ainsi, l'éthique environnementale évoquée en deuxième point fait appel à un rapport avec la nature fondé sur son maintien pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle nous procure. Cette position essentialiste de la nature vise à la reconnaître comme une ayant droit. Ainsi, l'ontologie de l'idéologie écologique est fondée sur le fait que, moralement, nous nous devons de respecter les non-humains. Le non-respect de cette éthique nous diminue en tant qu'êtres capables de sens. Le rapport à la nature ainsi dénoncé est celui de l'anthropocentrisme. Ce concept se définit comme l'instrumentation de la nature aux fins de l'humain. Il est important de souligner qu'en tant qu'être humain, notre perspective sera toujours proprement humaine, mais elle n'a pas à favoriser l'humain sans considération pour les autres formes de vie. La position des écologistes proprement anti-anthropocentristes ou plutôt son appellation positive, l'écocentrisme, est, selon Dobson, ce qui fonde la plus grande différence entre l'idéologie écologiste et les mouvements environmentalistes.

Cette position éthique consiste en la reconnaissance de l'interdépendance de la vie sur Terre. Ainsi, tout ce que nous faisons a des conséquences sociales et environnementales. Les deux sphères ne peuvent être dissociées. Les actions humaines doivent être exécutées avec une extrême précaution, car les écosystèmes sont extrêmement complexes. Cette

appréhension de l'action critique, principalement, l'usage de nouvelles technologies comme salvatrices de nos problèmes. Elle met en garde contre le rêve prométhéen<sup>3</sup> et demande une plus grande responsabilisation de l'individu. Pour ces raisons, les trois premières caractéristiques fondent le socle moral de l'idéologie écologiste.

Ensuite viennent les points 4, 5 et 6 qui constituent en eux-mêmes le plan d'action des mouvements écologistes. Ces points sont en fait une affirmation forte de l'écologie sur l'économie. Pour les groupes écologistes, la croissance a une limite. Cette limite est ce que la balance écologique peut supporter. La durabilité demande, selon Eckersley, « that natural resources must not be used beyond their regenerative capacity, waste production must not exceed the absorption capacity of ecosystems or otherwise threaten or compromise biological diversity and ecosystem integrity, and human population must not exceed the carrying capacity of ecosystems » (Eckersley 2001, p.317). Les solutions pour respecter cette interprétation de la durabilité sont une modification profonde des modes de production, de consommation, de développement urbain, de technologie, etc. Cette reconnaissance des limites de la nature remet surtout en question tout notre système de développement. Contrairement aux environnementalistes, ici les groupes écologistes priorisent la durabilité sur le développement. Ce débat est en fait une extension du débat anthropocentriste et écocentriste. Il forme la principale motivation politique des groupes verts. Pour ceux-ci, le développement et surtout le défi d'une croissance toujours plus grande ne peuvent être priorisés sur la protection des écosystèmes en vue de les rendre durables.

Du côté de la justice sociale, le mouvement écologiste défend une justice intergénérationnelle ainsi qu'intragénérationnelle. L'intergénérationnalité se définit comme un rapport d'équité où les générations présentes comblent leurs besoins tout en laissant suffisamment de ressources pour que les générations suivantes puissent combler leurs besoins avec une aise équivalente. De plus, les écologistes revendiquent une justice intragénérationnelle. Cette équité est celle d'une responsabilité équivalente des riches et des

---

<sup>3</sup> La question du mythe prométhéen a été développée et popularisée en environnement par Hans Jonas dans son livre *Principe responsabilité* (Jonas 1999). Dans cette œuvre il symbolise l'apport de Prométhée comme celui du salut par la technique. Il en dénonce les abus possibles par une désresponsabilisation éthique de l'humain engendré par une instrumentalisation de la science comme réponse à la morale.

pauvres devant le défi environnemental. Ainsi, tout humain doit pouvoir accéder à des conditions de vie acceptables tout en s'assurant de respecter la balance écologique. Cette question s'intéresse particulièrement à l'égalité de développement entre les pays industrialisés et les autres moins nantis. Cette inégalité de capacités amène de possibles inégalités quant à la capacité de respecter les défis écologiques. Ainsi, les pays plus développés doivent assumer une plus grande part du défi environnemental tout en aidant les pays émergents à répondre aux exigences des différentes politiques environnementales (Eckersley 2001, p.320).

Finalelement, la dernière position caractéristique du mouvement écologiste et influençant les groupes environnementalistes est le support pour un système de démocratie participative. La demande ici est un système démocratique plus complet, plus vivant au niveau local. Le but est de développer une démocratie exigeant moins de ressources à l'implication afin de ne pas donner l'avantage aux lobbys très organisés et aux groupes les plus riches, souvent privés. De plus, une démocratie plus locale est plus à même de développer des liens entre les gens et l'environnement et ainsi de développer des moyens plus adaptés aux besoins de leur écosystème respectif. Il sera plus facile de faire correspondre l'information avec les besoins locaux, car les débats se tiendront sur des enjeux moins abstraits et l'information sera mieux distribuée, car plus immédiatement accessible. L'objectif est de créer des institutions à l'échelle humaine et non des super structures qui ne seraient accessibles qu'à certaines élites (Eckersley 2001, p.322-323).

Le groupe environnementaliste a été présenté en soulignant principalement les revendications écologistes. Cette présentation vise à mettre en valeur le cœur de ce qui forme l'environnementalisme, en définissant le noyau dur qui cherche à défendre cette position dans son intégralité et de manière cohérente. Ainsi, les groupes écologistes influencent les autres idéologies qui forment des branches environnementalistes, tels l'éco-féminisme, l'éco-socialisme, l'éco-anarchisme et l'éco-libéralisme. D'ailleurs, voyons comment s'articule ce dernier afin de comprendre comment il influencera le libéralisme en lui-même.

## **2.1 Le rapport Brundtland**

Face aux pressions des groupes écologistes et autres militants environnementalistes,

les dirigeants politiques d'Amérique du Nord ont dû établir un plan pour remédier aux problèmes rapportés par ces groupes de pression. Le rapport du Club de Rome intitulé *The Limits of Growth* (Meadows, Meadows, Randers, et Behrens 1972) de 1972 et auquel plusieurs scientifiques américains participèrent, notamment de la prestigieuse Massachusetts Institute of Technology (MIT), remet en question la logique de la croissance infinie et dote d'assises de plus en plus sérieuses les revendications écologistes. Les groupes libéraux, cherchant à maintenir les principes de développement comme un moteur de la société, ont dû théoriser en quoi le développement pouvait être viable environnementalement et ainsi rendre un certain aspect de la croissance acceptable. Une première réponse sérieuse au problème de la croissance fut créée dans le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED). Cette commission était alors dirigée par la première ministre norvégienne Gro Harlem Brundtland, ce qui popularisa le rapport sous le nom de rapport Brundtland (Baker 2006, p.19).

### 2.1.1 *Société, économie et environnement*

Le rapport Brundtland s'ouvre sur quatre constats importants. Le premier affirme que les pressions environnementales sont liées les unes aux autres. Prenons le cas des gaz à effet de serre. Ils réchauffent la Terre et amènent une multitude de problèmes, telles la disparition de forêt en altitude, la hausse du niveau des océans, etc. En second lieu vient l'affirmation que le développement économique ainsi que les pressions environnementales sont liés les uns aux autres. Pour imager cette affirmation, on peut considérer le cas de la contamination des lacs aux algues bleues. Ces algues se développent à cause des phosphates présents tant dans les engrais utilisés en agriculture que dans plusieurs produits détergents consommés par l'entreprise et le particulier. Le troisième constat est que les problèmes environnementaux et économiques sont liés à des facteurs sociaux et politiques. On peut penser ici à une étude du General Accounting Office du District of Columbia's Congressional Delegate de Washington aux États-Unis, qui en 1982 établit que les Noirs, malgré le fait qu'ils constituent une minorité dans la population, vivaient majoritaires près des usines de traitement de déchets. Ici la couleur de la peau ou encore la pauvreté sont les facteurs sociaux (Hartley 2003, p.478). Ces influences environnementales, économiques, sociales et politiques opèrent non seulement à l'intérieur des pays, mais entre les pays. L'on peut penser au cas du Saint-Laurent, source

d'eau potable polluée en son amont par un des cônes industriels du Canada et des États-Unis (Vincent et Dodson 1999, p.29-50). Dans le cas de Bruntland, cette question s'intéresse avant tout au rapport nord-sud comme la gestion de l'agriculture qui, par exemple, dû à une pression importante des demandes du nord en viande, pousse le Brésil au sud à couper sa forêt amazonienne pour avoir accès à plus de terre arable (Kaimowitz et al. 2004).

### 2.1.2 *Un nouveau modèle de développement*

La constatation de ces liens entre le social, l'environnemental et l'économique mène la commission Bruntland à développer le concept de développement durable. Ce concept, guide de l'action, est défini comme suit: « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland 1988, p.51). Ce concept marie ainsi les besoins environnementaux de la durabilité aux impératifs économiques et sociaux du développement. Les membres de la commission soulignent deux sous-concepts-clés, découlant de ce concept de développement durable, à mettre au centre des considérations des politiques, soit ceux des besoins et de la technique.

Effectivement, le texte de *Notre avenir à tous* souligne : « aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland 1988, p.51). Cet aspect du concept de développement durable vise, dans un premier temps, à souligner la nécessité de satisfaire les besoins des populations les plus pauvres. Ces besoins incluent en fait les nécessités de base, telles que celles de la subsistance, de la protection, des besoins affectifs, de l'identité, de la liberté, etc. En contrepartie, cette interprétation du développement durable compte aussi un deuxième aspect des besoins concernant les plus riches. Ces besoins sont considérés sous l'angle d'une nécessaire réduction des habitudes occidentales de consommation de biens matériels. Ces besoins doivent être ramenés à un niveau où l'écologie planétaire sert de référence (Baker 2006, p.20). Ce qui est dénoncé est le manque d'indicateur environnemental dans notre logique de développement. Par exemple, les ressources de la Terre sont, pour le moment, la limite ultime de notre consommation et non le rapport de l'offre et de la demande.

Dans un deuxième temps, elle épouse une perspective plus positive. Elle supporte la

notion d'un progrès possible. Ce progrès se veut technique comme la notion de progrès le sous-entend depuis toujours dans nos sociétés industrielles. Il se veut néanmoins aussi social. Ainsi, bien que le rapport Brundtland fasse l'apologie de la croissance, surtout dans le cas des pays les plus pauvres, elle pousse vers la création de nouveaux modèles sociaux et techniques considérant les limites de la nature. Ainsi, elle affirme en cette perspective : « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (Brundtland 1988, p.51). Cette affirmation est une reconnaissance tacite de la non-durabilité de nos moyens de production ainsi que de la nécessité de limiter certaines croissances qui ne respectent pas la capacité de l'environnement à répondre à nos besoins. Ici nous sommes probablement dans la position la plus paradoxale du rapport Brundtland. Coincés entre techniques, nécessité de croissance et changement de pratiques sociales, plusieurs groupes idéologiques favorisent l'un sur l'autre. Nous verrons que la plupart des différentes interprétations du rapport Brundtland divergent ici. Certains verront la nécessité d'un changement technique, d'autres, celle d'une remise en question de la croissance alors que certains parleront d'une plus grande justice dans la distribution et le maintien des ressources.

### 2.1.3 *Brundtland l'anthropocentrique*

Essentiellement, ce qui est au centre du rapport, ce sont les besoins de l'humanité, soit des générations présentes et futures. Cette position le place comme proprement anthropocentriste. Soit, « notre » avenir à tous vise à rendre la planète viable pour l'humanité, nous. Elle considère bien sûr les besoins de la faune et la flore, mais dans la perspective de la nécessité qu'elles représentent pour notre race. Comme le souligna bien Suzan Baker, cette approche anthropocentrique varie d'un extrême à une autre.

Pour elle, la notion la plus anthropocentriste liée à Brundtland est celle de capital naturel. Respectant cette notion, la nature est une ressource pour l'humanité. Celui-ci se doit de sagement en disposer pour ne pas faire banqueroute et se retrouver avec moins de moyens qu'il en est nécessaire pour faire survivre tous nos individus. Comme l'affirme bien Baker en s'appuyant sur la critique d'Andrew Dobson : « There is a danger in this ecosystem approach, however, in that it sustains what is of instrumental value for human beings and does not protect nature for its own sake » (Baker 2006, p.21). Deux autres notions viennent compléter

l'aspect anthropocentrique du rapport.

Le premier fait référence à l'espace environnemental. Cette approche de l'environnementalisme reconnaît qu'il existe une limite à la pression que l'écosystème terrien peut endurer sans qu'il n'y ait de dommage irréversible. Ainsi, cette approche vise à déterminer le niveau de rupture où les dommages seront effectivement irréversibles (Baker 2006, p.37). Cette théorie est particulièrement présente dans le discours entourant l'amélioration des écosystèmes afin d'en maximiser la biodiversité. Il est reconnu par exemple qu'un lac exposé à une grande quantité de fertilisant se sature à un point tel qu'il n'est plus possible pour lui de supporter la vie comme auparavant; il doit trouver un nouvel équilibre, le plus souvent, avec moins de biodiversité (Prieur 2009, p.59). Le point de non-retour fait référence au moment où l'écosystème se cherche un nouvel équilibre, ayant été déstabilisé. Une multitude d'écosystèmes sont surveillés afin d'éviter d'atteindre ce point. Bien sûr, cette évaluation se fonde sur une perspective humaine, car plusieurs espèces non humaines peuvent disparaître ou être en grave danger bien avant que nous considérions un écosystème donné comme ayant atteint son point de rupture. Le cas des changements climatiques est ici un bon exemple de point de rupture à géométrie variable. Nous nous inquiétons du point de non-retour que peut représenter le dégel du pergélisol (Zimov, Schuur, et Chapin III 2006, p.1612-1613) alors qu'une multitude d'espèces naturelles ont disparu et disparaîtront bien avant.

Plus populaire que les deux premières approches est l'approche de l'empreinte écologique. Cette théorie fait référence à l'impact d'un ensemble d'humains (pays, ville, village, ménage, etc.) sur les ressources disponibles ainsi que l'écosystème. Souvent ces évaluations se font avec des indicateurs de référence, tels le nombre de litres d'eau consommés, le niveau de gaz à effet de serre utilisé et le nombre de terres cultivables nécessaires au bien-être du groupe. Avec cette approche, il est possible de mettre en relation des individus de différents groupes en évaluant leur empreinte relative. Ainsi, un Américain moyen consomme 5 fois la superficie de territoire arable viable pour un humain, alors que l'Indien, lui, en consomme une demie. Encore là, ces considérations se portent sur le maintien de la population humaine, bien que ce test est aussi utile pour comprendre le poids relatif d'une population sur un écosystème. De cette manière, il peut être utilisé pour intervenir sur

des enjeux de biodiversité.

Ainsi, nous avons vu comment se fondent techniquement les modes d'évaluation anthropocentriques de Brundtland, mais nous pouvons aussi remarquer le caractère anthropocentrique du rapport en sa normativité.

## **2.2 Les effets normatifs du développement durable**

Le concept de développement durable de Brundtland, avec le temps, fut associé à plusieurs principes. Tant dans son application, que dans les développements logiques qu'il laissait entendre, ses conceptions morales sont généralement associées au développement durable. Ces principes visent à guider l'action vers une meilleure durabilité. Le premier est le principe de responsabilités communes, mais différenciées. Le second est le principe d'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle. Et le troisième est le principe de participation.

### *2.2.1 Responsabilités communes...mais différenciées*

Découlant des sommets sur l'environnement qui ont suivi le rapport Brundtland, ce principe se fonde sur le fait que tous les pays ont leur responsabilité face à la situation environnementale, mais que ces responsabilités sont différentes selon le niveau de développement du pays. Reconnaisant les différences de capacité technique et sociale des pays de la Terre, ce principe cherche à établir un rapport d'équité entre les pays développés ayant réussi à atteindre leur niveau de développement avec une ère industrielle qui ne peut être reproduite par les pays en développement, lesquels cherchent à rejoindre les premiers en fait de richesse et de qualité de vie. Ce principe fut formellement énoncé dans la Déclaration de Rio en 1992 au chapitre 3 principe 7 (Baker 2006, p.37). Il est sous-jacent dans le rapport Brundtland par la reconnaissance du besoin de développement plus grand des pays émergents afin de lutter contre la pauvreté. Un exemple d'application de ce principe se retrouve dans le protocole de Kyoto, où ce principe vient en application en créant des objectifs clairs pour les pays développés devant atteindre ces niveaux d'émission de gaz à effet de serre, alors que, pour les pays en développement, les objectifs visent une aide technique pour un développement minimaliste en GES (Cavard 1998, p.5). Ce principe vise essentiellement à garder tous les joueurs importants en environnement autour de la table. Ainsi, les pays se partagent les responsabilités selon leur capacité et leur statut, alors qu'une situation

indifférenciée entraînerait inévitablement une trop grande pression sur les pays émergents et ceux du tiers monde. Il reste que ce principe est très critiqué par les groupes écologistes comme permettant souvent des négociations nivelées par le bas. Ce que ces groupes dénoncent, c'est le fait que les pays en développement utilisent ce principe pour minimiser leur implication sur la base qu'historiquement, ils ne sont pas responsables d'un problème « X », tel celui des GES (Cavard 1998, p.5). De plus, ils dénoncent que certains pays développés utilisent les clauses moins exigeantes de pays en développement pour souligner une inégalité ou encore pour justifier la non-atteinte de leurs objectifs plus exigeants. Dans le cas du Canada, par exemple, celui-ci plaide l'injustice de cette clause pour justifier une non-atteinte de ses exigences face à Kyoto (La Presse Canadienne 2009). Ce n'est pas facile de savoir si ces critiques sont fondées, mais une chose est certaine, sans ce principe, la participation aux défis du développement durable ne serait pas aussi répandue.

### 2.2.2 *L'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle*

Selon *Notre avenir à tous*, le concept de développement durable sous-entend directement les principes d'équité intergénérationnelle et intragénérationnelle. Ces deux principes proviennent de la théorie de la Justice comme équité, énoncée par John Rawls, dans sa version originale en 1971. L'équité intergénérationnelle réfère à l'équité entre les générations, soit existante et futures. L'équité intragénérationnelle défend une équité à l'intérieur des générations, soit entre les différentes classes d'une même génération. Rappelant le lien entre société, économie et environnement, le rapport Brundtland reprend ces principes comme évaluation de l'effectivité de la durabilité du développement. Elle donne ainsi des assises supplémentaires aux groupes réclamant une plus grande justice environnementale.

*Notre Avenir à Tous* défend la nécessité de l'équité intragénérationnelle sur les bases que la pauvreté est néfaste pour la durabilité de l'environnement. Ainsi, ils rapportent que «la pauvreté réduit la capacité des gens à utiliser les ressources de manière pondérée; elle intensifie les pressions qui pèsent sur l'environnement» (Brundtland 1988, p.59). Comme nous l'avons vu avec les constatations de problèmes racistes quant à la présence d'une population près de lieux pollués, la pauvreté marque aussi une injustice de qualité de vie où les plus pauvres se retrouvent plus près des sources de pollution et ainsi plus souvent victimes

de maladie. Cela est vrai tant à l'intérieur des pays développés que dans le rapport entre les pays plus riches et plus pauvres, où ces derniers se retrouvent avec la gestion des déchets des premiers (Bensebaa et Boudier 2008). Ainsi, Brundtland reconnaît l'ampleur du défi qu'exige l'équité intragénérationnelle :

[Les pays en développement] doivent trouver leur place dans un monde où l'écart se creuse entre les ressources dont disposent les pays en développement et celles des pays industriels, où le monde industriel est prépondérant dans la prise de décisions de quelques-uns des principaux organismes internationaux, et où ce même monde a déjà dépensé une bonne part du capital écologique de la planète. Cette inégalité constitue le principal problème d'« environnement »; c'est aussi son plus grand problème de « développement ». (Brundtland 1988, p.7)

Ainsi, pour la notion de développement et pour le problème de durabilité environnementale, les rédacteurs de *Notre avenir à tous* reconnaissent la nécessité d'une plus grande équité intragénérationnelle. De plus, le rapport cherche à assurer que toutes les sociétés puissent combler leurs besoins primaires, telle une éducation de base, assez pour se nourrir ainsi qu'un lieu de vie salubre (Baker 2006, p.40). Ils rejoignent ainsi l'essentiel des considérations de Rawls sur les besoins premiers pour tous.

De plus, les instigateurs du développement durable défendent le besoin d'une équité intergénérationnelle. Le constat de base de la commission concernant cette question est celui que la société d'aujourd'hui peut compromettre la viabilité de celle de demain. Ainsi, selon Baker : « Brundtland focused upon how today's unsustainable behaviour can narrow the options available for future generations » (Baker 2006, p.40). Cette constatation tire sa source d'une évolution technique et scientifique qui pousse le lien de responsabilité des générations actuelles à considérer les générations futures. Comme l'explique Ernest Partridge : « before the mid-twentieth century, the very idea that human activities might seriously and permanently affect the global atmosphere and oceans, or the gene pool or our species and others, seemed propostrous » (Partridge 2001, p.378). Maintenant, des technologies, comme l'automobile par le gaz carbonique, les organismes génétiquement modifiés, par leur survivance dans l'environnement, ou encore les déchets nucléaires et leur quasi-permanence, créent un lien de responsabilité entre les générations actuelles usant ces techniques et les générations futures prises à vivre avec les stigmates d'une mauvaise utilisation de ces techniques. Mais cette constatation soulève plusieurs questions, à savoir quels seront les

besoins des générations futures. Comment adapter nos processus décisionnels pour garantir une vision à moyen et long terme ? Combien loin est le long terme ? Le rapport Brundtland ne répond pas à ces questions, mais Dobson l'interprète en soulignant l'importance de privilégier les besoins (needs) des générations futures soient privilégiés sur les simples volontés (wants) des générations actuelles (Dobson 1998, p.46). De plus, les membres du rapport reconnaissent la nécessité du maintien des opportunités pour les générations futures, mais cette question ainsi que celles soulevées plus tôt seront couvertes au chapitre trois, quand nous analyserons les défis que représente la question de l'équité intergénérationnelle pour le libéralisme.

Finalement, ce principe normatif abrite un rapport logique entre les deux considérations générationnelles. L'on ne peut parler adéquatement de rapport intergénérationnel si l'on ne traite pas a priori le rapport intragénérationnel. Ce qui est entendu ici est que le rapport Brundtland reconnaît que les besoins des populations existantes doivent être comblés à un seuil d'acceptation minimale avant de pouvoir pleinement garantir ces mêmes besoins pour les sociétés futures. Nous verrons plus en détail comment les membres de *Notre avenir à tous* abordent cette question dans la section sur les caractéristiques libérales du principe de développement durable (Langhelle 1999, p.141).

### 2.2.3 *Le principe de participation*

L'un des fondements importants où se joue le succès de l'application de Brundtland est la participation de tous les différents acteurs de la population. L'objectif de la participation est d'inclure les groupes non gouvernementaux dans l'effort pour le développement durable. Ainsi, le développement durable défend fermement une approche démocratique de son implantation. S'inspirant des demandes écologistes pour de plus grandes consultations, les rédacteurs du rapport de 1987 en reconnaissent le moyen d'obtenir le support large et profond nécessaire au succès de l'application des recommandations du rapport Brundtland. Mais les défenseurs de *Notre avenir à tous* ne fondent pas la nécessité d'un mode participatif seulement sur le besoin d'un appui répandu. Ils reconnaissent aussi, dans les sociétés démocratiques, les opinions divergentes sur les moyens à prendre pour répondre à leurs problèmes et que le mode participatif est le plus à même de créer les débats où émergeront les solutions. Ainsi, Suzan Baker rapporte : « From the point of view of

promoting sustainable development, participation helps society make decisions about the difficult issue of what is to be sustained and for whom » (Baker 2006, p.42). Mais cette remarque nous pousse à nous demander quelle forme prend cette volonté participative.

La demande d'une forme participative pour l'application des politiques de développement durable est interprétée de deux manières. La première concerne les pays développés démocratiques et vise à pousser à une plus grande participation des groupes extérieurs au gouvernement afin d'instaurer un dialogue constant entre la classe politique et les autres acteurs. Plusieurs groupes écologistes critiquent fortement l'aspect élitiste que prennent les sociétés développées et demandent une participation plus locale autour des enjeux environnementaux. Le rapport fait allusion directement à ces demandes comme complémentaires aux mesures gouvernementales unilatérales :

Les collectivités ou les gouvernements peuvent compenser cette tendance [celle de ne pas considérer son impact individuel sur l'environnement] par les lois, l'éducation, la fiscalité, les subventions et d'autres méthodes encore. L'application stricte des lois et l'adoption de lois sévères en matière de responsabilité peuvent permettre de maîtriser les effets les plus nuisibles. Plus importante encore, la participation effective des communautés locales aux processus de prise de décisions peut aider celles-ci à mieux définir et à mieux faire respecter leurs intérêts communs (Brundtland 1988, p.56).

Un second fondement vient appuyer la position participative du rapport Brundtland. Les sociétés sont des lieux où s'affrontent un nombre important de conceptions et aspirations. Par exemple, un chasseur du Nord du Québec n'aura pas les mêmes priorités environnementales que le résidant d'une ville dense comme Montréal, bien que les deux peuvent être de fervents environnementalistes. Pour réussir à concilier les différentes approches autour du projet du développement durable, il est nécessaire de permettre un exercice participatif où l'individu peut percevoir que ses efforts influent sur sa société. Cet aspect participatif est particulièrement important au niveau local, où les membres de la commission reconnaissent que :

À elle seule la loi ne suffit guère pour faire respecter l'intérêt commun. Ce qu'il faut, c'est l'appui d'un public informé – d'où l'importance d'une plus grande participation de celui-ci aux décisions qui peuvent avoir des effets sur l'environnement.[...] Il faudrait aussi promouvoir les initiatives des citoyens, donner du pouvoir aux associations et renforcer la démocratie locale (Brundtland

1988, p.74).

Ainsi, *Notre avenir à tous* reconnaît la nécessité de faire des efforts additionnels pour inclure l'entière de la société dans les démarches de prise de décision en matière environnementale. Ces efforts visent à compléter les actions gouvernementales, informer toute la société sur les enjeux ainsi que stimuler les acteurs à tous les niveaux pour faciliter la prise d'initiative.

Ce dernier biais normatif est une première caractéristique que l'on peut mettre en valeur comme proprement libérale. Par contre, le caractère libéral de la commission Brundtland est plus profond que simplement la question d'une participation démocratique étendue.

### **2.3 La face libérale de *Notre avenir à tous***

Pourquoi la doctrine qu'est devenu le développement durable est-elle qualifiée par les groupes écologistes de visage du libéralisme en environnement? Le but premier du développement durable n'a pas été d'écrire une réponse libérale aux écologistes. L'objectif de la commission était de répondre à de nouveaux défis qui se dressent devant l'humanité. Mais plusieurs aspects de la réponse de *Notre avenir à tous* proviennent directement de la tradition libérale.

#### *2.3.1 Tout commence par le bien-être*

Comme nous l'avons mentionné auparavant, le contexte du développement du rapport est lié à un débat écologique, où une bonne partie de la communauté critique le modèle de développement comme étant centrée sur la croissance au détriment de l'écologie terrestre. Or le rapport Brundtland répond aux détracteurs de la croissance en proposant : « aujourd'hui, ce dont nous avons besoin, c'est une nouvelle ère de croissance économique, une croissance vigoureuse et, en même temps, socialement et environnementalement durable » (Brundtland 1988). Cette position pour la croissance est sans ambivalence. Cette position pour la croissance, bien que proprement libérale, appelle aussi à des changements dramatiques; nous verrons, plus loin, ces changements.

Voyons d'abord le contexte d'époque. Le rapport Brundtland répond aux demandes de l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies. Une demande pour un plan

permettant un important changement, soit la prise de conscience de la diminution de la viabilité de la planète due à l'action humaine. Quatre points sont soulignés principalement :

1- de proposer des stratégies à long terme en matière d'environnement pour assurer un développement durable d'ici à l'an 2000 et au-delà; »

2- de recommander des méthodes pour faire en sorte que l'intérêt porté à l'environnement se traduise par une coopération plus étroite entre les pays en développement et entre des pays ayant atteint différents niveaux de développement économique et social et débouche sur la réalisation d'objectifs communs s'appuyant mutuellement et tenant compte des relations réciproques entre la population, les ressources, l'environnement et le développement;

3- d'envisager des moyens permettant à la communauté internationale de faire plus efficacement face aux problèmes de l'environnement, et

4- de contribuer à définir les identités de vues sur les problèmes à long terme de l'environnement et les efforts qu'il conviendrait de déployer pour résoudre les problèmes que soulèvent la protection et l'amélioration de l'environnement, l'adoption d'un programme d'action à long terme pour les prochaines décennies et des objectifs (Brundtland 1988).

Ces points forment la structure qui encadrera les résultats de la commission. Ce que le rapport Brundtland traduit, ici, est une nécessité de faire un pont entre les pays développés et en voie de développement, afin de faire face efficacement aux défis environnementaux avec des techniques éprouvées. Car, à l'époque comme aujourd'hui, les pays en développement, pris avec des problèmes importants de pauvreté et l'incapacité d'assurer les besoins de base à la majorité de leur population, ne trouvent que très peu d'intérêt dans les problèmes environnementaux, pour la plupart, créés par les pays riches. Bien au contraire, souvent, les pays en développement dénoncent les interventions environnementales comme des moyens de les priver de la capacité de développement qui a profité aux pays occidentaux pour atteindre leur niveau de richesse actuelle. Ce premier enjeu est à la base des objectifs de Brundtland. Mais ce rapport répond aussi à ces détracteurs environnementaux, occidentaux pour la plupart :

En 1982, lors de la définition initiale du mandat de notre Commission, certaines personnes souhaitèrent que cette enquête soit limitée aux « problèmes de l'environnement ». Ce qui aurait été une grave erreur. L'environnement ne peut être séparé des actions, des ambitions et des besoins de la personne humaine. Toute tentative de le faire en l'isolant des problèmes de l'humanité a donné au mot même

d' « environnement » une connotation de naïveté dans certains cercles politiques (Brundtland 1988).

Ainsi, le rapport Brundtland se place résolument du côté anthropocentriste. Ce fondement rejoint directement les aspirations libérales de voir aux bien-être et libertés des individus. Mieux encore, il reprend le fondement de recherche de bien-être à son introduction : « Mais, avant tout, notre message s'adresse aux gens dont le bien-être est l'ultime but de toutes les politiques de l'environnement et du développement » (Brundtland 1988). Ainsi, les fondements du rapport visent des enjeux tout à fait compatibles avec le libéralisme. Soit une recherche du bien-être pour l'humain en particulier ainsi qu'une défense de la croissance comme modèle de développement éprouvé, et cela considérée avec les intérêts des nations en développement. Mais il reste encore la question du changement, plus directement les implications du concept de développement durable.

Le concept de développement durable articulé dans *Notre Avenir à Tous* est un concept en deux temps : la durabilité et ensuite le développement. Attardons-nous en premier lieu à la question de durabilité. Selon Oluf Langhelle, pour les auteurs du rapport, la durabilité doit être socio-économique et physique. Le but de cette conception du développement durable n'est pas de rendre durable un stock de ressources particulier, ni même de maintenir un écosystème particulier, mais de créer une augmentation durable dans le niveau de bien-être de la société et des individus ou plus directement un niveau durable de satisfaction de besoins (Langhelle 1999, p.131).

Ainsi remis en relation avec la question de développement dans ce concept, le développement en devient l'objectif. L'on doit faire du développement, mais il doit être durable. Cela signifie que chaque génération peut poursuivre ses intérêts, mais doit agir de manière à ne pas négliger la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Cette situation est baptisée la provision de durabilité. Ainsi, le but du développement est d'être durable et celui du développement durable est de faire du développement (Langhelle 1999, p.133).

Les conséquences de cette optique du développement durable sont multiples. Premièrement, il y a un nombre important de défis au développement durable qui ne sont pas

de nature environnementale. La commission Brundtland identifie des problèmes politiques, sociaux, économiques, technologiques et culturels qui n'impliquent pas directement la question environnementale. L'on peut donner l'exemple de la guerre en général comme n'étant pas directement de nature environnementale. Il faut comprendre que l'environnement est toujours impliqué de manière sous-jacente, mais l'objectif même du développement durable est aussi de s'intéresser à des problèmes tels la pauvreté, les risques d'une guerre nucléaire ou les tensions interethniques, car ces enjeux portent un risque à la durabilité. Il faut par contre mitiger cette position résolument anthropocentrique avec la reconnaissance par la commission de la nécessité de ne pas mettre en danger les systèmes naturels qui supportent la vie sur Terre par les politiques de développement durable (Langhelle 1999, p.134).

Brundtland fonde moralement cette position, principalement, sur l'enjeu de la pauvreté. Les rédacteurs de *Notre avenir à tous* croient en un devoir et une obligation face au risque environnemental et à la disparité nord-sud grandissante. D'ailleurs, pour eux, il est très clair que ces problèmes sont liés : « Un monde qui permet la pauvreté endémique sera toujours sujet aux catastrophes écologiques et autres » (Brundtland 1988, p.10) ainsi « la diminution de la pauvreté est, par elle-même, une condition préalable d'un développement respectueux de l'environnement » (Brundtland 1988, p.82). Ainsi, la commission prend résolument position pour la justice sociale. Mais d'où tire-t-elle sa source?

En premier lieu, elle se fonde sur une base empirique. Selon Gro Brundtland, les liens entre pauvreté et dégradation de l'environnement sont récurrents. Bien que ce ne soit pas toujours lié, la pauvreté est presque toujours une limite à la capacité de préservation de l'environnement (Langhelle 1999, p.134). Bien que les membres de la commission s'accordent pour considérer les problèmes venant du Nord comme environnementalement plus catastrophiques, ils ne reconnaissent pas moins que les pays pauvres sont soumis à ce même environnement et leur capacité d'agir est beaucoup plus limitée. D'ailleurs, leur besoin de développement les place en conflit avec plusieurs objectifs capables de résoudre certains de ces problèmes, tels les réchauffements climatiques.

En second lieu, le fait de lier environnement et pauvreté supporte le principe comme quoi la croissance est un moyen efficace de lutter contre les problèmes environnementaux.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les besoins des pays émergents d'améliorer les conditions de vie de leur population et de lutter contre la pauvreté par du développement et de la croissance sont dans l'intérêt de l'environnement. Ainsi, cette relation entre la lutte contre la pauvreté et amélioration environnementale n'est qu'une extension cohérente de la position appuyant la croissance de la commission.

En troisième lieu, la pauvreté doit être combattue, car elle est un problème de durabilité comme telle, contrairement à ce que certains peuvent défendre. La question du développement durable est mise en relation sur une échelle inter et intra générationnelle. Les questions de la dimension intragénérationnelle représentent la dimension de justice sociale du développement durable, tandis que la question intergénérationnelle est plus en lien avec la durabilité de l'environnement. Or, il semble absurde de considérer l'un sans l'autre. L'objectif de consolider la liberté des générations futures n'a pas de sens si cet objectif n'est pas aussi étendu à celle des inégalités à l'intérieur des générations existantes. Si les besoins de base de la population existante ne sont pas garantis, il sera tout à fait incohérent de vouloir garantir ces mêmes besoins pour les générations futures. De plus, une dissociation de ces deux concepts exacerberait irrémédiablement les relations entre pays développés et pays en développement. Or, le problème environnemental ne connaissant pas de frontières, tant les riches que les pauvres se doivent d'agir en respect des défis que l'environnement nous impose.

La provision de durabilité porte, tout de même, à réflexion; ce qui est voulu comme durable n'est pas l'environnement, mais le développement. Donc ce n'est pas un bien matériel, mais un procédé qui est la cible du concept. Ainsi, Sachs souligne que « Sustainable development calls for the conservation of development, not for the conservation of nature » (Sachs 1993, p.10) Cette constatation a deux effets.

En premier lieu, Malnes rapporte : « A policy that procures development by dint of damage to the environment, violates the proviso [of sustainability] only insofar as these damage are detrimental to future development. Policies are not to be judged on account of their environmental effects as such » (Malnes 1990, p.3). Cette optique implique que cette conception du développement durable n'est pas une conception proprement

environnementaliste, mais très libérale. Elle cherche à garantir un champ d'opportunité équivalente aux différentes générations. Ainsi, un développement négatif pour l'environnement n'est pas nécessairement en contradiction avec le principe de développement durable comme le rapporte elle-même Gro Bruntland<sup>4</sup> :

I have often seen it argued that one or another activity cannot be sustainable because it leads to environmental problems. Unfortunately, it turns out that nearly all activities lead to one or another form of environmental problem. The question as to whether something contributes to sustainable development or not, must, therefore, be answered relatively. We must consider what the condition was prior to the action undertaken and what the alternative would have been, as well as to whether the activity could be replaced by other activities. . . . We can be forced to make difficult, holistic judgments. That is why there have been very mixed feelings of affection between parts of the environmental movement and the very notion of "sustainable development" (Langhelle 1999, p.134).

Des mots mêmes de Brundtland, on peut voir la nécessité de viabilité humaine se confronter à la pérennité de l'environnement, dû aux moyens disponibles à un moment « x ».

Une autre implication importante de la logique de la conservation du développement comme centre du développement durable concerne le cas de la consommation de ressources non renouvelables et renouvelables, mais qui nécessitent d'être régénérées. Si l'on cherchait la durabilité des stocks physiques, il nous serait impossible de consommer des matières non renouvelables. Ce que nous ne sommes pas capables de renouveler n'est pas durable. Mais si l'utilisation de pétrole peut mener vers un gain durable de développement, alors celle-ci est acceptable. Ou, encore pour les mêmes raisons, permettre une gestion de nos forêts de manière où les stocks directement ne sont pas maintenus avec une logique de durabilité (Langhelle 1999, p.135). Après tout, c'est le développement humain que l'on veut durable et non pas le maintien d'un stock particulier de bois ou de poisson. L'objectif est que, dans l'ensemble du développement, la viabilité soit garantie.

Il faut par contre tempérer cette position en soulignant l'éthique de la commission face à la question d'opportunité. Bien que la question des besoins de base soit centrale à la commission Brundtland, elle le dépasse quelque peu par la reconnaissance d'une nécessité

---

<sup>4</sup> Traduit par Oluf Langhelle

d'une égalité d'opportunité.

Elle se retrouve en trois sections. La première est une reconnaissance du principe d'égalité d'opportunité pour les relations intragénérationnelles. La commission reconnaît cette nécessité, car pour elle "sustainable development requires that societies meet human needs both by increasing productive potential and by ensuring equitable opportunities for all" (Brundtland 1987, p.44). Et plus précisément " What is required is a new approach in which all nations aim at a type of development that integrates production with resource conservation and enhancement, and that links both to the provision for all of an adequate livelihood base and equitable access to resources" (Brundtland 1987, p.39). Ainsi, ils conçoivent une approche où l'opportunité joue un rôle considérable.

Ensuite, elle reconnaît aussi la pertinence de l'opportunité dans les politiques de conservation que nécessite le principe d'intergénéralité lié au développement durable. Pour les auteurs du rapport, « la perte d'espèces végétales et animales peut singulièrement limiter les possibilités des générations à venir; le développement durable exige donc leur conservation » (Brundtland 1988, p.54-55) et pour la question des matières non renouvelables « Sustainable development require that the rate of depletion of non-renewable resources should foreclose as few options as possible<sup>5</sup> » (Brundtland 1987, p.46). De ces exigences de maintien des opportunités pour les générations futures découle la recommandation de ce même rapport de tripler la superficie des territoires protégés de manière à assurer une bonne diversité des ressources disponibles aux générations futures.

Comme on peut voir, au nom du même concept d'opportunité, la commission se place en position d'exploiter des ressources non renouvelables et d'encourager la conservation. Cette position est très paradoxale et pousse plusieurs observateurs à demander plus de précision sur laquelle ultimement devrait prévaloir. Nous sommes pris ici dans un dilemme utilitariste où la ressource présente garantit des opportunités importantes pour la population existante, mais en même temps réduit irrémédiablement celles des populations futures. La réponse réside dans une conservation d'une certaine quantité de ressources ainsi

---

<sup>5</sup> Les versions anglaises de ces citations sont conservées, car elles explicitent mieux la question de l'opportunité, soit de garder le plus d'options disponibles possible pour les générations futures.

que l'exploration de moyens alternatifs aux utilisations de celles-ci. Il reste que le rapport ne précise pas de limite d'exploitation maximale... autre que d'en empêcher la disparition.

Ainsi, le rapport Brundtland cherchant à garantir la durabilité du bien-être de l'humanité fait la promotion de la maximisation des opportunités. Ces opportunités se comprennent dans une logique de croissance.

### 2.3.2 *Du bien-être à la croissance*

Une fois déterminée que le développement durable est une nouvelle politique de développement, il reste toujours l'enjeu de la croissance. La croissance est ce qui est pointé du doigt par les critiques environnementalistes comme l'un des principaux problèmes du système économique libéral pour la planète. Plusieurs d'entre eux d'ailleurs considèrent que les libéraux cherchent simplement des solutions techniques afin de régler les différents problèmes environnementaux et cela, afin de maintenir intacte la position dominante de l'économie telle que pratiquée actuellement. Or, la commission Brundtland n'est pas en parfaite continuité avec le passé, car elle impose la limite de la durabilité. Mais n'empêche, cette limite au développement n'est pas une interdiction à la croissance, loin de là. Pour les membres de *Notre futur à tous*, la croissance est une nécessité pour la lutte à la pauvreté et ils prescrivent qu'avec « [...] la croissance démographique actuelle, il faille donc viser une croissance annuelle d'environ 5 pour cent dans les pays en développement d'Asie, de 5,5 pour cent en Amérique latine et de 6 pour cent en Afrique et en Asie occidentale » (Brundtland 1988, 59). Pour les pays industrialisés, la croissance prescrite est de 3-4%. Cette croissance des pays développés permettra d'élargir l'économie et de créer une sorte de « global trickledown » (Langhelle 1999, p.136). Mais la limite existe, ces exigences de croissance seront acceptables seulement sous deux conditions : « Le développement durable, c'est autre chose qu'une simple croissance. Il faut en effet modifier le contenu même de cette croissance (1) faire en sorte qu'elle engloutisse moins de matières premières et d'énergie et (2) que ses fruits soient répartis plus équitablement » (Brundtland 1988, p.61).

Ainsi, par sa première limite, les membres de la commission visent à rendre les PNB des pays moins «matériels» et moins lourds sur l'environnement, par exemple avec de nouvelles technologies qui peuvent produire plus de richesses avec moins de ressources, ou

alors en poussant plus loin la part des services dans le PNB. Mais ce qui est certain, c'est que cet aspect est beaucoup plus permissif que la position de croissance zéro de certains groupes écologistes. Cette position permettra à des politiques de s'intéresser à l'environnement sous un angle de nouvelle croissance (Langhelle 1999, p.137).

Mais il reste toujours la question des pays en développement. Pour ces pays, la croissance est nécessaire pour lutter contre la pauvreté et leurs moyens techniques ne leur permettent pas facilement de « faire plus avec moins » ou « autrement ». Le problème est simple, si les pays en développement se mettent à consommer comme les pays développés, la planète ne sera plus viable. L'on peut penser au problème du gaz à effet de serre, des stocks de pétrole ou encore de la capacité de générer la biomasse nécessaire pour la viande qui serait consommée. Cette situation ne pouvant être envisagée, il est nécessaire d'assurer une plus grande équité dans le développement, mais aussi de partager la responsabilité du problème environnemental avec les pays en développement.

Ce que conclut le rapport Bruntland est « l'hypothèse d'une réduction de 50 pour cent de la consommation d'énergie primaire par habitant dans les pays industriels et un accroissement parallèle de 30 pour cent dans les pays en développement » (Brundtland 1988, p.207). Ainsi, il ne se positionne pas en faveur de diminution directe de la consommation, mais plutôt d'une réorientation de celle-ci vers des produits et des services moins durs pour la Terre. Bien qu'il valorise la position selon laquelle nous avons un grand besoin de nouvelles technologies pouvant faire « plus avec moins », on sent ici que les membres de la commission essaient de ménager les belligérants afin d'assurer aux pays dominants la capacité de croître tout en assurant assez d'espace aux pays émergents et en considérant les limites physiques de la planète.

En conclusion, nous avons ici plusieurs liens évidents entre le rapport *Notre avenir à tous* et les logiques traditionnelles du libéralisme. La mise en importance de la notion de besoin et de progrès technique constitue une considération traditionnellement libérale. La nature anthropocentriste du rapport est aussi liée à la sensibilité libérale de considérer le bien-être de l'humain comme vecteur de ce qui est bien. Cette recherche pousse le rapport vers la recherche de la maximisation des opportunités comme le font directement les écoles libérales.

La provision de durabilité qui découle de la logique de développement durable consolide la position environnementaliste du rapport dans une logique foncièrement libérale. L'on ne recherche pas nécessairement à aider la nature, mais à rendre durables les opportunités des humains d'aujourd'hui et de demain. La destruction de certaines espèces ou de certaines ressources peut être acceptable dans la mesure où cette destruction maximise les opportunités de l'humanité. L'on reconnaît par contre une limite à la croissance qui est moins libérale. Mais cette limite doit absolument permettre le développement des pays les plus pauvres afin justement d'enrayer les problèmes de pauvreté qui sont ici considérés comme des problèmes environnementaux. D'ailleurs, la participation de ces pays en dépend. Voyons comment les différentes théories libérales s'articulent autour de l'environnement et nous verrons finalement ce que Brundtland a comme effet sur le libéralisme.

## CHAPITRE III

### TENSION ET DÉTENTE : LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL À TRAVERS BRUNDTLAND

*On the face of it, liberal and environmental impulses are as opposed as it is politically possible to be, with liberalism's individualism, its endorsement of private acquisition, its support for limited government, its lauding of the market as an equitable and efficient distributor of resources, and its opposition to state support for definitive versions of 'the good life', all called into question by the environmentalist agenda (Dobson et al. 2001, p.VII)*

Nous avons jusqu'ici évalué les sources philosophiques du libéralisme américain, ainsi qu'exploré le rapport Brundtland et ses caractéristiques libérales. Il nous reste maintenant à observer comment ces pistes permettent au libéralisme de répondre aux attentes environnementalistes ainsi que les transformations que le libéralisme subit avec ses réponses. Le libéralisme environnemental respectera-t-il la question de la liberté négative qui lie les deux principales écoles libérales ensemble? Voyons où se situe Brundtland face aux deux écoles libérales dominantes en Amérique du Nord.

#### **3.1 Brundtland, néo-libéral ou libéral égalitaire?**

L'une des deux questions de ce travail est de savoir comment le libéralisme est affecté par les pressions environnementales. Or, le rapport Brundtland est-il plus près d'une forme de libéralisme que d'une autre? Sachant que ce rapport est la face libérale en environnement, ce visage avantage une conception du libéralisme sur une autre. Voyons comment les deux écoles libérales s'articulent en environnement pour voir si une conception est plus près de la philosophie de Brundtland.

##### *3.1.1 Le champ néo-libéral*

Contrairement à ce qu'affirment les écologistes, les néo-libéraux possèdent une théorie pour répondre aux exigences environnementales. Cette théorie est respectueuse de leur souci

de l'importance de l'individu comme base de la société ainsi que du marché comme mode d'échange dominant. Environnementalement, elle se fonde sur deux arguments. Le prix est l'indicateur le plus à même de défendre l'environnement. Les néolibéraux poussent cet argument en défendant que pour réussir à obtenir une protection environnementale par les prix, il faut le développement de la propriété privée. Cette propriété privée une fois généralisée assura le meilleur rythme d'innovation et les meilleures conditions d'utilisation des ressources. En second lieu, les néo-libéraux mettent en garde contre les mesures d'intervention comme l'entendent les écologistes, que les néo-libéraux croient dangereuses non seulement pour l'économie, mais aussi pour l'environnement.

Pour les néo-libéraux, le prix est le meilleur indicateur de la valeur d'un produit. À travers le marché, seuls les prix permettent un mode de gestion décentralisée garantissant le plus de liberté pour l'ensemble des membres de la société. Devant l'impossibilité pour un acteur de connaître la complexité des différentes raretés derrière un produit, le prix est l'indicateur qui signale le statut réel du produit. Ainsi, prisonnier d'un monde en constante évolution, où les problèmes environnementaux changent la rareté de certains services et produits, « what matters is that, in order to adapt to the changing scarcity of goods, market actors need not know anything about the couple of events that contributes to a rise or fall in price – all they need to know is that the price they face has changed » (Pennington 2008, p.89). Ce système centré sur le prix ne peut s'avérer sans une plus grande internalisation des différents coûts, comme la durabilité de l'écosystème. Par internalisation, nous entendons l'inclusion dans le marché de nouveaux éléments, tels les coûts de recyclage, le droit de polluer, les frais de santé, etc. qui actuellement ne sont pas « marchandisés » pour diverses raisons. C'est là qu'intervient le principe de propriété privée cher aux néo-libéraux.

Pour cette école de pensée, l'internalisation doit passer par la privatisation, considérant que le marché, à travers ses mécanismes de fixation des prix, est le meilleur moyen de défendre l'environnement : « [...] the first principle of sound environmental policy should be to extend the range of private-property rights over environmental assets rather than to rely on command and control regulations or government pricing schemes » (Pennington 2008, p.92). Ainsi, par la propriété privée, il est possible d'étendre la responsabilité environnementale dans le but d'obtenir un indicateur « prix » pour le plus de ressources

possible. Le but en fait des néolibéraux et que cette responsabilité environnementale soit inhérente au prix. Prenons l'exemple d'un groupe ou d'un individu détenant une ressource environnementale que d'autres veulent polluer. Les pollueurs pourront acheter des droits pour exploiter ce territoire ou cette ressource sur le marché dans la mesure que le ou les propriétaires veulent émettre de tels droits. Les prix qui découleront de ce marché environnemental représentent la rareté des biens environnementaux et se retrouvent générés de manière spontanée et pleinement volontaire (Pennington 2008, p.92). Ce qui est important est de créer un cadre incitant l'appropriation de l'environnement dans le but d'amorcer un mouvement d'internalisation des externalités qui définissent trop souvent la situation des biens environnementaux. La création du cadre législatif est un rôle de l'État, mais ce rôle doit être limité à créer la possibilité d'appropriation ainsi que les modalités l'encadrant. Les néolibéraux insistent sur les opportunités que peuvent représenter les externalités internalisées. Les entreprises dans ce cadre se retrouvent en concurrence pour internaliser de nouveaux produits environnementaux ou encore pour modifier des coûts en revenus. Changer les coûts en revenus est de prendre, par exemple, la gestion d'une matière résiduelle devant être disposée par enfouissement (coût) et changer cette situation en trouvant une utilisation lucrative de ce produit résiduel, les utilisations sont très multiples, allant de la vente directe du résidu pour utilisation autre au recyclage de ce produit dans d'autres étapes de production. Une concurrence dans la recherche de la modification des coûts en revenu pousse vers une plus grande innovation dans le but de changer de la pollution en ressource rare, changer une pile de vidange en pile d'aluminium par exemple. Les néolibéraux poussent ce principe de concurrence bien au-delà des entreprises eux-mêmes, ils le poussent au niveau institutionnel : « if the markets provide for greater evolution in production and consumption of goods, then [...] they will [...] facilitate the discovery of institutions that internalise environmental costs » (Pennington 2008, p.93). Ils donnent en exemple la création d'associations de propriétaires de condominium qui s'organisent de manière à maximiser leur environnement et à minimiser les pertes de valeur de leur propriété. Toutefois, selon leur proposition, ces associations se multiplieraient rapidement pour assurer la défense de plusieurs ensembles de ressources.

Pour eux, il est capital que le mouvement environnemental passe par le marché, sinon il

en reviendra nécessairement à un système coercitif où une minorité se retrouvera forcée d'agir contre sa volonté par une majorité bien pensante, le plus souvent à travers l'État. Ainsi, les néo-libéraux critiquent l'initiative de la bourse du carbone sur la base que celle-ci ne devrait pas être régie par des quotas arbitrairement fixés par les États. Elle devrait se fonder sur un rapport de propriété. En résumé, pour eux :

social rules are needed to internalise environmental costs, but the process of rule formation should, wherever possible, be subject to pluralistic competitive process that generates price signals or equivalents and hence facilitates comparison. Insofar higher level institutions emerge to tackle larger scale environmental problems, this should occur through a bottom-up process of voluntary cooperation, equivalent to the mergers and de-mergers that occur in markets, rather than through a centralised process of enforced coordination (Pennington 2008, p.94-95).

Ainsi, cette école de pensée cherche à créer un mouvement spontané où les gens échangent leurs services et biens de manière à maximiser leur intérêt. L'environnement est préservé, car il est implicite que l'individu est la personne la plus à même de protéger son bien environnemental, grâce aux règles de la propriété privée. Le mouvement de propriété à dimension variable selon les besoins se créera ainsi de manière graduelle par l'agrégation des intérêts individuels.

De ce mouvement de bas vers le haut, ils ajoutent un gain du haut vers le bas. Ce dernier aspect du modèle environnementaliste néolibéral explique aussi le développement et l'évolution des sensibilités environnementales. Par la croissance, les populations s'enrichissent et peuvent organiser de manière plus efficace la gestion des problèmes environnementaux. Les tenants de ce libéralisme prennent pour exemple le fait que les pays plus pauvres cherchent beaucoup plus à se stabiliser économiquement et sécuritairement qu'environnementalement, en raison d'une certaine hiérarchie des urgences. Mais les pays plus riches développent des capacités techniques pour améliorer leur environnement qui éventuellement seront disponibles pour les pays plus pauvres. Ainsi par un mouvement venant du « haut », où les individus plus riches cherchent un meilleur environnement, les groupes plus « bas », plus pauvres, qui priorisent moins les questions environnementales se retrouvent avec de nouvelles alternatives bénéfiques. C'est ainsi que les néo-libéraux se défendent face aux critiques des groupes de justice environnementale : ils expliquent le mouvement des populations à l'intérieur d'un pays de manière où les groupes s'enrichissant

quittent les zones industrielles pour des zones plus aisées et ainsi laissent place à des groupes plus pauvres. Ceux-ci acceptent les conditions difficiles de la zone industrielle, car elles sont meilleures que celles qu'ils quittent préalablement. On peut parler de maisons de meilleure qualité, ou de ressources plus accessibles. Bref, ce que soulignent ces théoriciens est que ce que les gens appellent injustice environnementale est un mouvement vers l'amélioration graduelle des conditions de l'ensemble des individus par les initiatives des plus riches (Pennington 2008, p.106-107).

En seconde partie, les néolibéraux critiquent les aspects interventionnistes des théories écologistes. Leurs positions, résolument antiétatistes, tire sa source d'une critique de l'interventionnisme de plusieurs théories écologistes et pour la justice sociale. Face à ces critiques, les néo-libéraux répondent avec deux arguments. Premièrement, ils dénoncent l'interventionnisme de ces logiques comme arbitraires et nécessairement coercitives. Deuxièmement, ils défendent la nécessaire inégalité des sociétés afin de préserver leurs capacités évolutives.

Ce que cherche à démontrer leur premier argument est que les logiques interventionnistes des groupes environnementaux, comme les groupes réclamant la justice sociale, s'appuient sur une logique d'imposition coercitive pouvant être évitée grâce au marché. Ils entendent comme mode d'intervention coercitif toute réclamation non acceptée volontairement et ne servant pas à maintenir le bon fonctionnement des marchés. Des exemples comme une redistribution des ressources par les impôts, une taxe spéciale pour limiter la consommation de CO<sub>2</sub>, une subvention gouvernementale à certains groupes, etc. leur sont tous inacceptables. Pour eux, ces systèmes d'intervention, nobles dans leur idéal, sont dangereux dans leur application. Ces systèmes cherchent à organiser la société sur la base d'informations qui ne peuvent être disponibles entièrement à toute la société. Ainsi, l'acteur se retrouve forcé d'agir sans connaissance de cause face à la multiplicité des facteurs beaucoup trop complexes pour une publication adéquate dans la société. Ainsi, isolée par la complexité des enjeux, une bonne part de la société se retrouve forcée d'agir par le pouvoir politique et ainsi agit de manière coercitive pour le plus grand bien de ceux qui ne « comprennent pas ». Pour les néo-libéraux, le marché est le seul capable d'éviter cette coercition en informant les gens par les prix. De plus, la sensibilité des marchés permet

beaucoup plus de subtilité dans son effet systémique. Là où le politique agit uniformément, le marché permet au citoyen de réagir différemment selon les valeurs des différents prix qu'il confronte. Des individus peuvent ne pas vendre malgré de bon prix parce qu'ils veulent garder cette ressource pour des questions morales, tandis que d'autres peuvent acheter plus cher pour des raisons similaires. Cette subtilité du marché permet à chacun d'agir comme cela lui semble le mieux, au lieu d'être forcé par une machine coercitive.

Le deuxième argument est probablement le plus intéressant sur une base environnementale, car il se fonde sur les nécessaires évolutions si importantes à l'intérieur du monde naturel. Ainsi, selon les néo-libéraux, l'inégalité, et non l'égalité, est nécessaire pour le bon fonctionnement de nos sociétés. Pour eux : « Inequality is [...] fundamental to any process that allows trial-and-error learning, and the case for private property and individual liberty rests in large part on the scope they create for evolutionary discovery and learning via emulation » (Pennington 2008, p.104). Ce que les néo-libéraux croient profondément est que les inégalités sont nécessaires pour l'innovation, en plus d'être inévitables pour les mêmes raisons. À toute échelle de société, les innovations ne profiteront jamais à l'entière de celle-ci. Certaines technologies se développeront à plus grande échelle alors que d'autres échoueront et disparaîtront éventuellement. Environnementalement parlant : « In the specific case of policies to tackle climate change, low-carbon technologies such as solar, wave, or wind power cannot be made available to all parts of the world without first having been applied in a number of pioneering countries » (Pennington 2008, p.108). De plus, de manière importante, cette évolution nécessite la croissance afin d'innover et répondre aux différents défis que pose l'environnement. Selon ces libéraux, les technologies de demain sont tributaires de celles d'aujourd'hui et leur développement dépend sur une part importante de la croissance et de la capacité des plus nantis de développer ces technologies (Pennington 2008, p.107-108).

En conclusion, les néo-libéraux tentent de minimiser le rapport coercitif à l'intérieur de la société. Pour ce faire, ils proposent l'expansion des marchés par une généralisation de la propriété privée. Ce mouvement vers une internalisation des externalités environnementales, encadré par des règles définies légalement, sera assuré par les entreprises qui verront leur intérêt dans les richesses potentielles que représentent ces externalités. Une fois ce

mouvement amorcé, les indicateurs de prix seront de plus en plus sensibles aux écosystèmes et autres exigences jusqu'alors ignorées.

Ces nouveaux prix permettront d'harmoniser l'action humaine dans son intérêt sans avoir à forcer une minorité quelconque à agir contre son gré. Contrairement aux possibilités du politique, l'économie permet beaucoup mieux aux aspirations individuelles de s'exprimer et ainsi limite au maximum les frustrations que causent les démocraties. Les néolibéraux dénoncent les volontés de justice sociale comme dangereuses, car elles minent la capacité innovatrice du système en ralentissant la capacité d'adaptation du système social. Pour résumer simplement cette idée, avec l'innovation des mieux nantis, les moins nantis peuvent espérer mieux, autrement ils seraient pris seuls avec leurs problèmes.

### *3.1.2 La justice libérale égalitaire*

Chez les libéraux égalitaires, l'harmonisation de leur théorie avec le principe de développement durable est beaucoup plus facile. Plusieurs des sources de la commission Brundtland jaillissent des réflexions de John Rawls. D'ailleurs, sur les principaux champs normatifs de Brundtland, il y a accord. Mais il reste que certaines limites existent. La plus importante constitue le biais de neutralité sur lequel insistent les libéraux égalitaires. Voyons comment s'articule cette théorie afin de bien en comprendre ses limites.

En cette école, on distingue deux arguments qui supportent le développement de politiques pro-environnementales. Le premier évoque la question des doctrines raisonnables. Ces doctrines sont fondées sur les valeurs premières politiques. Ces valeurs, contrairement aux valeurs générales, font l'objet d'un consensus profond dans la société, car elles permettent la liberté politique et la démocratie, elle supporte ainsi les libertés de base, le principe de différence, la reconnaissance des besoins de base, etc. (Bell 2002, p.705). Les doctrines compréhensives sont les doctrines particulières qui ne font pas consensus dans la société et forment l'essentiel du matériel des débats démocratiques. Comme exemple, nous pouvons citer les tenants du marché, les groupes féministes, les groupes religieux, les écologistes, etc. Dans ce premier argument, les libéraux égalitaires défendent que le respect des doctrines raisonnables demande nécessairement un respect de plusieurs contraintes environnementales.

Le deuxième argument ouvre la porte à des politiques environnementales. Il se fonde sur la possibilité des doctrines compréhensives, telles les positions écologistes, de dominer l'agenda démocratique et ainsi amener la création de lois pro-environnementales. Nous appellerons ce deuxième argument, en faveur d'une possible harmonisation entre le libéralisme égalitaire et les doctrines environnementales, l'argument de la démocratie libérale. Nous verrons en premier lieu comment se développe la question des doctrines raisonnables pour ensuite voir les possibilités et limites du système démocratique libérale face aux doctrines compréhensives.

Dans son livre *Libéralisme politique*, Rawls propose trois exemples de valeurs premières politiques qui peuvent servir de base à des politiques environnementales :

There are numerous political values here to invoke: to further the good of ourselves and future generations by preserving the natural order and its life-sustaining properties; to foster species of animals and plants for the sake of biological and medical knowledge with its potential applications to human health; to protect the beauties of nature for purposes of public recreation and the pleasures of a deeper understanding of the world (John Rawls 1993, p.245).

Les deux premières valeurs s'harmonisent facilement avec une défense classique du libéralisme égalitaire. Effectivement, si nous réduisons les options des générations futures en polluant la planète de manière inconsidérée et en réduisant les ressources que représente la biodiversité, éventuellement il ne sera plus possible de maintenir les conditions nécessaires au fondement de cette doctrine, soit une société coopérante où les citoyens sont libres et égaux. Cet argument est appelé l'argument pré-conditionnel par les critiques environnementalistes (Bell 2002, p.705).

Mais le troisième argument est beaucoup plus difficile à défendre. Comment protéger les beautés naturelles sans tomber dans les évaluations relatives et subjectives qui appartiennent aux doctrines compréhensives? Nous le laisserons donc de côté pour préférer les deux premiers arguments comme fondement aux politiques environnementales, soit ceux de la durabilité et de la justice environnementales.

Commençons avec le premier argument, celui de la durabilité. Comme nous l'avons vu avec Bruntland, la question de la durabilité n'est pas simple et sa définition est loin d'être

consensuelle. Pour les libéraux égalitaires, l'important est d'en tracer les limites. Derek Bell voit trois limites dans son article « How can Political Liberals be Environmentalists ? » (Bell 2002).

La première limite cible le maintien d'une société juste et une société juste est seulement possible avec l'obtention de « circonstances de justice ». Ces circonstances de justice nécessitent de vivre dans une situation de rareté modérée de manière à assurer la possibilité « for all to have a decent standard of life » à travers la coopération sociale (J. Rawls et Kelly 2001, p.84) . Les réchauffements climatiques nous donnent un exemple direct d'atteinte à ce principe. Si nous n'agissons pas, les évaluations scientifiques nous informent du risque imminent d'une plus grande rareté et possiblement d'une rareté extrême pour les générations futures. La rareté extrême se définit comme une inéquation entre le nombre de ressources et la capacité de répondre aux besoins essentiels de tout être humain. Cette situation met en danger directement la possibilité « for all to have a decent standard of life through social cooperation » (Bell 2005, p.708).

Le deuxième argument repose sur le progrès. Il affirme que les moyens techniques sont des avenues importantes pour éviter les situations de rareté et créer de nouvelles opportunités. La limite des technologies à un moment donné doit donc être considérée pour bien évaluer les potentialités de son développement ainsi que l'effet de ces développements sur les opportunités et le maintien des « circonstances de justice ». Cette limite est déterminée par le niveau de foi que nous pouvons avoir dans les capacités de la science du futur pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Cette limite est probablement la plus controversée. Car bien que la communauté scientifique s'accorde pour reconnaître les problèmes, un consensus au sujet des solutions semble toujours beaucoup plus difficile à atteindre. De plus, cet argument repose sur des prévisions. Les prévisions étant du domaine du futur, elles sont par nature contestables (Bell 2005, p.708). Mais il reste qu'essentiellement la question technique se doit d'être soulevée pour évaluer à quel point la science sera d'une aide pour épauler le politique face aux différents défis de l'environnement.

La troisième précision est très importante. Pour les libéraux égalitaires, la durabilité n'est pas alignée seulement sur la question du développement durable. Les libéraux, comme

nous l'avons vu avec les sources libérales de Brundtland ainsi que les positions néolibérales, entendent et défendent traditionnellement le développement durable sur une base d'une nécessaire croissance. Pour cette raison, les critiques du libéralisme environnemental les stigmatisent comme d'éternels défenseurs de la croissance. Or, pour les libéraux égalitaires : « sustainability does not involve a commitment to economic growth. Our duty is to maintain the circumstances of justice. We have no obligation to make the standard of living of future generations higher than our own standard of living » (Bell 2005, p.708-709). Ainsi, pour ceux-ci, il est plus important d'assurer une distribution garantissant la justice, soit un procédé respectant les différentes exigences d'un respect des libertés et du principe de différence, que d'assurer la croissance. Cette position est très intéressante, car elle permet un rapprochement avec les groupes écologistes exigeant moins de croissance, bien qu'il soit important de souligner que les motivations restent bien différentes.

Comme nous avons vu précédemment, Rawls défend que la valeur première politique garantissant la santé nous pousse à protéger la biodiversité, sur les bases que celle-ci représente un champ de développement important pour la recherche en médecine. Cette recherche garantissant le maintien de la santé des humains à travers la protection de la biodiversité, celle-ci est donc nécessaire. Par contre, les libéraux égalitaires vont plus loin. Ils défendent la nécessité de maintenir la santé de la population, car cela a aussi des implications très importantes concernant le suivi de la pollution et de la planification environnementale. Ainsi, la planification de notre environnement affecte la santé des citoyens et doit être pensée de manière à respecter le principe d'égalité d'opportunités. C'est pour cette raison que nous pouvons parler de justice environnementale. Cette justice implique que l'environnement ne doit pas devenir un poids additionnel pour les citoyens qui voient déjà leurs opportunités limitées par d'autres désavantages.

Pour ces libéraux, la justice environnementale peut imposer des limites importantes sur les choix des planificateurs, mais seulement où il y a des évidences « that the opportunities of some groups of citizens are being significantly undermined by the health effects of environmental planning choices ». Ce principe ainsi énoncé est loin d'être facile à appliquer. Premièrement, il est difficile d'affirmer, et encore plus de prouver qu'un groupe particulier de la société se retrouve avec un champ d'opportunités réduit à cause de décisions

environnementales. Deuxièmement, les effets eux-mêmes d'un mauvais environnement sont très complexes et difficiles à évaluer. Souvent ces causes se retrouvent en lien avec des problèmes sociaux bien connus, mais reliés à d'autres problèmes complexes. Prenons par exemple un cas de présence de métaux lourds dans l'eau qui empoisonne une population pauvre vivant à proximité et crée des problèmes de concentration et ainsi accentue le décrochage dans cette région. Le décrochage comme tel est un problème qui connaît des facettes multiples et il n'est pas certain que le problème de métaux lourds lui sera même attribué... Ces deux flous rendent beaucoup plus difficile la promotion de l'investissement financier dans une redistribution des bénéfices et fardeaux environnementaux afin de défendre une société plus juste. Si l'on ne s'accorde pas sur le problème, on risque de difficilement s'accorder sur la solution pour agir.

De plus, il est important de souligner que bien que les doctrines raisonnables fondées sur la raison publique offrent des avenues intéressantes pour les environmentalistes et écologistes de la société, elle ne fait que les permettre. C'est aux membres de la société d'agir. Les principes défendus par les doctrines raisonnables ne sont pas proprement environnementaux. Ainsi bien que l'on peut facilement voir des liens forts entre les intérêts des doctrines raisonnables et ceux d'un environnement sain, il n'est pas certain que les solutions iront dans ce sens. Cette position de neutralité du rôle de l'État proposé par ces libéraux est une importante limite au caractère environnemental du libéralisme égalitaire. L'on parle de position de neutralité, car aucune institution propre à l'État, soit des lois ou des principes juridiques, n'est prévue pour assurer le suivi des conditions environnementales. Ainsi, si les groupes de défense de l'environnement ne possèdent pas les moyens de bien se faire entendre juridiquement ou par les médias, il est peu probable que les problèmes soient effectivement abordés.

Le corollaire du premier problème est que différentes solutions possibles existent dans la société. Cette situation théorique fait qu'une société peut vivre dans une grande ville couvrant toute la terre, où aucun espace vert n'est en vue, mais en respectant toutes les exigences des doctrines raisonnables ou encore vivre dans de grandes zones naturelles et faire de même. L'important pour cette école de pensée est de garantir les fondements de la justice. La question de la nature est ainsi secondaire. D'où l'importance de l'argument de la

démocratie libérale et des doctrines compréhensives qu'il propose en second lieu.

Voyons maintenant ce deuxième type d'argument offert pour appuyer les politiques environnementales, soit les arguments fondés sur les doctrines compréhensives, lesquelles, rappelons-le, sont fondées sur des idées ne faisant pas consensus dans la société. Pour défendre ces arguments sans porter atteinte à la position très neutraliste que prend l'État comme ils l'entendent, les libéraux égalitaires articulent l'argument ainsi :

[The] status of the natural world and our proper relation to it is not a constitutional essential or a basic question of justice ... It is a matter in regard to which citizens can vote their nonpolitical values and try to convince other citizens accordingly. The limits of public reason do not apply. (John Rawls 1993, p.246)

Cette citation nous dit que le statut du monde naturel ainsi que notre relation à celui-ci ne sont pas des questions qui remettent en cause les doctrines raisonnables. Ainsi, comme citoyens, nous pouvons avoir notre propre idée de ce qu'est une société acceptable. Nous pouvons défendre cette idée démocratiquement, mais nous devons respecter les limites de la raison publique. Tels les 'constitutional essentials' and 'basic question[s] of justice' qui fonde les valeurs politiques premières des doctrines raisonnables (Bell 2002, p.706). Ceux-ci se comprennent en deux parties:

(1) fundamental principles that specify the general structure of government and the political process: the powers of the legislature, executive and the judiciary; the scope of majority rule; and (2) equal basic rights and liberties of citizenship that legislative majorities are to respect: such as the right to vote and to participate in politics, liberty of conscience, freedom of thought and of association, as well as the protection of the rule of law (John Rawls 1993, p.227).

En ajout à cette base, les libéraux égalitaires considèrent les principaux principes abordant les problèmes de justice sociale et économique, comme le principe d'équité d'opportunité faisant appel au principe de différence, se doivent d'être maintenus dans le champ des doctrines raisonnables. Ainsi, pour les enjeux qui ne concernent pas directement les doctrines raisonnables, les arguments compréhensifs peuvent être utilisés dans le débat démocratique (Bell 2002, p.707).

Plus important encore, l'État, suivant ces recommandations, peut faire des politiques sur la base du succès des arguments compréhensifs ayant réussi à travers le processus

démocratique. Les libéraux croient que la majorité des solutions à nos défis environnementaux seront traitées ainsi. Ils s'en remettent complètement à la capacité démocratique d'un pays pour voir à faire développer la position environnementale à l'extérieur des enjeux de raison publique défendus principalement sur des bases constitutionnelles.

En conclusion, comme nous venons de le voir, le libéralisme égalitaire offre plusieurs possibilités aux environmentalistes et même aux écologistes. Sur les bases des doctrines raisonnables, il propose un cadre strict de justice environnementale et de durabilité afin de défendre la capacité de la société d'offrir les éléments nécessaires à une société juste. Ainsi si ces éléments essentiels à la justice sont menacés par des négligences environnementales, ces négligences seront dénoncées sur les bases des doctrines raisonnables. De plus, à l'intérieur de son système démocratique, la proposition libérale égalitaire permet le développement d'une société environmentaliste par l'acceptation des doctrines écologiste ayant fait leurs preuves. Le problème principal de cette position réside dans l'importance qu'elle accorde à la neutralité, celle de l'État ou encore des différentes institutions permettant les circonstances de justes. En premier lieu, les doctrines raisonnables ne font pas la promotion active de l'environnement, elles ne font qu'interdire certaines actions qui mettent en danger l'environnement et les possibilités de justice. Il est tout à fait possible que les solutions au problème de justice se retrouvent à travers des éléments écologiquement peu intéressants, mais suffisants pour respecter les exigences de justice. Donc cet argument des libéraux égalitaire est environnementalement minimaliste. En second lieu, il est aussi possible que les doctrines écologistes ou environnementales n'aient pas de succès dans le débat démocratique et que ceux-ci se retrouvent minoritaires face à d'autres impératifs que la société juge plus intéressants.

### 3.1.3 *Brundtland l'égalitaire*

Nous venons de voir comment les deux principales écoles libérales articulent la question de l'environnement. Ces éléments nous permettent maintenant d'avoir une bonne idée des positions de celles-ci face à Brundtland. La nature du rapport Brundtland, dans l'optique libérale, est d'assurer le bien-être de manière durable pour l'humanité. Fondamentalement, cet objectif s'harmonise avec les deux conceptions du libéralisme

américain. Mais nous affirmons que *Notre avenir à tous* est plus près des libéraux égalitaires que des néo-libéraux. Nous le démontrerons par une exploration directe des liens entre ce que nous avons fait ressortir de libéral chez Brundtland et les deux philosophies tels que présentés dans ce mémoire. Cet exercice est nécessaire afin de bien comprendre où se situe le rapport Brundtland dans le libéralisme.

Les néo-libéraux défendent un moyen de rendre durable le bien-être à travers le marché. Leur technique, comme nous venons de le voir (section 3.1.1), est d'internaliser l'environnement à travers sa privatisation. L'État encadrant le mode que prendra cette internalisation à travers le marché, l'objectif est de renvoyer à la propriété privée la responsabilité de la gestion de tous les aspects de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles, de l'espace, des déchets, etc. Ceci est fondé sur l'idée que le propriétaire rationnel fait toujours attention à son bien. Par la propriété privée, l'on serait ainsi assuré d'avoir une défense environnementale étendue. De plus, ce mode assure que les échanges et les rapports seront assurés par le marché qui limitera les rapports coercitifs au minimum, comme nous l'avons vu dans la section sur le néo-libéralisme (section 1.2). Cette avenue est par contre relativement peu empruntée par les rédacteurs de Brundtland, bien qu'elle ne soit pas repoussée non plus. Ce que fait Brundtland sur cette question, en faveur des néo-libéraux, est de reconnaître que ce ne sont pas les ressources proprement dites qui doivent être durables, mais plutôt les opportunités qu'elles représentent. Cette logique dans la gestion de la durabilité est en lien direct avec la clause lockéenne à la racine du néo-libéralisme. Cette clause est le fondement de la logique d'appropriation privée et le socle de la logique de marché. Cette acceptation de cette équivalence permet une construction utilitariste du bien-être, où l'on considère avant tout le total d'opportunités créées par des actions, plutôt que la disparition de certaines d'entre elles. La notion d'un anthropocentrisme fondé sur la viabilité humaine rejoint aussi cette philosophie (voir section 2.3.1). Il faut souligner par contre que les membres du rapport de 1987 s'entendent sur la nécessité de protéger la biodiversité. Ainsi, bien qu'ils reconnaissent la logique lockéenne des opportunités équivalentes, ils la tempèrent par une volonté de limiter au maximum les pertes en biodiversité. Ainsi, ils cautionnent pleinement l'intervention de l'État afin de protéger des espèces en danger de disparition. Cette logique interventionniste n'est pas de nature à plaire

aux néo-libéraux.

Là où les néo-libéraux rejoignent directement le rapport *Notre avenir à tous*, est en ce qui concerne la technique. Le rapport souligne l'importance des technologies comme l'un des principaux modes de création d'opportunités et de solutions face aux défis environnementaux. Les rapports entre les États y sont abordés particulièrement. Il souligne la nécessité des pays développés d'investir dans de nouvelles technologies et de partager leurs techniques de pointe avec les pays en développement, afin de minimiser les problèmes que représente le nécessaire développement de ces derniers (voir section 2.2.1). Cette logique rejoint très directement les néo-libéraux dans leur compréhension des rapports en société. Ils soulignent que les technologies doivent être développées par les leaders en premier afin qu'éventuellement, selon le succès de celle-ci, les plus pauvres puissent en bénéficier. Cette logique du trickle down est ce qui permet aux néo-libéraux d'expliquer une certaine inégalité entre les populations, le temps que se distribuent les différents succès techniques.

Mais cette vision positive de l'inégalité tranche avec les considérations d'égalité d'opportunité du rapport Brundtland. Rappelons que le rapport affirme que : "sustainable development requires that societies meet human needs both by increasing productive potential and by ensuring equitable opportunities for all" (Brundtland 1987, p.44). Cette affirmation de la nécessité d'assurer des opportunités équitables à tous est l'un des fondements de la logique de justice intergénérationnelle et intragénérationnelle. Le problème des considérations néo-libérales en environnement est qu'elle reconnaît la nécessité d'une certaine justice intergénérationnelle, mais elle néglige la nécessité d'une plus grande justice intragénérationnelle. Pour eux, la présence de population pauvre, bien qu'étant un fait désolant, s'explique naturellement par le stade de développement du marché mondial. Éventuellement, toutes les populations seront mieux, mais cela nécessite du temps pour internaliser la population entière dans le marché mondial en premier lieu et ensuite d'internaliser les différentes ressources mondiales. Brundtland est beaucoup plus près de la logique libérale égalitaire sur cette question.

En fait, la commission semble s'inspirer directement des théories de Rawls et des auteurs proches de lui. Les principes mêmes de l'égalité intergénérationnelle et

intragénérationnelle motivant le développement du concept de développement durable ont en effet été grandement développés et défendus par les libéraux égalitaires. Et cette parenté transpire à travers la majorité des innovations du rapport Brundtland. Prenons par exemple la clause de durabilité que sous-tend le principe de développement durable. Cette clause ne vise pas tant une protection de l'environnement, mais celle des opportunités générales de l'humanité afin de garantir un meilleur bien-être. Liée aux préoccupations intragénérationnelles d'éliminer la pauvreté, elle se rapproche beaucoup d'une logique de maintien des circonstances de justice chère aux libéraux égalitaires. L'objectif de ces derniers est de garantir un environnement capable de justice. Pour ce faire, il faut s'assurer de répondre aux besoins premiers d'une population, soit être bien nourrie, être logée, avoir un accès à un bon système d'éducation et un bon système de santé et avoir une garantie de protection sur ses libertés fondamentales par un système de justice équitable. Sans répondre à ces besoins de base, il est absurde de demander des efforts environnementaux à la population. Le rapport fait exactement ces constatations et souligne l'absurdité d'une justice intergénérationnelle en l'absence de justice intragénérationnelle (section 2.3.1).

De plus, la philosophie d'intervention concernant les pays en développement et l'impératif de la lutte à la pauvreté rejoint directement le principe de différence. La logique même du principe de responsabilité égale, mais différenciée est une application à l'échelle mondiale de la logique du principe de différence. Une concertation entre les pays de différents statuts est capitale, car il est impératif de maximiser la situation des pays les moins nantis, de manière à éviter un développement analogue à celui dont ont bénéficié les pays développés. Développement qui diminuerait la viabilité de la planète de manière dramatique. Le rapport Brundtland ne reprend pas le terme de manière aussi radicale, mais la logique est celle-là. Il propose un développement beaucoup moindre au pays développé, avec l'objectif de leur faire développer de meilleures technologies et d'innover en matière d'économie verte, en plus de prendre de moins en moins d'espace dans l'économie afin de faire de la place pour les pays en développement (section 2.3.2).

Le principe de développement durable rejoint aussi un des combats centraux des libéraux égalitaires, soit de faire primer la notion de justice sur celle de la croissance. Comme nous venons de voir plus haut, le libéral égalitaire croit préférable de développer les

opportunités de justice plutôt que d'atteindre d'importants niveaux de croissance. Le rapport *Notre avenir à tous* ne va pas aussi loin. Il possède en lui-même une reconnaissance bien affirmée de la nécessité de la croissance. Mais ce rapport pousse pour une croissance limitée par le principe de développement durable. Principe qui de manière chiffrée vient appuyer les pays en développement beaucoup plus que les pays développés. Cette logique s'intéresse au type de croissance et à comment celle-ci est répartie (section 2.3.2). Même la consommation est surveillée de manière à limiter l'utilisation de produits environnementalement dangereux ou en voie de disparition. Cette sensibilité supporte les revendications de justice environnementale où les populations ne doivent pas être victimes de mauvaises conditions environnementales seulement à cause de leur origine. Elle cherche à remettre les responsabilités auprès des personnes les plus à même de limiter les abus. Si cela ne peut être directement les pays concernés, alors elle encourage des partenariats entre les pays ou encore l'intervention de groupes non gouvernementaux.

Pour ces raisons, nous croyons que le rapport Brundtland est beaucoup plus près des libéraux égalitaires. Soulignons que les libéraux égalitaires comme les néo-libéraux accordent une grande importance à la technique. Mais contrairement à ces derniers, ils croient important d'intervenir dans les modes de distribution de ressources afin de maximiser les gains d'opportunité des moins nantis. Le rapport ne vise pas explicitement à aller aussi loin, mais il développe, par ces principes, des mécanismes pour assurer une meilleure redistribution avec l'objectif d'éliminer la pauvreté. Disons que le développement durable peut-être considéré comme un moins pire des systèmes en matière d'intervention environnementale.

### **3.2 Brundtland réellement vert?**

Nous venons de voir que Brundtland, bien que quelque peu influencé par le néo-libéralisme, s'inspire fortement du libéralisme égalitaire. La question ici est : comment cette position s'inscrit elle en relation avec les écologistes ? Nous le verrons à travers les trois principaux effets normatifs du rapport: le développement durable, la défense de la coopération internationale et la promotion de la participation. Dans chacun des cas, nous verrons comment ils s'harmonisent avec les revendications des verts.

### 3.2.1 *Le développement durable*

Comme nous avons vu précédemment dans la section *La face libérale de Notre avenir à tous* (voir sect 2.3), le rapport reprend la logique de croissance et de développement, mais lui donne une nouvelle perspective. Cette perspective proprement libérale du développement des opportunités est par contre tempérée par la considération des limites que représente notre environnement.

Langhelle souligne très bien le fait qu'avec le concept de développement durable, la réponse aux besoins essentiels tels que la nourriture, l'éducation, la santé, etc. ont préséance sur la poursuite de désirs personnels (Langhelle 1999, p.144). Il cite ainsi le rapport Brundtland à l'appui :

Living standards that go beyond the basic minimum are sustainable only if consumption standards everywhere have regard for long-term sustainability. Yet many of us live beyond the world's ecological means, for instance in our patterns of energy use. Perceived needs are socially and culturally determined, and sustainable development requires the promotion of values that encourage consumption standards that are within the bounds of the ecological possible and to which all can reasonably aspire (Langhelle 1999, p.144).

Ainsi, les auteurs du rapport s'accordent à reconnaître, entre autres dans le cas de l'énergie, un besoin prioritaire. De plus, ils reconnaissent l'inégalité dans la répartition de ces ressources. À travers l'idéal du développement durable, les auteurs croient qu'il sera possible d'assurer à tous un standard de consommation acceptable, tout en respectant les limites que nous impose notre environnement. Cette question amène à s'interroger sur les différentes aspirations fondamentales qui, culturellement, peuvent faire varier ce qu'une population donnée considère un besoin fondamental. Comme nous l'avons vu dans la section sur la durabilité de l'environnementalisme des libéraux égalitaires, il est possible sur des questions de besoins essentiels d'en venir à des accords fondamentaux. Langhelle souligne ce rapport entre Brundtland et Rawls particulièrement :

The needs identified in *Our Common Future* are in fact quite specific, and can, as with John Rawls's (1971) concept of "primary goods," be seen as a general means of livelihood which every individual needs no matter what one's subjective life-project (see Amundsen et al., 1991). It is hard to see how the need for work, food, energy, and the linked basic needs of housing, water supply, sanitation, and

healthcare, can be deemed irrelevant for future politics (Langhelle 1999, p.144).

Dobson reconnaît une qualité similaire aux libéraux égalitaires. Pour Dobson, cette logique mène à une dévotion à l'élargissement de la protection du monde non humain afin de garantir que les populations futures auront les éléments fondamentaux pour développer leur idéal. Cette question de la garantie des opportunités permet un lien intéressant entre Brundtland et ces critiques écologistes. Les deux groupes reconnaissent le droit des générations futures de jouir d'un environnement où les opportunités sont au moins équivalentes. Rawls développe le "saving principle" (John Rawls 1973, p.142). Ce principe demande aux générations actuelles de sauvegarder les conditions actuelles pour les générations à venir. Nous pouvons facilement lier ce principe à celui du développement durable. Ces principes, dans une logique de droit et d'économie, mènent à la retenue, énoncée par Wissenburg :

no good shall be destroyed unless unavoidable and unless they are replaced by perfectly identical goods: if that is physically impossible, they should be replaced by equivalent goods resembling the original as closely as possible; and that if this is also impossible, a proper compensation should be provided. (Marcel Wissenburg 1998, p.123)

Nous avons vu exactement cette idée défendue par le rapport Brundtland. Pour Dobson, ce principe est très intéressant environnementalement. Mais il comporte ses limites à travers la question de ce qui est « unavoidable ». De l'exemple même de celui-ci, un végétarien ne considérera pas que manger de la viande est inévitable alors que, pour la majorité, la viande risque d'être considérée comme essentielle. Selon Dobson, cette position fait appel à un besoin de définir des devoirs chez la population ou plus simplement cela relève une définition d'un Bien. Or, comme nous avons vu, cette définition pour les libéraux égalitaires fait partie du champ de doctrine compréhensive et de ce fait n'est pas capable de faire consensus. Sans ce consensus, elle ne peut être intégrée aux doctrines fondamentales qui assurent la pérennité de nos institutions. La même chose se retrouve avec le rapport Brundtland. Ce rapport est un exercice de collaboration internationale, mais il n'a pas force de loi, il fonctionne seulement avec l'obtention de très difficiles consensus. Ce refus d'intégrer ces positions limites pousse Dobson à rejeter le libéralisme égalitaire, en raison de sa trop grande neutralité. Nous verrons plus loin en détail la question de neutralité, mais pour le moment, ce qui importe est de

souligner le lien entre le développement de la question de la durabilité de Brundtland et les revendications écologistes (Dobson 2007, p.157-158).

Comme nous venons de le voir, Brundtland développe une position valorisant les besoins premiers pour une plus grande opportunité générale et cela à l'intérieur des limites de l'environnement. En fait, Langhelle souligne que cette logique nous mène à une conception où notre capacité de développement est encadrée par les besoins essentiels de l'ensemble de l'humanité et les capacités de l'environnement à supporter ces besoins. Il souligne que la possibilité de développer nos désirs dépend essentiellement de cette capacité environnementale à supporter (carrying capacity) les humains (Langhelle 1999, p.145). Or cette limite est en grande tension avec le besoin de croissance et de développement du marché.

Comme nous avons vu précédemment, les néo-libéraux fondent l'essentiel de leur logique environnementale sur le développement et l'innovation. Le marché doit être le régisseur de ce qui est possible ou non. Comme le reconnaît Humphrey, le développement d'une économie verte est une opportunité réelle de création d'un environnement plus propre, d'emplois et de nouvelles technologies. Il reconnaît même que ces technologies se sont améliorées et diversifiées pour passer d'une logique de production plus propre et une logique d'élimination de la pollution vers des considérations plus sensibles à la biodiversité et au maintien et au développement d'aires protégées. Mais il souligne que plusieurs de ces gains se sont faits avec l'exportation d'une industrie polluante ou carrément de pollution vers des pays en développement (Humphrey 2007, p.82). Ce cas nous amène directement à une critique de Wissenburg contre la clause lockéenne : [...] Locke's theory is distribution insensitive, i.e. it may give an account of legitimate property but not of the distribution of property. Natural resources may still end up benefiting some parties (e.g. the North) more than others (e.g. the South) - which is neither conducive to sustainable development nor to sustainable living.» (Marcel Wissenburg 2006, p.30) Cette logique est très problématique pour Brundtland, qui cherche à diminuer les iniquités afin d'assurer un certain minimum viable pour tous. Bien que le rapport soit clairement intéressé à une justice intragénérationnelle, il ne propose pas de mécanisme clair visant à éliminer les problèmes de distribution des richesses créées. De plus, il lui fait une place non négligeable avec la défense de la croissance que fait le rapport.

Wissenburg dénonce le rôle du marché et donne trois arguments pour souligner ce problème.

Le premier est que, dans une logique de propriété et de croissance de la richesse, il est possible que le coût pour aimer la nature et vouloir la préserver devienne simplement trop élevé. Ainsi, selon cette logique, l'on pourrait se retrouver forcé de vendre des terres qui doivent être préservées ou que l'on gagne à préserver tout simplement, car le coût de non-exploitation serait trop grand (Marcel Wissenburg 2006, p.30). De plus, comme il le défend précédemment dans son article, rien ne garantit que le propriétaire d'une facette de la nature sache s'en occuper. Même sans négligence, il n'est pas facile de comprendre l'importance de certaines ressources ou certains territoires. Cette incompréhension peut facilement mener à la dilapidation ou même carrément à la destruction du patrimoine génétique (Marcel Wissenburg 2006, p.22).

Le second argument de Wissenburg est assez simple. Après la privatisation des ressources, qu'est-ce qui garantit que le marché fera la place nécessaire à l'économie verte? Pour lui, il y a quelques exemples de succès pour beaucoup d'échecs. Le marché, étant ce qu'il est, représente les valeurs et les connaissances à un moment donné. Or, si la demande ne répond pas à l'offre, ou le contraire, pour certaines ressources essentielles à la stabilité de l'écosystème, que ferons-nous? Bref, l'on ne peut garantir l'échec, mais nous ne pouvons pas plus garantir le succès. Or, sans ce succès où en serons-nous? Pouvons-nous nous permettre cette chance d'échec? Cette dénonciation des risques pour l'humain face à l'environnement critique encore une fois la position neutraliste des libéraux qui ne voulant pas prendre position directement en faveur d'un groupe idéologique préfère faire intervenir la conjoncture du marché dans ce cas-ci. Or, les environnementalistes, souligne Wissenburg, exigent beaucoup plus comme garanties pour réellement s'intéresser aux opportunités que propose le libéralisme.

Le dernier argument qu'attaque Wissenburg concerne celui de la protection des groupes locaux qui auront un meilleur contrôle sur leurs ressources ainsi. Le problème ici est double. Premièrement, le caractère même de la propriété étant de la faire fructifier, il est loin d'être garanti que ces groupes locaux n'exploiteront pas autant leur propriété que les entreprises monopolistiques. Il serait effectivement difficile de comprendre comment une

population indigène insistera pour rester dans leur situation traditionnelle alors qu'elle sera exposée aux pressions de leur responsabilité de propriétaire. Responsabilités, légales ou économiques, qui n'ont rien à voir avec leur situation traditionnelle (Marcel Wissenburg 2006, p.23 et 31).

Ainsi, Brundtland se retrouve prise avec une logique libérale qui ne concorde pas avec ses intérêts. Il est très clair que le rapport rejette les principes d'inégalité entre les peuples, mais beaucoup moins qu'il rejette les modes d'appropriation privée comme mode d'intervention environnementale d'intérêt. Les trois exemples donnés par Wissenburg, démontre bien que certaines mécaniques proposées par Brundtland, concernant principalement le développement, n'atteignent pas les objectifs de développement durable. Ces logiques d'inspiration néo-libérales trahissent une certaine faiblesse dans l'interprétation de ce qu'est que le développement durable. Les verts le dénoncent ouvertement, mais Brundtland semble vouloir concilier cet aspect en le maintenant dans une logique de croissance sensible à l'environnement.

En plus, un problème reste entier. La logique de croissance apporte bien peu de réponses face à l'intérêt de Brundtland pour préserver la biodiversité. Avner de-Shalit souligne bien le problème de l'inéquation de l'absolu de la vie face au prix relatif qui guide le marché. De cet angle, il est difficile de défendre toute position qui coûte la vie à des individus, bien qu'indirectement, ou encore toute position qui tue des animaux ou pires détruit des espèces. Le rapport entre l'incommensurable de la vie et sa valeur nécessairement relative dans un marché crée un problème particulièrement sévère quand on le joint à une dénonciation de l'évidence des manipulations possibles de la valeur. L'auteur de *Is Liberalism Environment-Friendly* fait ressortir ce problème en soulignant une expérience où les sujets sont exposés à des valeurs de référence différentes pour un même bien. Dans ces situations, les différents groupes de sujets, par exemple, se retrouvent avec une question où on leur demande combien ils sont prêts à payer pour une ressource en tournant la question de manière à dire : seriez-vous prêts à payer 6\$ pour cette ressource à un premier groupe et seriez-vous prêts à payer 1\$ au second groupe ? L'on demandait combien les sujets paieraient pour cette ressource quand ceux-ci répondaient positivement ou négativement. Or, inmanquablement, les groupes se retrouvent à être influencés par la référence de départ. Plus

elle est haute, plus leur réponse négative ou positive inclut une volonté de payer élevée. Ainsi, il est clair que la majorité est influencée par les valeurs de référence. Or, les effets de cette logique peuvent être catastrophiques lorsque ces prix se rapportent à la vie de différentes espèces. De plus, de-Shalit souligne que cette mécanique du prix est tout à fait incapable de répondre aux problèmes des générations futures, alors comment fixer le prix en considérant un futur que nous voulons illimité (de-Shalit 1998, p.394-395) ?

La question du rapport intergénérationnel est centrale au rapport Brundtland. Elle est la raison de l'élaboration du principe de développement durable. Mais la question des relations intergénérationnelles pose plusieurs problèmes propres au libéralisme. Partridge isole six problèmes pour établir le statut moral de ces futurs individus :

1. most fundamentally, future persons, *qua* future, do not exist *now*, when the alleged burdens of responsibility fall upon the living. Thus the question arises: can we have duties to non-existent beings? Still worse, what sense can be made of attributing rights to those who do not exist?
2. still more perplexing is the fact that by initiating a policy to improve the lives of future persons, we will be causing different individuals to be born in the future. But if so, then we can in no sense be said to be "improving the lives" of particular future persons, who, but for our provision (or neglect) would not exist. (See Schwartz, 1968, and Parfit, 1984).
3. we can not know future people as *individuals*. Instead, "posterity" is an abstract category containing unnumbered and undifferentiated members. And yet, much moral theory is based upon the principle of "respect for autonomous *individuals*."
4. our relationship with future persons is unidirectional and non-reciprocal. Future persons will be unable to reward or punish us, as the case may be, for our provision for their lives.
5. how can we tell with any confidence just what might *benefit* future persons -- i.e., what will or will not be "goods" to them?
6. Who is entitled to act in behalf of future persons? (Partridge 2001, p.379)

Ces affirmations visent un élément central du libéralisme, le sujet libéral. Le sujet libéral est apolitique et anhistorique. Il se fonde sur la raison pour déterminer ce qui est acceptable ou non. Or, très peu d'éléments de ce sujet nous viennent en aide face aux six énoncés de

Partridge. Contrairement à des théories véhiculant une notion plus prononcée d'idéal commun, les doctrines libérales, par leur neutralité, se limitent à la raison pour affronter ces problèmes. Le fait de ne pas savoir ce dont les générations futures auront réellement besoin pour vivre nous rend difficilement responsables de nos actions envers eux. Bien que nous croyions présentement que le niveau de CO2 est préjudiciable aux générations futures, il ne reste pas impossible que nous soyons complètement dans l'erreur et que ce CO2 leur soit très utile pour diverses raisons. Bref, ce postulat qui fonde le développement durable est assez controversé bien qu'il se fonde sur certains faits :

1. First they will be humans, with well-known biotic requirements necessary to sustain their health.
2. Second, future persons for whom we are responsible will be moral agents, which means that they will be sentient and self-conscious, having a sense of themselves and other persons as continuing beings with the capacity to choose among alternative futures, and with the capacity to reason abstractly and thus to act on principle. All this entails that these future persons will be bound by familiar moral categories of rights, responsibilities, and the demands of justice.
3. Third, if these future persons are to live and flourish, they must be sustained by a functioning ecosystem.
4. And finally, they will require stable social institutions and a body of knowledge and skills that will allow them to meet and overcome cultural and natural crises that may occur during their lifetimes. (Partridge 2001, p.385)

Ces faits donnent une base de travail pour les libéraux. Le point deux est très important, car il supporte l'existence d'un idéal auquel l'individu peut adhérer. Ainsi, un individu peut partager avec d'autres une logique culturelle qui leur donne des indices sur comment bien fonctionner par rapport aux générations futures. Les points un et trois sont probablement les plus évidents et donnent une base minimaliste à la relation intergénérationnelle. Le point 4 statue sur le besoin d'institutions sociales pour aider à faire des liens entre le passé et le futur. La nature de ces institutions n'est pas discutée ici et peut grandement varier. La seule remarque importante faite par Partridge concernant ces faits est la préférence d'une logique négative de maintien des options. Pour lui, considérant notre ignorance du futur et de ce qui sera réellement bénéfique aux générations futures, nous devons adopter une position qui

limite les effets néfastes au lieu de promouvoir des effets que nous pensons positifs. Il est plus facile de confronter des problèmes de misère que de choisir des éléments de bien-être. Nous pouvons ainsi nous faire une meilleure idée de ce qui sera nécessairement préjudiciable au futur, tels des environnements détruits, une inéquation entre ressources disponibles et population, etc. que de savoir ce qui leur sera utile. Cette dernière connaissance nécessite de connaître les technologies et modes du futur, ce qui est difficile (Partridge 2001, p.386). Les libéraux égalitaristes s'attaquent à ce problème d'une manière qui rejoint bien la logique du rapport Brundtland.

Les libéraux égalitaires abordent cette question par leur hypothèse de la position originelle. Pour eux, la situation des individus évaluant le contrat social se fait indépendamment de leur génération et époque. Cet exercice amène, selon Rawls, au principe du « just saving » qui s'articule en trois points :

[1] preserve the gains of culture and civilisation... [2] maintain intact those just institutions that have been established... [3] put aside in each period of time a suitable amount of real capital accumulation. » Il ajoute « this saving may take various form from net investment in machinery and other means of production to investment in learning and education (John Rawls 1973, p.285).

Ainsi, les libéraux égalitaires supportent une vision large du rapport intergénérationnel. Cette vision inclut une vision environnementale, mais vise avant tout à maximiser les opportunités. Ainsi, le maintien et l'accroissement des options sont les principaux enjeux d'intérêt pour ces libéraux. Le but avant tout est de maximiser les capacités de justice. Dans la même optique, la préservation est facilitée par la prévention. L'adage : « il vaut mieux prévenir que guérir » est particulièrement important chez ces libéraux. Prévenir les pertes irrémédiables ou encore, dans une formulation plus positive, bien entretenir les conditions de justice est essentiel pour respecter les rapports intergénérationnels.

Édith Brown Weiss ajoutera que, du principe de « just saving », on dégage la nécessité d'une équité intergénérationnelle, où chaque génération quitte la terre dans une condition au moins aussi bonne que quand elle y a vécu (Partridge 2001, p.382-383). De plus, poussée à sa version proactive, cette logique demande de respecter le principe de précaution. Ainsi, les manipulations des écosystèmes doivent être faites avec une connaissance assez grandes des

risques de ces manipulations. En absence de connaissance suffisante, il est préférable de faire appel à des moyens plus connus bien que possiblement moins efficaces.

Partridge se détourne de la vision individualiste en proposant une institution internationale pour suivre les rapports entre les générations. Cette idée rejoint celle de Brundtland dans une volonté de créer un cadre législatif international permettant aux États de s'harmoniser en matière de durabilité. Les deux reconnaissent que, malgré la difficulté de réaliser une institution contraignante internationalement, la simple capacité de rallier des joueurs gouvernementaux et non gouvernementaux reste essentielle pour la réussite d'un bon rapport intergénérationnel.

### 3.2.2 *Participation*

Il est clair que la question de la participation est une préoccupation centrale au comité de *Notre avenir à tous*. Le besoin du consentement et de l'initiative des masses est une raison importante de cette position. D'ailleurs, nous pouvons facilement lier cette exigence de Brundtland à l'attachement démocratique des pays libéraux. Il est moins facile de voir l'attachement des groupes environnementaux à la participation comme l'entend Brundtland. Ces groupes sont souvent marqués par le scepticisme. Eckersley argumente qu'il est naturel pour les verts de croire en la démocratie, mais est-ce qu'un lien réel existe entre les agendas des démocrates et des verts?

Bien que la démocratie libérale fasse une place depuis toujours aux positions divergentes, ses critiques ne lui donnent pas du crédit pour autant. Il existe quelques arguments qui tentent de lier la démocratie à la nécessité du combat pour l'environnement et inversement. Deux ici sont soulignés pour leur pertinence. Le premier se fonde sur les préconditions nécessaires à la démocratie pour exister. Le deuxième confronte la question du concept d'autonomie au centre même de la pertinence de la démocratie.

L'argument des préconditions souligne les besoins de la démocratie de certaines conditions environnementales par assuré son existence. En établissant un parallèle entre les conditions de droit nécessaires à la démocratie, telle la liberté de parole, de conscience, de réunion, etc., les tenants du lien préconditionnel ajoutent à ces conditions un environnement

durable et capable de supporter la vie et les droits nécessaires à la démocratie. Comme nous l'avons vu précédemment, cet argument rejoint les soucis des libéraux égalitaires pour le maintien des conditions de justice. Dans ce cas-ci, l'on ne s'intéresse pas à la justice, mais plus précisément à la question de démocratie, mais le principe reste essentiellement le même. Par contre, les détracteurs de cet argument soulignent son origine anthropocentrique fondée sur une volonté de préservation. Pour eux, cet argument est bon pour un très grand ensemble d'activités humaines, tels les sports, le support d'un système d'éducation, la capacité de transiger, etc. Il pousse plus loin en soulignant qu'un régime autoritaire se retrouve lui aussi vulnérable face à ces problèmes. Ainsi, selon eux, ce premier argument donne une raison aux démocrates d'être verts, mais pas aux verts d'être démocrates. Rien dans cet argument n'incite un vert à ne pas considérer d'autres alternatives politiques que la démocratie afin de faire avancer son agenda (Humphrey 2007, p.84-85). Par contre, nous croyons que cet argument mériterait d'être argumenté sur une question de degré. Comme nous l'avons vu chez les libéraux égalitaires, les conditions de justice nécessitent une rareté modérée ainsi que le respect des doctrines raisonnables. Les rédacteurs du rapport Brundtland lient la question de justice à la démocratie. Pour eux : « L'existence de systèmes politiques garantissant la participation populaire à la prise de décisions et une démocratie plus efficace dans la prise de décisions internationales permettraient à cette justice [entre les peuples] de naître » (Brundtland 1988, p.10). Ainsi, la démocratie n'est pas seule à risquer l'effondrement, mais considérant les grandes exigences en liberté et en ressources du système démocratique pour fonctionner, les démocraties sont particulièrement vulnérables aux problèmes environnementaux, c'est ce que croient les défenseurs de l'argument préconditionnel. Disons qu'ici la critique des verts est plus ou moins forte.

D'un deuxième point de vue, Eckersley appuie sa défense de la démocratie sur sa capacité de changer profondément les comportements humains. Elle défend sa position avec une nouvelle définition de l'autonomie, principe au cœur de la démocratie :

if green values were to be grounded in a broader defence of autonomy ( let us say, for a moment, the freedom of human and non-human beings to unfold in their own ways and live according to their "species-life") and, by association, a broader critique of domination (of humans and other species). If we are to give moral priority to the autonomy and integrity of members of both the human and non-human community, then we must afford the same moral priority to the material

conditions (including bodily and ecological conditions) that enable that autonomy to be exercised... humans, both individually and collectively, have a moral responsibility to live their lives in ways that permit the flourishing and well-being of both human and non-human life (Eckersley 1996, p.223).

Ce que fait ici Eckersley est deux choses principalement. Premièrement, elle tente d'élargir le spectre de considérations du libéralisme traditionnel afin qu'il dépasse son anthropocentrisme. Mais plus important ici, elle souligne la nécessité d'un environnement où les individus peuvent évoluer de manière autonome, et cela, sans être dominés les uns par les autres. Or, seul un régime démocratique permet un tel type de rapport. En fait, Eckersley pousse un parallèle implicite, soit celui de la nécessité écosystémique de la démocratie :

the rights of individual organism would need to be framed in the context of the requirement of larger autopoietic entities, such as ecosystems, in ways that maximize the opportunities for ecosystems and individuals (on which individual organisms are dependent) to flourish (Eckersley 1995, p.189).

Ainsi, la démocratie est un moyen de prédilection afin d'assurer le maximum d'opportunités aux individus. Mais Humphrey ne croit pas que l'autonomie, tel que le développe Eckersley, puisse être liée à la démocratie. Il commence son argument en attaquant la question du lien entre autonomies et la capacité de prospérer. Il prend l'exemple d'une plante dans un jardin d'une maison X. Il est clair que celle-ci est complètement dépendante du jardinier ou de la jardinière pour pouvoir se développer. Elle n'est absolument pas autonome. Sans la jardinière, elle est vouée à dépérir. Ainsi, il est difficile de reconnaître que si c'est l'autonomie que l'on recherche, celle-ci ne peut être reconnue simplement à travers la possibilité de développement. La notion même de développement pose problème ici. Une espèce animale ne peut se développer indéfiniment. Si une telle chose arrive, des signes de déséquilibre écologique feront inévitablement surface. Ces problèmes causeront nécessairement de graves problèmes à cette espèce et probablement à plusieurs autres. Ainsi, pour Humphrey, nous devons absolument nous intéresser prioritairement à la question de l'autonomie. Il souligne pour les verts l'avantage de laisser de côté la question du bon développement pour l'autonomie. Cet avantage réside précisément dans la capacité d'appliquer le concept à des entités plus grandes que les simples individus. L'on peut ainsi parler d'un écosystème autonome. L'autonomie entendue ainsi ne s'intéresse pas proprement au succès développemental d'un être vivant particulier, mais à la préservation des conditions permettant

le développement dans un ensemble appelé écosystème. Les écologistes n'insistent pas proprement sur le caractère du développement que sur la possibilité de se développer toute liberté et en respect avec les caractéristiques naturel du sujet autonome (Humphrey 2007, p.87-89).

Cette défense de l'autonomie est argumentée par les écologistes de deux manières. Premièrement, ils soulignent que la conception traditionnelle de l'autonomie a toujours été mal délimitée, car l'autonomie a toujours été partielle et limitée par des facteurs écologiques entre autres. Ainsi, les considérations sociales n'auraient jamais dû être détachées des considérations écologiques. Nous ne sommes pas simplement autonomes face à l'autre humain, mais aussi face à la nature, notre environnement, etc., et cela a toujours été. Deuxièmement, une conception plus large de l'autonomie permet de développer des considérations morales supérieures à celles traditionnellement considérées capables d'inclure tant les besoins des humains que des non-humains. Cette nouvelle conception est une amélioration éthique, car elle comprend maintenant des rapports plus complets entre l'humain et les non-humains (Humphrey 2007, p.90).

Pour Humphrey, par contre, cette nouvelle définition nous ramène aux considérations du mode de vie des espèces. Ainsi, une entité est considérée comme autonome seulement si elle a la capacité de vivre comme l'entend son mode de vie. Ainsi, l'on change la question de développement pour une question de capacité de développement. Un groupe est considéré comme autonome s'il est capable de se développer indépendamment de l'intervention d'un autre groupe. Mais, pour Humphrey, ce mouvement vers le concept de capacité est dangereux. Il croit que les pertes liées à penser l'autonomie de cette manière sont plus grandes que les gains, car nous renonçons ainsi à l'intention du concept premier d'autonomie permettant le lien avec la démocratie libérale. Pour lui : "Autonomy as self-legislation is indicative of a capacity of reflection that enables human beings to transcend instinctual forms of behaviour, and this capacity has been what (most) liberal theorists have held to be of sufficient value to be worthy of right-based protection. Furthermore it is this capacity which is taken to demarcate the human from the non-human realms" (Humphrey 2007, p.91). Partant de cet argument, il souligne que le problème avec la nouvelle autonomie fondé sur le mode de vie des espèces est l'absence de lien avec la démocratie. Le lien, c'est la capacité de

réfléchir. Ainsi, la démocratie ne repose pas sur la conception d'autonomie proposée par les verts. Pour Humphrey, la conception de l'autonomie des verts réinvente la connexion entre autonomie et démocratie et ainsi modifie la nature même des deux concepts. (Humphrey 2007, p.91-92). La question d'importance pour les libéraux est que le mode de vie des espèces ne doit pas être important. Ce qui importe est la capacité de réflexion de cette espèce. Elle doit être capable de réfléchir et non pas d'agir que par instinct. Cette limite essentiellement est anthropocentriste, car elle limite la possibilité de fondation de la démocratie à l'homme. La capacité de réflexion sert tant à diviser l'autonome du non-autonome que l'humain du non-humain. Ceci crée une division sérieuse entre les groupes écologistes et les libéraux sur l'enjeu de la démocratie et ce sur quoi elle se penche. Il peut ensuite être difficile pour les groupes verts de participer à un débat démocratique.

### 3.2.3 *La coopération internationale*

La question de la coopération internationale est l'une des plus importantes préoccupations du rapport Brundtland. Après tout, il est un rapport international qui cherche la participation de la plus grande population possible sur un enjeu qui nous concerne tous, soit les limites des ressources de la terre. Il cherche aussi à répondre aux problèmes soulignés par les environmentalistes en matière de coopération internationale. Ces problèmes sont au nombre de trois. Premièrement, l'on doit considérer la question de la surpopulation et sur consommation. Deuxièmement, l'on cherche à maintenir les problèmes environnementaux dans une place prépondérante sur l'agenda international. Troisièmement, l'on veut rapprocher le Nord et le Sud tant pour des questions de coopération que de justice internationale (Jakobsen 1999, 218-222).

Comme nous avons vu avec la clause de la « responsabilité égale, mais différenciée », l'objectif de rejoindre le plus de pays possible indépendamment de leur statut nord ou sud est clairement assumé. Cet objectif est en parfait accord avec la tradition libérale de coopération ainsi qu'avec le rapprochement nord-sud demandé par les environmentalistes. Principalement trois raisons motivent l'importance de l'internationale du rapport de 1987. Premièrement, on cherche à rapprocher les partenaires mondiaux en les associant tous à la même table. Deuxièmement, la croissance se doit d'être harmonisée et ses bienfaits redistribués de manière adéquate. Troisièmement, le besoin de conserver une cohérence dans

l'action à travers le temps demande la création d'une institution portant l'enjeu.

L'importance d'avoir tout le monde à la même table se fonde principalement sur un constat de la différence très grande entre les problèmes des pays en développement et les problèmes des pays développés. Oluf Langhelle résume la situation pour les créateurs du rapport :

The main challenge for developing countries is to eradicate poverty and pursue an environmentally sensitive development through economic growth and internal redistribution. The task for developed countries is threefold: (1) to assist in the eradication of poverty by substantial increases in development aid; (2) to change consumption and production patterns by reducing energy consumption and CO2 emissions so as to allow for necessary increases in developing countries; and (3) to develop and transfer environmentally sound technology so as to smooth the transition to a more sustainable developmental path or trajectory (Langhelle 1999, p.146).

Le rapport entre les pays est nécessairement asymétrique. Les pays en développement sont pris avec des problèmes de pauvreté qui les détournent de leur obligation environnementale. La solution au problème de pauvreté réside dans la croissance ; il est des plus important de fournir des moyens techniques capables d'éviter un développement apparenté à celui des pays développés. Or, le seul moyen de réussir ce type de coopération est de travailler ensemble. Les pays développés doivent en premier lieu comprendre les problèmes des pays en développement. Ensuite, les pays développés doivent s'entendre entre eux sur les moyens d'intervenir adéquatement selon les besoins. Langhelle le dit lui-même : The goal and essence of "the global partnership"—a division of labor between developing and developed countries and a strategic framework for the realization of sustainable development—are nonetheless accessible as a general program in Our Common Future » (Langhelle 1999, p.146). Les technologies permettant le développement vert des pays les plus pauvres n'existent toujours pas de manière convaincante dans les pays les plus riches. Or, si nous voulons relever le défi, il est certain qu'il devra avoir coopération pour le développement de ces technologies ainsi que pour leur diffusion et mise en application. Le développement durable demande une intégration générale pour être effectif. Dans une logique de marché, si certains pays possédants ne respectent pas certaines règles en matière d'environnement, il est probable qu'ils bénéficient ainsi d'avantages sur ceux qui le font. Les néo-libéraux s'accordent avec

cette idée dans la mesure qu'elle se limite à des ententes de réglementation du marché. Ils analysent d'ailleurs de manière très similaire le rôle des technologies ainsi que leur développement. Malheureusement pour eux, une logique interventionniste, qui semble inspirée beaucoup plus du principe de différence des libéraux égalitaires, est aussi présente. Ce principe cherche à maximiser la situation des moins nantis afin d'éviter des situations inacceptables. Sur ces points le rapport rejoint parfaitement les préoccupations des environmentalistes considérant les enjeux nord-sud ainsi que la question de mise en agenda de l'environnement.

Cette volonté de coopération internationale vise aussi à ménager la croissance pour l'harmoniser avec une bonne distribution. Ainsi, la durabilité de la croissance n'est possible seulement si "the content of growth reflects the broad principles of sustainability" (WCED: 44). Furthermore, rapid economic growth combined with deteriorating income distribution is seen as worse than slower economic growth combined with redistribution in favor of the poor (WCED: 52). Cette position vise à souligner la supériorité de la durabilité sur la croissance. En pratique, le seul moyen de réussir à faire fléchir les pratiques dominantes est de développer des instances faisant la promotion des nouvelles pratiques. Cette conception est complètement antagoniste aux positions généralement défendues par les néo-libéraux. Il est donc important de bien l'appuyer pour réussir à changer les pratiques. Ainsi, les membres du rapport de 1987 sont sensibles à la question de la surpopulation et sur consommation que dénoncent surtout les écologistes. Bien que moins radicale, la coopération entre les pays est menée de manière à maximiser les gains des moins nantis et à minimiser leur impact sur l'environnement.

C'est pourquoi les membres de la commission penchent pour le développement de principes internationaux. Après tout, la question ne se réglera pas en quelques années; ils l'indiquent clairement : « Sustainable development defined a developmental path, or trajectory, which in the Commission's view, could sustain human progress, "not just in a few places for a few years, but for the entire planet into the distant future" (WCED: 4) ». Ainsi, une institution pourra symboliser les efforts de l'humanité en ces matières. Tant est à faire pour relever le défi : le changement des mœurs et des rapports entre les pays sont des tâches monumentales qu'une institution prendra probablement des siècles à réussir adéquatement.

Mais l'institution est le seul outil connu capable de survivre dans le temps. Cela rejoint bien l'évocation de Partridge en faveur d'une agence internationale. Il est clair que pour efficacement lier les générations ensemble nous nous devons de créer des institutions d'importance.

### **3.3 La neutralité et l'idéal de la liberté négative**

Comme nous venons de le voir, Brundtland s'accorde avec plusieurs revendications des écologistes.

Concernant le principe de développement durable, le rapport souligne l'importance de la préservation de la biodiversité et des autres ressources non humaines. Néanmoins, les écologistes lui reprochent une brèche concernant leur acceptation de l'exploitation des ressources non renouvelables ou en danger si des alternatives ne semblent pas exister. Le problème de cette brèche est d'en évaluer la dimension. Qu'est-ce qu'une alternative? Dobson souligne, par l'exemple du végétarien face au carnivore, que pour ces deux groupes d'un même territoire, il est probable que les alternatives acceptables diffèrent grandement. Cet exemple souligne bien le problème fondamental de la question des alternatives. Il semble que, chez Brundtland comme chez les libéraux, la question des alternatives possibles à imposer se limite à ce qui fait consensus. Or, pour les environnementalistes les consensus sont trop rares.

Brundtland et les verts sont en accord aussi sur la question de l'importance de la justice intragénérationnelle. Ils reconnaissent tous deux la nécessité de répondre aux besoins de l'ensemble de l'humanité et des plus pauvres en particulier, car ceux-ci par leur statut sont exposés et provoquent plusieurs risques environnementaux. La seule anicroche ici concerne les moyens à mettre de l'avant. Bien que le rapport Brundtland se penche sur des moyens interventionnistes et coopératifs entre les pays, il n'interdit pas proprement les logiques centrées sur le marché. Au mieux, il les tempère. Or, les écologistes dénoncent les risques de cette logique de l'appropriation privée. De plus, ils soulignent que si le marché est utilisé comme intermédiaire principal pour orienter l'action humaine, alors la vie aura nécessairement une valeur relative. Selon les verts, cette instrumentalisation des rapports humains pose un sérieux problème, tant à l'anthropocentrisme qui vise à garantir une valeur

fondamentale à l'homme et sa survie qu'à l'écocentrisme qui se retrouve avec un ensemble écologique à un prix différent selon l'utilité du moment. Ici, la position des verts ne confronte en rien celle de Brundtland, elle ne fait que souligner une possibilité que ne dénonce pas assez le rapport.

Pour les dernières considérations directement liées avec la question du développement durable, on peut voir un accord général entre Brundtland et les verts sur deux points importants. Le premier s'inscrit dans une logique du maintien d'une conception négative visant à concentrer nos efforts à limiter, ce qui réduit les opportunités au lieu de rechercher un futur particulièrement bienfaisant. Bien que les groupes écologiques s'intéressent à un idéal comprenant plusieurs interdits, ils comprennent qu'en fait de défi environnemental, mieux vaut éviter ce qui est mauvais que de rechercher ce qui est bien. En fait, le bien est tellement multiple et relatif qu'il est difficilement déterminable. Ensuite, les groupes écologiques soulignent l'intérêt du principe de « just saving » qui découle d'une logique de conservation des opportunités. Cette logique directement recherchée chez les libéraux égalitaires apporte un lien intéressant entre les écologistes et le libéralisme sous-jacent à Brundtland. Elle se fonde sur le principe de maintenir un maximum d'institutions et de ressources pour les générations futures, afin d'augmenter de génération en génération les potentialités que le futur nous réserve. Bien que l'écologiste pousse cette idée vers une conservation agressive de l'environnement, il reste que cette logique est tout à fait compatible avec le rapport de 1987.

Concernant la question de la participation, Eckersley défend l'importance de la participation des verts au mouvement démocratique. Il en fait même un des fondements de l'écologisme (section 2). Cette volonté des écologistes à participer à la vie sociale est facilement repérable par l'existence des partis verts en Europe et de plus en plus en Amérique du Nord. Mais il reste quelques différends d'importance entre les considérations fondamentales du lien entre démocratie et écologisme. Deux arguments viennent miner une association structurelle entre les deux concepts. Le premier provient de la critique par certains verts de l'argument préconditionnel. Pour eux, la démocratie n'est pas plus à risque qu'un régime totalitaire face aux défis de l'environnement. Bien que plusieurs libéraux soulignent que la démocratie y est probablement plus sensible, tant par la complexité de son système que

par sa capacité critique face aux problèmes, il reste que les écologistes ne s'entendent pas avec les libéraux sur cette particularité de la démocratie. Ce que nous pouvons souligner est que l'on ne peut pas proprement lier la démocratie et l'écologie sur cette base, au mieux nous pouvons les rapprocher. Le deuxième argument est celui de la critique libérale du lien que font certains écologistes entre autonomie et démocratie. Humphrey critique la théorie d'Eckersley comme quoi une nouvelle conception de l'autonomie permet de refonder la démocratie en incluant les revendications vertes. Essentiellement, pour faire un parallèle entre Humphrey et Berlin, le problème avec le concept d'autonomie des verts est d'appeler cela de l'autonomie. (Humphrey 2007, 91-92) Ce qui divise les verts des libéraux sur cette question est la position écocentriste des premiers face à la position anthropocentriste des seconds. Revenant à la critique de Dobson, la spécificité écologique de ce problème prouve bien qu'il reste du travail à faire. Mais il est important de souligner que, dans l'optique de Bell, concernant le rôle de la démocratie, on ne peut rejeter la position écologiste pour autant. Rien n'empêche la démocratie, ni la structure libérale, de se modifier en faveur d'une conception plus écocentriste si les groupes la défendant gagnent au jeu de la démocratie. Cette conception reste une doctrine raisonnable avec les avantages et désavantages que les libéraux égalitaires lui reconnaissent.

Par contre, en ce qui concerne la question internationale, il semble que le rapport Brundtland réponde à la principale exigence des groupes environnementalistes. Visant à réunir les membres de l'humanité, le principe de responsabilité égale, mais différenciée, bien que décrié par plusieurs écologistes, montre une belle ouverture pour de possibles coopérations. Le manque d'institutions où les besoins de pays en développement peuvent être pris en compte par les pays en développés est au cœur de la dynamique internationale. En effet, contrairement à ce qui se passe à d'autres tables de négociation, les pays en développement se retrouvent avec un certain pouvoir sur la question environnementale. Ce ne sont pas eux les demandeurs. Les critiques sur l'ineffectivité des initiatives et l'impossibilité de consensus semblent les principales critiques au niveau international proposées par le rapport Brundtland. Il est très vrai que les multiples initiatives environnementales connaissent toujours des portées limitées et une effectivité partielle. Il reste qu'en principe la logique d'ouverture du rapport semble rallier une majorité de critiques en environnement. Il faut aussi

comprendre que le contraire ne ferait aucun sens. Les problèmes environnementaux étant pour la plupart des problèmes à échelle planétaire (surpopulation, changement climatique, pollution maritime, etc.), la coopération internationale semble tout à fait nécessaire.

### 3.3.1 *Entre idéal et neutralité*

Comme nous l'avons vu, le libéralisme est capable de développer des initiatives vertes, que ce soit par le marché, qui peut être ajusté pour créer une économie verte, ou encore par des décisions politiques qui renvoient à certaines institutions et créent des politiques vertes. D'ailleurs, dans le cas particulier des libéraux égalitaires, cette conception du champ d'action vert est assez bien délimitée. On lui reconnaît des nécessités, tant dans l'appareil institutionnel que dans le débat démocratique.

Avner de-Shalit voit même dans cette tolérance du libéralisme un fondement hostile au chauvinisme idéologique et favorisant une égale considération. N'est-ce pas sous la démocratie que les idéologies et religions connurent la plus grande harmonie ? Ainsi, il fonde le potentiel d'une ouverture sur la nature, où le rapport anthropocentrique de l'homme face à la nature serait dénoncé comme un chauvinisme fondé sur du spécisme. Il pense qu'ainsi, de manière toute naturelle, les libéraux adopteront des positions pro-environnementales afin de défendre une nouvelle équité (de-Shalit 1998, p.387-388). Mais plus encore, de-Shalit croit qu'à travers sa position critique, le libéralisme est en partie responsable du développement de l'environnementalisme. Il croit que l'héritage de défense des individus contre les grandes institutions, soit par le passé l'Église, l'État, la tyrannie, explique maintenant les résistances contre les firmes multinationales qui bafouent l'environnement de plusieurs individus et collectivités (de-Shalit 1998, p.389).

De plus, comme nous l'avons vu à travers Brundtland, plusieurs idées libérales de coopération internationale sont promues dans une logique d'application du principe de développement durable. Cette tradition libérale de coopération n'est pas négligeable. Reste que, selon plusieurs auteurs, le libéralisme n'en fait pas assez. Cette inaction concrète explique que Brundtland et les traités qui découlent de la logique de développement durable cherchent toujours une concrétisation et particulièrement en Amérique du Nord. La raison principale de cette situation est le caractère neutre qu'impose la constitution négative du

principe de liberté chère aux libéraux.

Cette ambivalence que permet la neutralité est inacceptable selon les verts. Pour eux, cela revient à cautionner la destruction de l'environnement. Wissenburg souligne très bien les raisons du rejet de cette neutralité par les environmentalistes :

One of the implications neutrality has for the ecology is that ecologically destructive lifestyles cannot be excluded on grounds of principle: neutrality prohibits judgments on the ethical worth of different lifestyles. Another implication is that there is little room for ecological lifestyles - ecologists who would want to live in a world of harmony between humanity and nature, cannot as long as they have to accept the lifestyle of others who do not share their ideals" (Marcel Wissenburg 2006, p.22).

Nous sommes ici dans la même situation qu'avec des groupes religieux où des croyances (fondées ou non) stimulent des comportements à l'échelle sociale. Considérant que leur champ d'intérêt est notre relation avec l'environnement et non avec un être supérieur immatériel, les risques d'offenser les groupes écologistes sont beaucoup plus grands. Un nombre très important de pratiques leur sont inacceptables au point où, pour les écologistes, la question de la propriété privée pose problème. Sur la base qu'elle traduit souvent un mode de vie matérialiste qui valorise la consommation, la propriété privée impose en effet un stress important à la stabilité environnementale. Pour l'écologiste, le problème n'est pas proprement le fait de pouvoir avoir une propriété privée, mais plutôt le type de comportement que cela encourage.

Sur les bases du développement durable, Dobson propose aux libéraux justement d'adopter les principes qu'il sous-tend comme les éléments essentiels à la liberté politique. Ainsi, il serait possible de maintenir un nombre maximum d'opportunités pour les générations futures. De plus, cela permettrait aussi d'éliminer des conceptions de la vie bonne qui est dangereuse pour celle des autres (Dobson 2007, p.152). L'objectif est, comme dans le jardinage, d'éliminer certaines mauvaises herbes afin de permettre aux plantes jugées plus utiles de mieux se développer. Avner de-Shalit défend essentiellement la même chose en soulignant que ce n'est pas parce que nous sommes libéraux que nous devons défendre l'existence des armes nucléaires, même si ces armes permettent certaines opportunités. Nous pouvons très bien juger que ce qu'elles représentent en opportunité est contre-balancé par le

potentiel très néfaste d'une mauvaise utilisation (de-Shalit 1998, p.398). Ainsi, dans le but de défendre notre liberté, il est possible d'éliminer plusieurs options. Il est facile de comprendre que plusieurs libéraux s'attachent à une idée similaire.

La question de l'idéal revient au centre des préoccupations. C'est en fait sur la base de la nature de la liberté que les libéraux et les écologistes se confrontent le plus. Selon Dobson, cet état de fait est vrai : « there is no doubt that ecologism's stress on "limits" of all sorts amounts to the potential curtailment of certain taken-for-granted freedoms, particularly in the realms of production, consumption and mobility » (Dobson 2007, p.150). Mais ces limites sont là pour une raison. Elles servent à protéger un idéal. La liberté libérale n'est pas une fin, « [...] liberalism's thoroughgoing focus on the means rather than the ends of political association makes it only problematically compatible than some other political ideologies with an end-oriented conception of political and social life such as ecologism » (Dobson 2007, p.153). Le libéralisme ne fait pas assez la promotion des principes et valeurs qu'il tente de canaliser dans la démocratie ou le marché. Sur les questions de principe, il doit absolument trancher politiquement. Comme l'affirme Saggoff : « On this reading, environmental sustainability by definition raises questions regarding the Good Life, and so if liberalism is to have a "take" on environmental sustainability then it must also have a definitive moral conception of people's "appropriate relation to nature" » (Sagoff 1988, p.150).

Les libéraux égalitaires ouvrent la porte à des adaptations face à cette question. Bien qu'ils ne se gardent bien d'affirmer leur préférence face à un idéal sur un autre (à l'exception de la justice), ils permettent à ceux-ci de se confronter dans l'arène démocratique. Mais ils gardent la question de justice comme prioritaire et rappellent que cela doit se faire dans le cadre d'une société respectant les libertés de chacun.

Les néo-libéraux sont beaucoup moins capables de faire face à ce genre de critiques. Wissenburg fait une critique importante des fondements de la logique lockéenne qui sous-tend le néo-libéralisme: (1) In Lockean times, "Nature had two roles to play in liberal thought: physically, it was an inexhaustible source of resources: intellectually, it was the incarnation of the laws of nature over which humankind had triumphed, which it had

transcended" (Wissenburg, 1998a, p.74). L'on doit faire accepter aux libéraux des limites tant en reconnaissant celles de la nature que celles de nos connaissances vis-à-vis celle-ci. Le but même du développement durable est de mettre cette limite en relief, mais les néo-libéraux ne l'acceptent pas. (2) "Classical liberalism recognizes only one essential distinction in nature: the line dividing reasonable and unreasonable beings" (Wissenburg, p 1998a. p.75). Cette division rejoint la question de l'autonomie. Or cette question est essentielle pour reconnaître pleinement le monde non humain, tant pour ses effets sur les relations entre humain et non-humain que sur la constitution et le respect du sujet non-humain. Autrement, nous gardons un rapport potentiellement discriminatoire envers une partie de la planète ainsi qu'envers les humains défendant cette idéologie. Ces différends sont fondamentaux et demandent d'importantes révisions. Nous avons vu que plusieurs en proposent (section 3.2), mais il reste que l'influence actuelle du néo-libéralisme pose une limite est importante à l'évolution vers de meilleure relation interspéciste.

Les défenses face aux logiques de développement du marché des dernières années ont connu leur plus grand succès à travers les revendications juridiques. Mais selon Redclif : « Environmental protection, and the values that 'actually existing' cultures placed in their environments, was formally expressed in terms of markets and prices. Paradoxically, it was this emphasis on individual and group interests, in the face of market forces, that led to the concentration, especially by the non-governmental organizations, on 'rights' in their opposition to globalization » (Redclift 2005, p.224). Le problème est que les questions de droits réduisent la nature à des ressources et demandent met une pression importante sur le contrôle des populations, car plus la population augmente, plus il nous est difficile d'accepter toutes leurs revendications. Il est très difficile dans ce combat de sortir de l'utilitarisme que dénoncent les verts. Cette vision est une énonciation renversée des positions libérales égalitaires. Ceux-ci recherchent à maximiser les opportunités, or il faut comprendre qu'ils le font au nom d'une liberté égale. Cette liberté est de plus en plus difficile à maintenir selon les types de revendications faites en son nom et selon le nombre absolu de personnes revendiquant. Les libéraux se retrouvent pris dans leur neutralité. Pour ce faire, devant le l'asymétrie entre la population et les ressources, ils offrent des outils qui sont ceux du marché, des recours en droit ou de la politique. Les néo-libéraux reconnaissent le premier et

le deuxième principalement en voulant limiter au maximum le pouvoir du politique qui est trop coercitif. Les libéraux égalitaires privilégient les deux premières voies, mais considèrent aussi le politique qui est le champ des doctrines compréhensives. Or, le champ politique est le seul capable de s'ouvrir à un idéal. Cet idéal permettrait de limiter les types de revendications et ainsi faire de la place aux personnes qui, pour le moment, peuvent difficilement revendiquer une pleine part de leurs droits. Ce message est d'ailleurs celui de Brundtland où l'on recherche à garantir les opportunités des gens du futur et d'améliorer ceux des plus pauvres.

Ainsi, ce problème libéral se reflète directement dans le rapport Brundtland. Le point de tension principal se positionne entre le besoin de croissance et celui d'une humanité durable. Cet objectif, qui est fondateur de l'initiative de Brundtland, se retrouve déséquilibré par notre cadre libéral. La neutralité libérale n'insuffle simplement pas assez d'idéal pour faire vivre concrètement le rapport de 1987. Brundtland, pris par ces origines libérales, échoue par recherche de consensus et de neutralité politique. Malgré que le rapport souligne une multitude d'objectifs et de moyens pour améliorer la situation de l'humanité, les écologistes dénoncent que ces principes trouvent peu d'échos dans la pratique concrète. Mais malgré ce problème, il existe des pistes d'amélioration. Wissenburg croit possible un rapprochement graduel entre les théories libérales et écologistes. Se fondant sur les libéraux égalitaires, Wissenburg affirme que : « Nonetheless, the fact that liberal neutrality is never absolute allows it to come a long way towards answering green challenges – both in practice and in theory (Marcel Wissenburg 2006, p.24). » Pour défendre ce qu'il affirme, il se fonde sur deux limites à la neutralité. La première est la reconnaissance d'un bien existant chez les individus. Ces biens multiples, tels la capacité d'amasser des richesses, d'avoir un revenu, d'avoir des droits et libertés, d'être capable de suivre sa propre voie pour le bonheur, etc. restent une théorie du bien. L'on reconnaît que cette théorie est mince, mais son existence souligne la légitimité de la recherche d'un idéal. Cette construction pousse à des choix sur ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue et ces choix ont nécessairement un lien avec l'environnement (Marcel Wissenburg 2006, p.24). En conjonction avec la première reconnaissance d'un idéal, ces libéraux reconnaissent que l'environnement limite nécessairement le champ des possibles. Quand ce groupe parle de rareté extrême (section

3.1.2), il reconnaît les dangers inhérents à une mauvaise gestion de l'environnement. Donc, la conjonction entre le besoin d'être capable de vivre son idéal et le risque que l'environnement puisse limiter cet idéal est ce qui rend sensible le libéralisme égalitaire aux revendications écologistes. Ainsi, l'objectif des écologistes face à la logique de ce groupe est de promouvoir leurs idées de manière à les rendre consensuelles. Dans cette optique, il est possible d'inclure leurs revendications dans les doctrines compréhensives et ainsi en garantir durablement le maintien (Marcel Wissenburg 2006, p.25). Selon Wissenburg, le problème du libéralisme existe, mais pas proprement en sa neutralité, mais plutôt dans son idéal de la liberté négative.

### 3.3.2 *L'idéal de la liberté négative*

Nous avons, par étapes, cerné les problèmes du libéralisme face à la question environnementale. Nous avons commencé par définir ce qu'est le libéralisme dominant en Amérique du Nord. Et pour ce faire, nous avons fait appel au concept de liberté négative de Berlin. Ce concept est central à la constitution du libéralisme contemporain. Mais plus nous avançons, plus il semble évident qu'il est aussi au centre des principales tensions de la question environnementale. Nous reconnaissons en premier lieu que Brundtland, qui est fondé dans le libéralisme, est plus près du libéralisme égalitaire que du néo-libéralisme. Or, comme nous l'avons vu à la section 1.3.3, le libéralisme égalitaire propose déjà une vision moins radicale de la liberté négative, car celle-ci est tempérée par les rapports égaux entre les libertés. Mais malgré ce rapprochement, il semble que le problème persiste et que le principal défaut du libéralisme actuel soit de reposer sur cette conception de la liberté. Le problème essentiel ici est dans la considération du rôle de la liberté négative chez les deux écoles libérales. Là où accroche le principe de développement durable avec la conception de la liberté négative est lorsque cette dernière est considérée une fin en soi. Le principe de liberté négative employé comme une fin se traduit par une volonté d'éliminer le plus possible les rapports coercitifs. Il devient l'idéal à atteindre. Il se reconnaît ainsi à travers le système néolibéral. Or, comme nous l'avons vu à travers ce mémoire, ces libéraux, par leur résistance à l'interventionnisme tant à l'intérieur des États qu'entre les États, échouent à garantir aussi bien la durabilité des rapports intragénérationnels que celle des rapports intergénérationnels.

De plus, la liberté négative comme un idéal s'oppose directement aux idées écologiques sur deux aspects, le premier se fonde sur son caractère essentiellement anthropocentrique.

Comme nous l'avons souligné dans le premier chapitre, cette liberté ne considère que l'humanité. Wissenburg souligne que, malgré tous les amendements que les libéraux peuvent faire à la question environnementale, deux problèmes persistent toujours : la nature reste une ressource et les considérations du sujet sont invariablement humanistes (Marcel Wissenburg 2006, p.26). Cette position a deux effets, le premier étant d'avoir très peu de considération pour les non-humains. Comme nous l'avons vu concernant la question de l'autonomie, les non-humains ne peuvent être inclus de plein droit. Ils ne possèdent pas les qualités nécessaires pour le faire. En limitant notre conception de la démocratie, cette considération du sujet exclusivement humain vient d'ailleurs barrer la possibilité d'un élargissement du champ des considérations légales aux non-humains. Or Nozick, paradoxalement, dénonce cette différenciation fondée sur des qualités supérieures. Il affirme que si une hiérarchie des différentes capacités fonde la supériorité de l'humain sur l'animal, alors qu'est-ce qui empêcherait des extra-terrestres d'en faire de même avec nous, si eux-mêmes possédaient des qualités dites « supérieures », mais inconnues par l'homme (Nozick 1974). Ce que fait ressortir Nozick ici est que ce rapport libéral à la nature est moralement exclusif et se défend difficilement sur une base éthique. Tant par des considérations utilitaristes sur la recherche du bien-être que sur l'importance essentielle de la vie les considérations libérales d'une exclusivité humaine sont mises à mal.

Donc, malgré ces tentatives de dénoncer le manque de considération pour les non-humains dans la position libérale négative traditionnelle, le traitement des non-humains est un enjeu où l'homme est toujours avantagé. Bien que dans la hiérarchie libérale, les non-humains ne sont pas complètement ignorés. Il est possible en se basant sur différentes considérations comme celle de Kant, concernant la propagation de la cruauté, de limiter les abus possibles aux non-humains. Il reste qu'essentiellement le libéralisme, fondé sur la liberté négative, n'en est pas sensible. Il y a dans la recherche de reconnaissance des non humains une question de degré. Ceux-ci jouissent de droits variables et d'une représentation correspondante à travers les structures démocratiques. Or, la position de liberté négative comme idéal bloque un changement réel et profond de ce rapport en le limitant à l'anthropocentrisme. Cette position est complètement inacceptable pour les écologistes, même si le libéralisme peut en principe accorder des droits très étendus aux animaux. En

somme, ce qui est essentiel à ce propos, c'est que ce n'est pas à eux de faire de l'obstruction en prenant position sur la question anthropocentriste (Marcel Wissenburg 2006, p.27-28).

Ensuite, le deuxième aspect du problème se retrouve dans la perspective individualiste que défend la liberté négative. L'exemple que prend Wissenburg pour expliciter cet aspect est celui de Mills vis-à-vis Pareto. Mills développe le principe du dommage. Si une exploitation cause des préjudices à un individu alors cette exploitation n'est pas légitime. Or, il est sous-entendu ici qu'il existe des situations où il est possible d'atteindre une situation Pareto-optimale, soit où le bénéfice d'une personne n'en désavantage aucune autre. Mais si les ressources sont finies, il est impossible d'atteindre cette optimalisée et cela indépendamment de la définition de dommage (Marcel Wissenburg 2006, p.32). Ce problème pousse au rejet de la possibilité d'exercer la liberté négative en respect de son propre principe de non-interférence. Selon Wissenburg la finitude des ressources mène inévitablement à un conflit de liberté entre les générations présentes et les générations futures. Prenons comme exemple le principe d'appropriation au centre du développement de la philosophie libérale. Christopher Winch critique sur les bases du conflit de liberté négative intergénérationnelle et intragénérationnelle la question de l'appropriation. Avant l'appropriation initiale décrite par Nozick (section 1.2.5), la collectivité vivant sur le territoire qui sera réclamé par l'intervention d'un individu aurait très bien pu effectuer le travail de manière plus efficace que cet individu suite à la prise de propriété, dans la mesure où celui-ci aurait été averti de la volonté de produire plus avec ce territoire. La coopération n'est pas équitable chez Nozick. La société se retrouve à perdre un bien collectif au profit d'un individu privé et cela sans appel. Les générations futures, qui maintenant n'ont plus accès à cette propriété, se retrouvent nécessairement brimées. Dans le système de Nozick, une appropriation du privé est voulue comme permanente. Cela crée un préjudice très grand pour ceux qui dans le futur ne pourront profiter de cette appropriation. Winch conçoit aussi ce problème de manière intragénérationnelle en soulignant l'enjeu des droits d'auteurs et des brevets dans le monde du numérique limitant l'accessibilité. Des chansons, des livres, des articles ou encore des programmes informatiques peuvent très bien être collectivement accessibles, mais le brevet empêche cette accessibilité au nom d'un groupe d'individus. Ici, ce n'est pas le nombre de futurs individus qui est limité, ce sont leurs contemporains qui se voient limités dans leur

accès (Winch 2008, p.72). Cette observation nous pousse à considérer les rapports à l'extérieur de celui du marché où une multitude d'individus échangent. Si les préjudices sont certains d'arriver, il est donc nécessaire de dégager des principes globaux qui limitent certains des préjudices les moins acceptables d'arriver. Un système de propriété privée médié par le marché ne répond pas à ces enjeux. Il faut prendre une décision globale sur ce qui est nécessaire pour l'humanité. Dans le premier cas, c'est l'accès à des ressources dont certaines sont nécessaires pour la vie. Dans l'autre, c'est l'accès à des idées qui permettra d'innover. Dans les deux cas, une logique individualiste fondée par la liberté négative, comme idéal, entre en conflit avec elle-même. L'idéal de liberté négative, cherchant absolument à limiter au maximum la coercition en créant des rapports individualisés par le marché avec le moins possible d'interventions de groupe tiers tel l'État, entre en conflit avec ses propres principes de non-intervention. Du moment où nous faisons de la liberté négative un idéal, ces considérations confronteront nécessairement les autres idéaux dans des rapports que le principe même de liberté négative tente de dénoncer, soit celui de l'imposition d'une idée sur une autre.

En contrepartie, les libéraux égalitaires proposent un cadre politique clair pour permettre le développement d'idéaux concurrents. Contrairement aux considérations de la liberté négative comme idéal des néo-libéraux, les libéraux égalitaires défendent la liberté négative en son principe en considérant de facto le caractère conflictuel de la liberté sous ces différentes formes. Par le principe de différence, ils proposent des solutions pour interpréter ces problèmes. Ainsi, pour ces libéraux politiques, la structure doit être neutre et juste, mais pas son contenu. De cette manière, les libéraux égalitaires évitent presque complètement les conflits avec les idéaux. Si nous reprenons, les critiques que Wissenburg fait contre l'idéal de liberté négative, ses critiques ne retrouvent pas la même étendue chez ces libéraux. Premièrement, il n'y a pas de conflit entre l'idéal de liberté négative et son développement en marché et le principe initial que défend cette même liberté. Plusieurs positions centrées sur le marché développées par les néo-libéraux sont considérées comme une doctrine compréhensive et seront traitées par la démocratie comme tout autre idéal.

Deuxièmement, la question anthropocentrique aussi n'est pas traitée de manière aussi catégoriquement opposée. Bien qu'il faille reconnaître le caractère extrêmement

anthropocentré de nos institutions politique et juridique, rien n'empêche cette situation d'évoluer vers des considérations plus écocentrées. Effectivement, il est possible chez ces libéraux de faire évoluer les doctrines raisonnables avec l'évolution des consensus. Comme nous l'avons vu un peu plus haut à la section précédente, Wissenburg défend justement que le libéralisme sous sa forme égalitaire possède les outils pour limiter l'inaction que promut le centrisme de la neutralité. Il supporte l'idée de l'argument de la démocratie libérale ainsi que celui des préconditions que demande le maintien d'une société juste et démocratique.

Le dernier argument plaidant fortement pour cette remise en perspective de la liberté négative en faveur des libéraux égalitaires rejoint le caractère de grande compatibilité entre le principe de développement durable de Brundtland et celui de justice intra et intergénérationnelle de ces libéraux. Cette compatibilité démontrée en section 3.1.3, souligne la pertinence de cette école face à la question environnementale.

Effectivement, Brundtland ouvre la porte à des changements, car elle prend position sur la question de liberté négative comme idéal. Pour ce rapport il est très clair que le concept de développement durable vise à assurer les besoins essentiels pour l'humanité et que ce principe doit prendre préséance sur la poursuite de désirs individuels. Cela signifie aussi garantir une bonne protection de la biodiversité, par précaution pour les générations futures. Brundtland reconnaît ainsi sa défense d'un idéal particulier qui inévitablement sera en conflit avec une considération de la liberté négative comme idéal. Langhelle fait la remarque que le concept de liberté négative ne cadre pas avec celui de développement durable: "Berlin's usage of the term, where liberty is identified with "the absence of obstacles to the fulfillment of man's desires." The concept of sustainable development, on the other hand demands that desires be constrained in order to safeguard the fulfillment of essential needs." (Langhelle p.143) Ainsi, il est très clair que nous nous éloignons de la conception traditionnellement libérale. Wissenburg conclut son article en soulignant clairement les problèmes des deux écoles du libéralisme. Le néo-libéralisme échoue simplement à rencontrer le défi écologique. Il est trop près d'une interprétation radicale de la liberté négative. Or pour assurer de rencontrer les exigences du défi écologique, l'on doit accepter de limiter la neutralité absolue du libéralisme en plus d'éliminer le plus possible les biais anthropocentriques. Ces exigences demandent une forme de représentation institutionnelle, de protection pour les non-humains et de méthode

pour rendre compte de la formation de préférences individuelles. Mais le résultat certain de cet exercice est que la liberté négative ne peut être le critère central de ce qui est bien pour la société.

## CONCLUSION

Pour revenir à notre hypothèse de départ, il semble que nous ayons visé assez juste : le libéralisme ne pourra intégrer complètement les changements imposés par le principe de développement durable de Brundtland sans modifier certains de ses postulats; les changements que propose Brundtland consolident un mouvement éloignant le libéralisme d'une interprétation stricte de la liberté négative.

Tant les analystes libéraux du rapport comme Langhelle que les critiques comme Dobson et de-Shalit soulignent l'incompatible relation entre le principe de développement durable tel que le développe Brundtland et l'interprétation anti-interventionniste de néo-libéraux. Mais il n'est pas moins vrai que là où échouent les néo-libéraux, les libéraux égalitaires réussissent. La démonstration des liens entre leurs théories de la justice et le principe de développement durable semble évidente. Le fait que le principe de développement durable se fonde sur un rapport d'équité intra et intergénérationnelle rend la relation particulièrement rapprochée.

En deuxième lieu, nous avons souligné la différence d'interprétation entre l'utilisation faite de la liberté négative par les néo-libéraux et les libéraux égalitaires. Nous avons démontré que les considérations des néo-libéraux centrées sur une liberté négative à travers le marché font abstraction des libertés multiples en faveur d'un petit ensemble de libertés concentrées autour de la propriété privée. Nous affirmons que les libéraux égalitaires voyant un problème de justice dans ce rapport ont préféré faire intervenir l'État pour médier un ensemble plus grand de liberté dans un rapport politique. Ce mouvement permet de faire de la place entre les différents idéaux de liberté. Ainsi, il existe assez d'espace pour permettre le développement d'un principe comme celui du développement durable. Or, nous disons aussi que les conflits entre le développement durable et les conceptions néo-libérales de la liberté font de ce principe un élément consolidant le mouvement de dissociation des considérations intégrale du principe de liberté négative comme l'entendait Berlin. Il est aussi vrai que le principe de développement durable peut servir d'assise pour des considérations complètement extérieures à la conception de la liberté négative, comme l'entend Berlin, comme une vision

éco-centrique ou encore une moins grande insistance sur la question de la coercition. Ainsi, nous croyons que la liberté négative est toujours pertinente par son sens négatif, soit de dénoncer ce qui nuit à la liberté au lieu d'en prescrire le contenu. Mais les autres variables seront probablement fortement dénoncées par les écologistes, et ce, sans que le libéralisme de Brundtland ne les arrête.

Le rapport entre le libéralisme de Brundtland et les écologistes reste tendu considérant les positions clairement anti-anthropocentristes et souvent anti-individualistes de ces derniers. Il est important de souligner que les tensions ne proviennent pas du fait que Brundtland limite les possibilités écologistes. Elle provient du fait qu'elle tente de se positionner de manière consensuelle entre les différents idéaux qui règnent dans nos sociétés. Or pris entre deux idéaux opposés tels le néolibéralisme et l'écologisme, elle se retrouve nécessairement critiquée. Il est important par contre de souligner que nous ne réglons pas le problème de la neutralité libérale tel que le dénoncent Dobson, de-Shalit, Redclif et relève Wissenburg. Pour les trois premiers, cette neutralité pousse vers l'inaction. Dobson le souligne très bien à la section 3.3.1, le fait que le libéralisme soit une conception centrée sur les moyens et non sur les fins en fait un compagnon frustrant pour les écologistes. Là où Dobson a particulièrement raison est lorsqu'il considère la compétition de l'idéal de la liberté négative. Dans cette situation, les écologistes se retrouvent face à une fin qui est complètement incompatible avec leurs objectifs. Permettez-moi de souligner que cette situation n'est pas étrangère à la situation des communautariens il y a 10 à 20 ans. Effectivement, Charles Taylor, dans son article « What's Wrong With Negative Liberty », dénonçait un problème similaire entre le rapport de la liberté négative et les revendications communautariennes (Taylor 1995). La différence principale entre les deux dénonciations réside dans la nature du différend, soit principalement une critique du sujet rationnel par les communautariens et une critique du sujet anthropocentré par les écologistes. En reprenant une citation de Wissenburg :

One of the implications neutrality has for the ecology is that ecologically destructive lifestyles cannot be excluded on grounds of principle: neutrality prohibits judgments on the ethical worth of different lifestyles. Another implication is that there is little room for ecological lifestyles - ecologists who would want to live in a world of harmony between humanity and nature, cannot as long as they have to accept the lifestyle of others who do not share their ideals (Marcel Wissenburg 2006, p.22).

L'on peut difficilement s'empêcher de penser à la déclaration d'ouverture de Michael Walzer dans son article *The Communitarian Critique of Liberalism* :

the communitarian critique of liberalism is like the pleating of trousers: transient but certain to return. It is a consistently intermittent feature of liberal politics and social organization. No liberal success will make it permanently unattractive. At the same time, no communitarian critique, however penetrating, will ever be anything more than an inconstant feature of liberalism (Walzer 1990, p.6).

Il est clair qu'aux yeux de certains libéraux les positions écologistes et même celle du développement durable sont tout à fait inacceptables et plusieurs pensent que cette théorie ne sera qu'une mode face à la multitude d'enjeux qui confronte le libéralisme. Mais nous ne croyons pas que cela soit le cas. Pour des raisons profondes ancrées dans la différence entre l'origine culturelle des revendications communautaristes et les origines environnementales des revendications écologistes. Nous croyons que la question environnementale est un vecteur de changement très puissant et que les contraintes qu'elle impose marqueront de manière beaucoup plus importante le libéralisme et même pourraient en changer la nature profonde. Il reste que certainement une comparaison plus approfondie entre les deux communautés critiques poserait les bases d'un travail intéressant afin de bien comprendre les principaux défis du libéralisme nord-américain pour les années à venir.

Ce sera peut-être le sujet d'un autre mémoire. Ici nous avons déjà une première étape faite en ayant circonscrit le champ du principal argument environnemental ayant un lien direct avec le libéralisme. Et nos conclusions montrent déjà une belle influence.

## BIBLIOGRAPHIE

- Altman, Andrew. 2007. "Civil Rights." <http://plato.stanford.edu/entries/civil-rights/> (Accédé le 13 mai, 2010).
- Baker, Susan. 2006. "The Concept of Sustainable Development." Dans *Sustainable Development*, London, p. 17-48.
- Bell, Derek. 2002. "How can Political Liberals be Environmentalists?." *Political Studies* 50(4): 703-724.
- . 2005. "Liberal environmental citizenship." *Citizenship, environment, economy*: 23.
- Bensebaa, Faouzi, et Fabienne Boudier. 2008. "Gestion des déchets dangereux et responsabilité sociale des firmes : le commerce illégal de déchets électriques et électroniques." *Développement durable et territoires*. <http://developpementdurable.revues.org/index4823.html> (Accédé le 24 novembre, 2009).
- Berlin, Isaiah. 1969. *Four Essays on Liberty*. London: Oxford University P.
- Brennan, Andrew, et Yeuk-Sze Lo. 2008. "Environmental Ethics." *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/entries/ethics-environmental/> (Accédé le 7 janvier, 2009).
- Brundtland, Gro. 1988. *Notre avenir à tous*. Editions du Fleuve. Montréal: Ministère de l'Environnement.
- Brundtland, Gro Harlem. 1987. *Report of the World Commission on Environment and Development: "our Common Future"*. [New York: United Nations.
- Carson, Rachel. 1962. *Silent Spring*. Boston: Houghton Mifflin.
- Cavard, D. 1998. "Les pays en développement dans la négociation sur le changement climatique: les enjeux de la conférence de Kyoto." *REVUE DE L'ENERGIE* 49: 9-16.
- Cherniss, Joshua, et Henry Hardy. 2008. "Isaiah Berlin." *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/entries/berlin/> (Accédé le 6 janvier, 2009).
- Cranston, Maurice William. 1967. *Freedom*. 3 éd. London: Longmans.
- de-Shalit, Avner. 1998. "Is Liberalism Environment-Friendly?." Dans *Environmental Philosophy: From Animal Rights to Radical Ecology*, Upper Saddle River, N.J:

Prentice Hall, p. 386-406.

Dobson, Andrew. 2007. *Green Political Thought*. 4 éd. London: Routledge.

———. 1998. *Justice and the Environment Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*. Oxford: Oxford University Press.

Dobson, Andrew et al. 2001. *Sustaining Liberal Democracy: Ecological Challenges and Opportunities*. Palgrave Macmillan.

Dworkin, Ronald. 2000. *Sovereign Virtue: The Theory and Practice of Equality*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.

Eckersley, Robyn. 1996. *Democracy and Green Political Thought: Sustainability, Rights, and Citizenship*. London: Routledge.

———. 1995. "Liberal democracy and the rights of nature: the struggle for inclusion." *Environmental Politics* 4(4): 169-198.

———. 2001. "Politics." Dans *A Companion to Environmental Philosophy*, Oxford, p. p.316-329.

Fortmann, Michel. 2008. *Le Systeme Politique Americain*. Presses de L'Universite Montreal.

Gosepath, Stefan. 2007. "Equality." <http://plato.stanford.edu/entries/equality/> (Accédé le 13 mai, 2010).

Hartley, Troy W. 2003. "Environmental Justice: An Environmental Civil Rights Value Acceptable to All World View.." Dans *Blackwell philosophie anthologies: Environment Ethics*, Oxford, p. p.478-458.

Hayek, Friedrich A. von. 1973. *Law, Legislation and Liberty: A New Statement of Liberal Principles of Justice and Political Economy*. Chicago: University of Chicago Press.

———. 1991. *The Fatal Conceit: The Errors of Socialism*. Paperback ed. --. Chicago: University of Chicago Press.

Humphrey, Mathew. 2007. *Ecological Politics and Democratic Theory: The Challenge to the Deliberative Ideal*. London: Routledge.

Jakobsen, Susanne. 1999. "International Relations and Global Environmental Change: Review of the Burgeoning Literature on the Environment." *Cooperation and Conflict* 34(2): 205-236.

Jonas, Hans. 1999. *Le Principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*. Flammarion.

- Kaimowitz, D. et al. 2004. "Hamburger connection fuels Amazon destruction." *Center for International Forest Research, Bogor, Indonesia*.
- Kant, Immanuel. 1988. *Fondements de la métaphysique des moeurs : texte intégral*. Paris: Bordas.
- . 1956. *The Moral Law: Kant's Groundwork on the Metaphysic of Morals: A New Translation with Analysis and Notes*, 3 éd. London: Hutchinson.
- La Presse Canadienne. 2009. "Climat: Harper plaide pour un accord global | Environnement." *Le Soleil*: A23.
- Langhelle, Oluf. 1999. "Sustainable Development: Exploring the Ethics of "Our Common Future"." *International Political Science Review / Revue internationale de science politique* 20(2): 129-149.
- Larner, Wendy. 2000. "Neo-liberalism: Policy, Ideology, Governmentality." <http://spe.library.utoronto.ca/index.php/spe/article/view/6724> (Accédé le 9 décembre, 2010).
- Malnes, R. 1990. "The Environment and Duties to Future Generations." *An Elaboration of 'Sustainable Development', Report 2*.
- Meadows, D. H. et al. 1972. *The limits to growth*. Universe Books New York.
- Nozick, Robert. 2003. *Anarchie, état et utopie*. [Nouv. éd.]. Paris: Presses universitaires de France.
- . 1974. *Anarchy, State, and Utopia*. Oxford: Blackwell.
- Partridge, Ernest. 2001. "Future generation." Dans *A Companion to Environmental Philosophy*, Oxford, p. 377-389.
- Pennington, Mark. 2008. "Hayekian Liberalism and Sustainable Development." Dans *Sustainability and Security Within Liberal Societies: Learning to Live with the Future*, Routledge studies in social and political thought, New York: Routledge, p. 86-112.
- Prieur, Fabien. 2009. "The environmental Kuznets curve in a world of irreversibility." *Economic Theory* 40(1): 57-90.
- Rawls, J. 1998. "Théorie de la justice." *Sciences humaines(Auxerre)* (83): 42-44.
- Rawls, J., et E. Kelly. 2001. *Justice as fairness: A restatement*. Belknap Press.

- Rawls, John. 1973. *A Theory of Justice*. Oxford: University Press.
- . 1993. *Political liberalism*. Columbia University Press.
- Redclift, Michael. 2005. “Sustainable Development (1987-2005): An Oxymoron Comes of Age.” *Sustainable Development* 13(4): 212-227.
- Robin, Marie-Monique. 2008. *Le monde selon Monsanto*. ARTE France Développement.
- Sachs, W. 1993. “Global ecology and the shadow of development.” *Global ecology: A new arena of political conflict*: 3–21.
- Sagoff, Mark. 1988. *The Economy of the Earth: Philosophy, Law, and the Environment*. Cambridge [Cambridgeshire]: Cambridge University Press.
- Taylor, Charles. 1995. “What's Wrong with Negative Liberty.” *Filosoficky Casopis* 43(5): 795-827.
- Vincent, W. F., et J. J. Dodson. 1999. “The St. Lawrence River, Canada-USA: the need for an ecosystem-level understanding of large rivers.” *陸水学雑誌* 60(1): 29–50.
- Walzer, Michael. 1990. “The Communitarian Critique of Liberalism..” *Political Theory: An International Journal of Political Philosophy* 18(1): 6-23.
- Wenar, Leif. 2008. “John Rawls.” *Stanford Encyclopedia of Philosophy*. <http://plato.stanford.edu/entries/rawls/> (Accédé le 6 janvier, 2009).
- Winch, Christopher. 2008. “Nozick on Security and Sustainability.” Dans *Sustainability and Security Within Liberal Societies: Learning to Live with the Future*, Routledge studies in social and political thought, New York: Routledge, p. 70-85.
- Wissenburg, Marcel. 1998. *Green Liberalism*. Routledge.
- . 2006. “Liberalism.” Dans *Political Theory and the Ecological Challenge*, Cambridge, UK: Cambridge University Press, p. 20-34.
- Zimov, S. A., E. A.G. Schuur, et F. S. Chapin III. 2006. “Permafrost and the global carbon budget.” *Science(Washington)* 312(5780): 1612–1613.